

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
GC/VS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2017

ORDRE DU JOUR

- Installation de Madame Isabelle GIRI

SERVICES TECHNIQUES

- 1- Restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption – dépôt d'un permis de construire et demande de subvention
- 2- Adoption de la Trame verte et bleue du territoire de Verrières-le-Buisson

SERVICE URBANISME

- 3- Instauration d'un périmètre d'étude sur le boulevard du Maréchal Foch
- 4- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 5- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 1^{er} juin 2017 de la Communauté Paris-Saclay
- 6- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - adoption du principe de la répartition dérogatoire libre

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 7- Création de poste

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

- 8- Construction de l'espace Bernard MANTIENNE : autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire pour les avenants en plus et moins values

SERVICE CULTUREL

- 9- Tarifs cinéma et spectacle de l'Espace Bernard MANTIENNE
- 10- Demande de subvention auprès de la Communauté de Paris-Saclay pour la Fête de la Science
- 11- Demandes de subventions pour le projet de réhabilitation du Centre André Malraux

SERVICE DES FINANCES

- 12- Participation fiscalisée fixée par le Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) pour l'année 2017
- 13- Budget principal - approbation du compte de gestion de l'exercice 2016
- 14- Budget principal - compte administratif de l'exercice 2016
- 15- Budget principal - affectation du résultat de l'exercice 2016
- 16- Budget principal - vote du budget supplémentaire de l'exercice 2017
- 17- Budget annexe assainissement - approbation du compte de gestion de l'exercice 2016
- 18- Budget annexe assainissement - compte administratif de l'exercice 2016
- 19- Budget annexe assainissement - affectation du résultat de l'exercice 2016

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

- 20- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club ABC au titre de l'année 2017

SERVICE POLE SOLIDARITES

- 21- Adhésion de la ville de Verrières-le-Buisson à l'association TRIADE 91

DÉCISIONS DU MAIRE**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. ATTAF, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, M. FOURNIER, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. LARNICOL à M. JOLY
 Mme ORSINI à Mme FOUCAULT
 Mme DEGERIT à M. DOSSMANN
 M. LEFEVRE à Mme LEGOFF
 Mme DE CHABALIER à M. DELORT

ABSENTS :

M. DERBANNE
 Mme BARBET
 M. YAHIEL
 Mme GIRI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h48 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, Mesdames Messieurs, bonsoir et soyez les bienvenus. Nous avons le quorum, nous pouvons commencer par faire l'appel nominal d'abord, puis désigner un ou une secrétaire de séance.

Nomination du secrétaire de séance : Madame FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

Il est fait appel des membres présents par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint. Le quorum est atteint.

Il est fait lecture par Monsieur le Maire des informations et événements survenus pendant l'intersession et à venir prochainement sur la commune.

REMERCIEMENTS

Le comité du Secours Populaire de Verrières-le-Buisson pour la subvention exceptionnelle octroyée dans le cadre de la location de la salle Saint André à l'occasion de la braderie du mois d'avril.

Christian GUIRAUDIE, au nom de tous les sympathisants Verriérois du mouvement la France Insoumise, pour la mise à disposition de la salle 305 – maison Vaillant afin d'y tenir deux réunions publiques.

Monsieur Marc DEMULIÈRE pour la section Escalade du TUVB pour la mise à disposition de matériel à l'occasion du 1^{er} challenge d'escalade.

Monsieur et Madame BRÉMANT pour la remise en état de leur bateau qui donne accès à leur garage.

L'Association Notre-Dame de Chrétienté pour l'accueil lors de la traversée de la commune.

Association V2i pour l'appui apporté dans l'organisation de la Rencontre des Saveurs.

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Mardi 23 mai

- Visite des enfants de l'école David Régnier – Paul Fort au self HEO

Mercredi 24 mai

- Après-midi jeux de société – Médiathèque La Potinière

- Ateliers jeux de société et arts plastiques – Villa Sainte-Christine

Samedi 27 mai

- Exposition « Les écoles de Verrières, de Jules Ferry à 1950 » de 14h à 18h – Musée de Verrières Centre André Malraux

Dimanche 28 mai

- Tour cycliste Paris-Saclay

Lundi 29 juin

- Réunion publique PLU – Règlement et plan de zonage – Espace Jean Mermoz

Mercredi 31 mai

- Fête des mères – Moulin de Grais

Samedi 3 juin

- Exposition « Les écoles de Verrières, de Jules Ferry à 1950 » de 14h à 18h – Musée de Verrières Centre André Malraux
- Atelier multimédia – Médiathèque La Potinière

Du samedi 3 au lundi 5 juin

- Week-end du jumelage : accueil de nos amis d'Hövelhof

Du mardi 6 au lundi 12 juin

- Portes ouvertes du conservatoire – Centre André Malraux

Mercredi 7 juin

- Repas à thème du CCAS : Ch'ti – Villa Sainte-Christine
- Les Raconteries, Médiathèque La Potinière

Du samedi 10 au dimanche 11 juin

- Rencontres des saveurs – Centre ville

Dimanche 11 juin

- Elections législatives – 1^{er} Tour
- Tournoi Jeunes pousses handball – Espace Jean Mermoz

Lundi 12 juin

- Remise des permis Internet Ecoles David Régnier / Paul Fort puis Honoré d'Estienne d'Orves

Mercredi 14 juin

- Bus de la création d'entreprise Paris-Saclay – Place Charles de Gaulle
- Atelier « Entreprendre au féminin » - Hôtel de Ville

Jedi 15 juin

- Remise du permis piéton - écoles Honoré d'Estienne d'Orves puis David Régnier / Paul Fort
- Réunion : séniors, acteurs de leur sécurité

Samedi 17 juin

- Journée de la généalogie du Club ABC
- Les Mirettes à la fête - Médiathèque André Malraux
- Grand Bal Trad du conservatoire – Espace Jean Mermoz

Dimanche 18 juin

- Elections législatives – 2^e Tour
- Cérémonie commémorative – Cimetière du Village

Du lundi 19 au samedi 24 juin

- Séjour du CCAS à Ronce-les-Bains

Mercredi 21 juin

- Fête de la musique – Espace Jeunes

Jeudi 22 juin

- Buffet du Personnel et des Elus – Moulin de Grais

Vendredi 23 juin

- Soirée des ensembles au conservatoire - Conservatoire, Centre André Malraux
- Hors Scène à Verrières : cinéma en plein air *The Artist* au Square de Grais

Samedi 24 juin

- Hors Scène à Verrières : animation de rue, pique-nique, déambulation, soirée années 80

Dimanche 25 juin

- Brocante sportive du TU – Centre André Malraux
- Marché aux puces des enfants – Centre André Malraux

Lundi 26 juin

- Petit-déjeuner du Maire sur le thème du Sport – Villa Sainte-Christine
- Conseil municipal – Hôtel de Ville

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**Mardi 27 juin**

- Concert du département Jazz : Conservatoire – Centre André Malraux

Jeudi 29 juin

- Sortie nature du CCAS « Les jardins des verts Buissonneurs »

Samedi 1^{er} juillet

- Gala TU Rock Sauté – Espace Odilon Redon
- 14^e Nuit du conte – Arboretum municipal

Du 8 au 19 juillet

- Séjour 1 – Gravières

Jeudi 13 juillet

- Feu d'artifice – Parc de la Noisette

Dimanche 16 juillet

- Cérémonie commémorative – Monument aux Justes

Du 20 au 31 juillet

- Séjour 2 – Gravières

Lundi 4 septembre

- Rentrée des classes

Samedi 9 septembre

- Forum des Associations – Parc Régulier

Samedi 16 septembre

- Petit-déjeuner Enfance avec Dominique LEGOFF - Restaurant La Graine de Verrières

Du samedi 16 septembre au dimanche 17 septembre

- Journées du Patrimoine

- Salon La Fourmillière – Centre Ville, rue d'Estienne d'Orves

Mardi 19 septembre

- Action prévention CCAS et Police Municipale : sécurité routière des Seniors – Hôtel de Ville

Jeudi 21 septembre

- Portes ouvertes du Rotary Club – Moulin de Grais

Lundi 25 septembre

- Conseil municipal – Hôtel de Ville

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 25 septembre 2017.

Monsieur le Maire : Un Conseil municipal aura lieu le 30 juin pour élire nos délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Mme FOUCAULT : J'ai une information à apporter : Monsieur le Maire est devenu grand-père le 29 mai d'un petit Raphaël, sa maman est la fille aînée de Monsieur le Maire, nous souhaitons bienvenue à Raphaël.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire : Merci à vous toutes et à vous tous de vos applaudissements et des témoignages de sympathie dont j'ai été l'objet. Je ne pourrai pas régaler tout le monde mais pour ceux qui auraient le courage de rester jusqu'à la fin du conseil, j'ai prévu de vous offrir quelques croustilles et du champagne, vous êtes tous cordialement invités bien entendu.

Nous avons à installer une nouvelle conseillère municipale qui s'appelle Isabelle Giri, elle est nouvelle conseillère municipale suite à la démission d'Aurélia Chauveaud-Lambling. Elle ne pouvait être des nôtres aujourd'hui mais vu le Code Général des Collectivités Locales, n'ayant pas fait part de son souhait de ne pas être présente parmi nous, elle est donc installée comme conseillère municipale.

Mme FOUCAULT : Nous avons une question écrite de Monsieur Dominique GRISSOLANGE qui sera vue à la fin de ce Conseil.

SERVICES TECHNIQUES

1- Restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption - dépôt d'un permis de construire et demande de subvention.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'église Notre-Dame de l'Assomption est un édifice qui a été construit au XI^e siècle et qui a subi plusieurs modifications au cours du temps. La ville est propriétaire depuis 1905 et le bâtiment est inscrit au patrimoine historique depuis le 31 janvier 1972.

Plusieurs désordres structurels sont connus sur cet édifice : des déformations importantes des pierres des contreforts du clocher, des façades dégradées et des vitraux en mauvais état, l'électricité vétuste doit être aussi renouvelée. De même l'accessibilité aux personnes handicapées doit être améliorée conformément à la loi et aux engagements pris dans l'agenda d'accessibilité programmée.

Les travaux permettront également la mise en valeur de l'édifice.

À ce titre une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architectes du patrimoine AEDIFIS.

Le diagnostic complémentaire réalisé a permis d'affiner l'état sanitaire de l'ensemble de l'église et de qualifier les méthodes et les moyens de restauration à mettre en œuvre. Les travaux suivants seront donc à réaliser au titre de la conservation de ce patrimoine :

- mise en place d'un échafaudage en périphérie de l'édifice, y compris jusqu'au sommet du clocher ;
- remplacement des pierres de taille défectueuses ;
- restauration des couvertures ;
- rénovation de l'ensemble des façades ;
- restauration des vitraux ;
- rénovation des installations électriques ;
- aménagement permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, empêchées ou handicapées ;
- l'éclairage des abords de l'église pour sa mise en valeur.

Soit une première évaluation des travaux estimés à 984 508,67 € HT.

La commune déposera une première demande de subvention auprès de l'Etat, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et au Conseil Régional d'Île-de-France, partenaires qui financent traditionnellement ce type de travaux.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès des institutions susceptibles de participer au financement et à l'aboutissement de ce projet, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant désigné à déposer toute demande de permis de construire auprès de l'État ; et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents.

Monsieur le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des questions ?

M. FOURNIER : C'est juste un peu surprenant d'avoir cette délibération ce soir à hauteur d'une demande de 1 M€ environ, bien entendu la subvention et cette demande-là, nous la comprenons bien et nous la soutiendrons en tant que telle, pour autant nous allons nous abstenir parce que des travaux à hauteur de 1 M€ dont on n'a pas discuté dans le passé, il ne nous semble pas que c'était dans des budgets primitifs précédents, cela nous surprend.

M. DELORT : C'est passé en commission, on y travaille depuis plusieurs mois et même des années, on a eu des rencontres avec des représentants de l'Eglise et il y aura forcément une concertation après, c'est une première demande de subvention préalable à toute demande de travaux.

M. FOURNIER : On est bien d'accord que ce n'était pas dans le budget primitif à l'origine ?

M. DELORT : C'est une demande de subvention, cela n'a pas à être dans le budget de 2017, ce sera prévu au budget 2018.

Monsieur le Maire : Baptiste, tu sais mieux que personne que les demandes de subvention ne peuvent être intégrées au budget que quand elles sont notifiées, et donc il faut bien faire la demande un jour.

M. HULIN : Cette discussion sur l'église me fait poser la question sur les autres lieux de culte qui sont sur la ville et plus particulièrement la réunion publique sur le Foyer de l'ADEF. Il était question de la fermeture de la salle de prières qui était dans le bâtiment, ce qui peut se justifier dans le cadre d'un bâtiment privé, mais du coup je m'interroge sur les autres salles de prières qui sont disponibles sur la ville, même si les enjeux sont différents puisque la ville est propriétaire de cette église ; et donc que fait la ville sur les autres salles des lieux de culte ?

Monsieur le Maire : la loi de 1905 est d'une clarté biblique : en l'occurrence il n'y a pas de possibilités d'intervention sur les lieux de culte, ne serait-ce que sur la chapelle Saint-Augustin qui appartient à l'église catholique romaine, nous n'intervenons pas et il y a des travaux importants qui vont être effectués.

Par ailleurs, j'ai eu des rencontres poussées à plusieurs reprises avec les deux associations musulmanes de Verrières qui m'ont fait part de leur projet de fusionner leurs deux associations pour parler d'une seule voix et de revenir vers nous, non pas pour que nous abondions leur budget mais que nous les aidions à faire en sorte qu'ils puissent avoir accès à un lieu de culte de façon purement privée dans le cadre d'une démarche entre privés.

M. HULIN : C'était bien le sens de ma question, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je n'ai pas parlé de « subvention » ou de « budget ». Le fait que vous ayez rencontré les deux associations dans la limite de vos pouvoirs, c'était exactement le sens de ma question.

M. GRISSOLANGE : La ville étant propriétaire de l'église, il est normal qu'elle l'entretienne, je ne reviens pas sur cette question, je vais poser une question plus précise : il y a dans la liste des travaux à faire la restauration des vitraux. Il me semble qu'il n'y a pas très longtemps, l'année dernière ou il y a deux ans, on a payé des vitraux, on a participé à la reconstitution de vitraux qui étaient un peu abîmés. J'entends qu'on me dit que c'était dans la sacristie, peut-être, mais cela ne change rien.

Et par ailleurs, en ce qui concerne l'éclairage des abords de l'église pour sa mise en valeur, il me semble que la place qui est devant l'église bénéficie déjà d'un éclairage récent et assez beau d'ailleurs, donc je suis surpris de ce point.

Enfin dernière question plus globale : selon les premières évaluations, le coût des travaux a été évalué à près de 1 M€, jusqu'à dire 67 centimes, c'est un peu étonnant, je voudrais savoir ce que la ville aura à payer. On demande une subvention, c'est entendu, mais jusqu'où et qu'est-ce qu'il restera à payer sur le budget de la ville ?

M. DELORT : Sur les vitraux, il est vrai que celui qui a été rénové est celui de la sacristie ; ceux de l'église vont être rénovés, démontés, nettoyés, le plomb va être repris là où il est abîmé.

Pour l'éclairage de la place, certes la place est éclairée mais on veut mettre en valeur l'église elle-même, avec de l'éclairage en leds comme pour tous les bâtiments de la ville, on verra la façon de mettre la façade en beauté si je puis dire.

Quant à la subvention, on la demande la plus élevée possible, on estime que ce sera aux alentours de 15 à 20% ; mais on demandera d'autres aides ailleurs, d'autres subventions par la suite.

M. GRISSOLANGE : Donc je comprends que 80% seraient peut-être pris par la ville ? Cela peut aller jusqu'à 80% ?

Monsieur le Maire : Absolument.

M. TREBULLE : Dans la description des travaux à réaliser, un certain nombre de travaux sont évoqués, on avait parlé à un certain moment d'aménagements intérieurs et notamment de la tribune, je ne les vois pas dans la liste des travaux à réaliser, c'était juste pour avoir une précision sur cette absence.

M. DELORT : Le Conseil paroissial a décidé de ne pas faire cette extension de tribune, estimant que c'était suffisant pour l'église et que les dépenses étant déjà ce qu'elles sont, ce n'était pas la première nécessité, la première nécessité était de remettre le bâtiment en l'état et de le consolider.

Monsieur le Maire : Sachant que dans la répartition des choses, nous restons maîtres d'œuvre de l'intégralité des demandes, donc de la réalisation de cette tribune, mais comme elle n'était pas liée au patrimoine que nous avons à gérer et comme elle est une extension de l'accueil des fidèles, il aurait été normal et bien compris entre nous que ce soit à la charge de la paroisse, et en l'occurrence la réalisation de cette tribune supplémentaire nécessitait des forages importants pour regarder le sous-sol, pour pouvoir maintenir la plate-forme destinée à accueillir les fidèles, cela demandait des fouilles préventives, cela demandait des piliers pour installer les poteaux et tout cela se montait à une somme qui n'était pas accessible à la paroisse en ce moment. Elle a plutôt privilégié la restructuration et la renaturation de la chapelle Saint-Augustin à Grais.

Pas d'autres questions ? Je mets aux voix la demande de subvention.

Vote à main levée : la délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 abstentions.

2- Adoption de la Trame Verte et Bleue du territoire de Verrières-le-Buisson.

(Rapporteur : Monsieur MORDEFROID)

M. MORDEFROID : Vous avez souvent entendu parler de cette TVB, Trame Verte et Bleue, dossier qui nous occupe depuis plusieurs années déjà, depuis sept ans, et qui arrive enfin au bout et cela tombe bien puisque cela va faire partie aussi des éléments de réflexion du Plan Local d'Urbanisme. Vous savez que le but est d'adopter cette Trame Verte et Bleue telle qu'elle a été élaborée à la fois par un cabinet et par le travail fait en commission et par les services.

En résumé je vais donner quelques éléments : vous savez l'importance de la biodiversité à tous les niveaux, on pense souvent aux espèces mammifères supérieures mais la biodiversité est aussi très importante chez les micro-organismes, la protection de cette biodiversité qui est nécessaire à la vie sur la planète et à son équilibre est de notre responsabilité et cette exigence a d'ailleurs été rappelée dans les objectifs de développement durable des Nations-Unies en novembre 2015, à travers trois objectifs principaux parmi les 17 votés :

- l'objectif 6 de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement ;

- l'objectif 11 : faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résiliants et durables ;
- enfin l'objectif 15, le plus spécifique : préserver et restaurer les écosystèmes en veillant à les exploiter de façon durable.

Bien entendu cette notion de l'ONU précise que pour que ces objectifs soient atteints, chacun doit faire sa part, les Gouvernements, les collectivités, c'est-à-dire nous, le secteur privé, la société civile, donc chacun d'entre nous. En fait, en France, l'importance de la biodiversité comme ressource a été affirmée par le Grenelle de l'Environnement et la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a prévu la mise en place sur le territoire d'une Trame Verte et Bleue aux différentes échelles géographiques et institutionnelles.

Le but pour faire simple de ce travail consiste à repérer ce que l'on appelle les « réservoirs écologiques », c'est-à-dire les espaces assez vastes et assez riches en espèces animales et végétales pour constituer un écosystème vivant et pérenne ; de repérer les liens entre ces réservoirs, ce qu'on appelle « les corridors », par où passent les animaux mais aussi les espèces végétales qui peuvent migrer ; et enfin et cela est plus ennuyeux : repérer les ruptures de ces corridors qui peuvent menacer le passage de telle ou telle espèce et même de plusieurs entre deux réservoirs, sachant que plus les réservoirs sont petits, plus ils sont fragmentés, plus ils sont fragiles et donc plus la biodiversité est menacée.

À ce titre nous avons, nous à Verrières, une très grande chance puisque nous sommes dans un espace qui est marqué par deux réservoirs d'intérêt régional, à savoir le Bois de Verrières et la Vallée de la Bièvre. En réalité, au niveau de l'intérêt régional il y a trois réservoirs mais la situation est paradoxale parce que le troisième, c'est la coulée verte du TGV qui selon l'axe nord-sud représente un vaste corridor et presque un réservoir mais vu de notre point de vue à nous, selon l'axe est-ouest, c'est une vraie rupture écologique entre Verrières et l'autre côté de la voie ferrée ; comme quoi rien n'est simple en matière d'environnement.

Donc je disais que la loi du Grenelle 2 a été publiée en 2010 et nous avons eu ici à Verrières nos Assises du Développement Durable aussi en 2010, au cours desquelles entre autres actions nous avons souhaité nous doter d'une Trame Verte et Bleue comme outil de gestion de notre patrimoine naturel.

C'est donc une étude qui a été faite par un cabinet multi-compétent, avec à la fois des compétences naturalistes et des compétences réglementaires, urbanistiques et autres, pour traiter cette question ; c'est une étude en trois phases :

- une phase de diagnostic de l'état de la biodiversité qui a confirmé la très grande richesse de Verrières en la matière, c'est le fameux exemple des chiroptères, des chauves-souris, dont Verrières recèle 11 des 12 espèces repérées en Île-de-France et dans bien d'autres domaines, on a cette richesse,
- la deuxième phase a été la caractérisation des réservoirs, des corridors et des ruptures, et des grandes mailles du réseau,
- et la troisième phase a été l'identification des enjeux de préservation de la biodiversité dans chacune des trames et des sous-trames repérées ; et la définition d'actions à même de maintenir et de développer la biodiversité dans le territoire communal.

Donc, au-delà des trois réservoirs dont je vous ai parlé d'intérêt régional, l'étude a permis de distinguer et de définir trois grands corridors majeurs qui relient en fait le Bois et la Vallée de la Bièvre. Plus au nord de la commune vous avez un corridor vert et bleu, le long du Ru des Godets, qui va du Bois, à travers le parc de la Noisette, jusqu'à Antony, c'est un premier corridor.

Un deuxième corridor important et tout à fait remarquable, c'est ce qu'on a appelé « le corridor arboré du centre-ville » qui part du lac et qui remonte le long des avenues à travers les propriétés de la zone du lac qui sont très plantées, qui passe par Le Poulinat et qui remonte au Bois, corridor arboré typique non seulement d'une implantation végétale mais aussi d'un style d'urbanisme historiquement bien situé.

Enfin un troisième corridor plus vaste, c'est l'ensemble des zones de prêtres qui se situent entre la Bièvre et la forêt du côté d'Amblainvilliers, qui constituent aussi une richesse importante et un pont étroit entre la Bièvre et la forêt à travers un paysage ouvert.

Vous avez compris que la Trame Verte et la Trame Bleue répond aux principaux enjeux suivants : conforter les réservoirs, préserver les corridors, renforcer le concept de Verrières Ville Arboretum, décliner ces implications dans l'ensemble des espaces privés et publics ; et autant que faire se peut, atténuer les ruptures et favoriser le fonctionnement écologique de chaque corridor en fonction de sa nature.

Pour ce faire, nous avons identifié, repéré 39 actions ou groupes d'actions, ou orientations d'actions aussi précises que possible à ce stade, que nous avons réparties en quatre volets selon la nature de l'intervention ; 8 actions sont de l'ordre des études et des documents : par exemple rédiger précisément la charte de Verrières Ville Arboretum et indiquer les bonnes pratiques en matière de gestion des arbres ; le traitement différencié des espaces verts, de zéro phytosanitaire et de lutte contre les espèces invasives autant pour l'espace public que pour le fonctionnement des services communaux que comme recommandation auprès des propriétaires privés.

Nous allons aussi achever l'inventaire des arbres remarquables de la commune et étudier le développement de la Trame Noire, je rappelle que c'est le souci de diminuer la pollution lumineuse par une réduction significative de l'éclairage nocturne.

La deuxième nature d'actions, c'est la réglementation, 13 propositions d'actions qui sont pour l'essentiel des propositions qui vont être intégrées au PLU pour favoriser la migration des espèces, la qualité biologique des sols, le retour de l'eau à la parcelle, etc... Des actions d'aménagement, donc qui supposent des travaux, dont le plan Parcs qui a déjà été conçu dans une perspective de protection de la biodiversité, l'atténuation autant que possible des ruptures dans certains corridors, à nouveau la Trame Noire, et un travail en lien avec le SIAVB sur la renaturation des espaces aquatiques dégradés.

Enfin, six actions à caractère pédagogique de sensibilisation, d'information vers différents publics et en particulier auprès des maîtres d'ouvrage, les gens qui construisent des bâtiments ou des maisons pour leur donner des conseils en matière d'aménagement favorable au développement de la biodiversité ; et la sensibilisation des riverains des cours d'eau à la protection écologique des berges.

Ceci se fait évidemment avec les associations environnementales que nous avons sur la commune, avec le SIAVB, et avec Terre & Cité, B2I, etc.

Les membres de la commission Environnement et Développement Durable ont émis un avis favorable à cette Trame Verte et Bleue le 18 avril 2017. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation très complète d'un travail qui a été de longue haleine, un travail absolument nécessaire puisque c'est un document indispensable pour la réalisation de notre PLU. J'ouvre les débats entre nous, est-ce qu'il y a des questions ?

M. HULIN : D'abord j'adresse mes félicitations pour ce travail que je trouve très complet, je sais que les services ont travaillé aussi derrière pour rattraper quelques erreurs et remettre un document intéressant.

Je voudrais juste constater l'absence de citation de la loi Biodiversité qui est une grande loi de notre mandat.

M. MORDEFROID : Oui, c'était un peu discourtois et tu me pardonneras si tu veux bien.

M. HULIN : Ok. Félicitations donc pour ce travail. Maintenant, il n'y a plus qu'à... et je renvoie ceux qui ont la chance d'avoir le document aux trois premières colonnes qui disent les choses à faire. Il y a une colonne qui dit : « poursuivre et adapter les actions existantes » et les deux suivantes parlent « d'actions nouvelles pour les services des espaces verts de la ville, ou un autre service », et ce sont les deux colonnes les plus fournies, cela veut dire qu'on va à la fois faire beaucoup de nouvelles choses et par ailleurs faire travailler les autres dans la ville ou ailleurs.

Donc il y a un gros travail et cela me paraît un tellement bon travail qu'il ne faut pas que cela reste lettre morte et que tout soit bien appliqué. Cela veut dire aussi que les citoyens et les privés doivent avoir des conseils, des aides, malheureusement parfois des contraintes, pour que tout cela soit bien appliqué.

Et je voulais insister sur un point : cette Trame Verte et Bleue, ce n'est pas juste des actions, c'est aussi un changement de positionnement. Tu as parlé de la Trame Noire, nous venons de voter quelque chose sur l'église où il est prévu d'éclairer l'église avec des leds, tu as parlé aussi des chauves-souris, nous sommes à côté du Parc Vaillant, j'encourage tous ceux que cela intéresse à parcourir la ville la nuit, il y a des chauves-souris là-bas, et donc cet éclairage de l'église avec des leds va poser un vrai problème. Je ne fais pas mon malin, ce n'est pas cela, je dis juste que cela veut dire un changement de positionnement sur le sujet de la Trame Verte et Bleue et la Trame Noire, ce n'est pas seulement faire des études mais c'est changer de positionnement et se poser la question : est-ce que cet éclairage est vraiment nécessaire et si c'est le cas, est-ce nécessaire que ce soit en leds en termes d'économie d'énergie ? C'est aussi une question. On voit bien que ce n'est pas forcément naturel, donc pour la suite des épisodes il faut prendre cela en compte et changer de positionnement, cela me semble important.

M. TRÉBULLE : J'ai une question sur la Trame Noire : comment a-t-on conçu l'articulation entre la Trame Noire pour la biodiversité et les enjeux de sécurité liés à l'éclairage des voies publiques ?

M. MORDEFROID : Sur la première question, tu as dit que c'était un travail considérable à mettre en œuvre, on le sait bien, on a déjà des coups partis heureusement qui occupent déjà pas mal les services et c'est clair qu'il va falloir programmer tout cela sur les années à venir. C'est un travail de plusieurs années. À mon avis cela dépassera le mandat actuel. Cela donne des axes, des orientations, et je suis très heureux de ton intervention sur l'éclairage de l'église parce que quand on a évoqué cela, je me suis dit qu'il fallait creuser sur un certain nombre de règles, de principes sur le respect de la biodiversité et du développement durable qui sont tout juste connus. Après il faut rentrer dans la technicité dont tu fais état sur le type d'éclairage, l'orientation, etc. On a donc beaucoup de travail à faire là-dessus, je suis tout à fait d'accord.

Monsieur le Maire : Je rajouterai mon grain de sel là-dedans, considérant que déjà les choses sont à l'œuvre, la Trame Noire ne consiste pas à mettre l'ensemble de la ville dans le noir, cela consiste à avoir des gradients de lux dans l'espace public qui les font varier en fonction de l'heure de la nuit de façon à ce qu'il n'y ait pas la même

puissance installée tout le temps, et c'est déjà le cas dans notre ville puisqu'on a maintenant plus d'un tiers des horloges astronomiques qui règlent l'éclairage public sur la ville de Verrières et qui varient en fonction de l'heure de la nuit, l'intensité diminue.

De la même façon on peut parfaitement concevoir une mise en valeur de l'église, si tant est que c'est un projet qui pourrait être retenu, à partir de 22h l'intensité baisse pour être totalement disparue aux alentours de minuit ou que sais-je. C'est parfaitement organisable de façon à conjuguer les deux éléments et cette église est aujourd'hui certes éclairée mais moi qui n'habite pas loin, elle est éclairée quand même de façon très bizarre avec au moins trois couleurs et des endroits qui éclairent plus le ciel que l'église elle-même.

Et sur la circulation rue de l'Eglise, avant il y avait des petits éléments lumineux en pied de voie, ils n'existent plus, il faut qu'on se repose toutes ces questions d'éclairage public qui servait à la sécurité pour ne pas monter sur la place elle-même. C'est la reprise générale de l'ensemble de tout cela qui fait qu'on se pose des questions quant au dossier de demande de subvention pour l'église.

Et il me plaît à rappeler que dans l'étude sur la biodiversité de notre commune, sur Verrières-le-Buisson existent sept espèces de chiroptères sur les 11 espèces présentes en région Ile-de-France.

M. MORDEFROID : Sur cette question de la Trame Noire qui n'est pas l'essentiel mais qui intéresse parce qu'elle est symbolique et visible, juste une information : au niveau de la communauté Paris-Saclay, il y a un travail de partage d'expériences parce que les gens ont fait des choses très différentes, avec des résultats plus ou moins évalués, et donc un travail sera mené en commun par toutes les communes qui le souhaitent pour avancer progressivement ensemble de façon concertée et non imposée.

M. ZAKARIAN : Juste un mot : je pense qu'avant de revenir sur la Trame Noire qui est à construire, à établir, à discuter et constituer, il faut revenir sur le travail qui a été conçu autour de la Trame Verte et Bleue et féliciter toutes les équipes qui ont travaillé sur ce sujet. Je suis heureux que Vincent HULIN l'ait souligné.

Je pense juste parce que vous savez que j'aime reprendre dans le phrasé, je ne suis pas sûr qu'il s'agisse d'une « réorientation » comme l'a dit Vincent, je pense qu'au contraire c'est un élément de continuité de tout ce que l'on a construit historiquement à Verrières. Tu évoques un changement de posture, je ne me retrouve pas dans l'énoncé d'un changement de posture. J'ai eu la chance de vivre et de vieillir à Verrières, et la chance de connaître cette commune depuis mon enfance, d'avoir vu la commune évoluer et évoluer avec intelligence, de façon raisonnée, et d'ores et déjà le travail qui a été conduit est de qualité, il faut le souligner, il conditionne énormément les travaux à venir autour de tout cela, mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'une réorientation ou d'un changement de posture.

Voilà quelques sujets sur lesquels on peut ne pas être d'accord. Pour moi, au contraire, en tout cas dans ma posture - et je crois dans le collectif que constitue l'équipe municipale- ce travail illustre la volonté de progresser sur ce chemin-là. Ce sont des travaux qui sont de très long cours, on n'en prend pas forcément la mesure tout de suite, et je suis très heureux qu'il y ait beaucoup de monde ce soir, c'est un travail qui a pris deux ans, qui a fait l'objet et je remercie Jean-Paul de réajustements continus et il y a encore peu, j'y reviendrai car je pense que c'est précieux, et donc ces éléments-là sont des éléments qui de mon point de vue donnent un cadrage stratégique dont on a besoin dans la construction globalement de la structure de notre habitat.

Cela pose aussi des contraintes additionnelles, il faut qu'on en soit tous conscients, mais on les assume parce que dans le cadre de ce schéma directeur, l'idée est de préserver le plus possible et le mieux possible notre habitat parce qu'on a eu l'occasion de voir que toutes les communes, loin s'en faut, n'ont pas eu cette sagesse.

M. FOURNIER : Très bel autosatisfecit !

Monsieur le Maire : Non ; c'est un écho à ce que disait Vincent.

M. FOURNIER : Il y a deux points que je voudrais préciser : on est sur un document complet, dense, qui pose des jalons pour l'avenir mais qui pour le moment n'est que du déclaratif. J'ai une question au sujet du lac de Verrières : il s'agit d'envisager une renaturation, c'est un sujet qui court depuis trois ans maintenant, donc je voudrais savoir si dans le même temps il était envisageable, pour essayer de valoriser un peu mieux la forêt de Verrières qui est une forme d'écran, de discuter, et quel type de discussions on peut engager avec l'ONF pour faire de la pédagogie autour des coupes rases, autour de la mise en avant de la biodiversité, qu'est-ce qu'il est envisagé dans ce cadre ?

Monsieur le Maire : Je suis votre représentant à Paris-Saclay, je vais donc vous répondre : concernant le lac, il ne vous aura pas échappé qu'on a changé d'intercommunalité, que notre précédente avait la compétence des espaces naturels sensibles que n'a pas la communauté d'agglomération de Paris-Saclay telle qu'elle est organisée. Néanmoins j'ai réussi à faire adopter au budget 2016 les sommes pour réaliser des études complémentaires à celles qu'on avait réalisées dans le cadre de notre ancienne agglomération, et j'ai fait adopter le principe que les crédits pour la réalisation des travaux soient inscrits au budget 2018.

Reste quand même un petit écueil : aujourd'hui nous n'arrivons pas à lire précisément dans le projet de statut et dans les compétences là où nous serons en mesure d'avoir la compétence pour faire. Donc je me bats avec mes collègues, vos représentants au sein de la communauté du Plateau de Saclay, on a déjà les crédits, c'est la chose la plus compliquée à obtenir, il reste à trouver la bonne incise pour pouvoir lancer les études et utiliser ces crédits-là. Cela va donc dans le bon sens à mes yeux et je ne manquerai pas, si ce n'est pas rajouté d'ici là, d'insister à l'occasion du conseil communautaire de mercredi prochain pour regarder de quelle façon notre communauté d'agglomération prendra cette compétence ; ou peut-être l'a-t-elle au détour d'un des nombreux articles de nos statuts de façon semi cachée, je n'en sais strictement rien, je n'ai pas réussi pour l'heure à le savoir.

En ce qui concerne le massif de la forêt de Verrières, j'ai reçu le nouveau directeur de l'agence de Versailles il y a peu qui m'a annoncé un changement total de la pratique de l'ONF sur le territoire des forêts urbaines ou périurbaines comme est celle de Verrières, avec des changements colossaux dans la mesure où il n'y aura plus aucune coupe à blanc. Aujourd'hui c'est encore la pratique mais demain ils feront des sélections des arbres pour parvenir d'une futaie, à un taillis sous futaie absolument partout sur l'intégralité de la forêt. Cela veut dire qu'à tout endroit de la forêt de Verrières, mais cela prendra une centaine d'années, il y aura des peuplements d'arbres qui seront réalisés par des arbres qui n'auront pas le même âge contrairement à ce qu'était la doctrine de l'ONF en région Île-de-France. Il va y avoir demain l'abattage de quelques arbres pour permettre la régénération avec le houppier des chênes et autres variétés qui s'y trouvent pour qu'il y ait du réensemencement naturel fait à partir des arbres fructificateurs et que l'on ait des pousses d'un an comme des pousses de quinze ans ou des pousses de 50 ans, des vieux arbres aussi de plus de 200 ans. C'est la nouvelle doctrine de l'ONF et au

prochain comité de massif qui a lieu début du mois prochain, le directeur viendra expliquer cela aux membres du comité de massif, cela fait partie de notre Trame Verte et Bleue et cela viendra s'ajouter puisque ça fait des années que j'insistais pour que ce soient les nouvelles pratiques de l'ONF eu égard à la biodiversité.

Je me permets à cet instant de rappeler que la forêt de Verrières est la seule en région parisienne avec la forêt de Fontainebleau à posséder une réserve naturelle intégrale de 32 hectares, ce qui est assez exceptionnel dans le tissu urbain qui est le nôtre. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme BOULER : Je voulais justement mentionner qu'il me semble que le Plan Parcs a déjà commencé avec toutes les grilles qui ont été remises autour des parcs, et au terrain de l'hexagone aussi. On ne peut pas dire que rien n'a été fait, c'est en cours, mais il y a beaucoup de choses à faire en effet.

Monsieur le Maire : Merci, on peut rajouter beaucoup de choses notamment dans la diversification des plantations, nous avons pendant l'année 2016 et l'année 2017 planté plus de 400 petits arbres destinés à apporter des petits fruits pour que les enfants sur le chemin de l'école puissent les ramasser, c'est notamment la saison des groseilles et des framboises.

M. PEPERS : On a beaucoup travaillé sur ce document en commission, il y a un point que j'avais évoqué qui n'a pas été intégré : c'est la lutte contre le frelon asiatique puisque le plus grand prédateur de la biodiversité est le frelon asiatique, et je pense que tu es bien placé pour savoir qu'on peut mener des actions en lien avec la population et le SIAVB dans la lutte contre le frelon asiatique.

Monsieur le Maire : Merci pour cette contribution, on a eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises mais eu égard aux éléments un peu chargés de notre ordre du jour, je ne voudrais pas relancer une discussion qui nous mènerait très tard.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Monsieur le Maire : Bravo à Jean-Paul MORDEFROID et aux services qui ont travaillé sur ce dossier et bravo pour toutes les contributions des collègues, Vincent HULIN en particulier.

SERVICE URBANISME

3- Instauration d'un périmètre d'étude sur le boulevard du maréchal Foch.

(Rapporteur : Madame CASAL DIT ESTEBAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Dans le cadre de la réflexion engagée lors de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il convient de déterminer des périmètres de projet afin de répondre aux obligations imposées par l'Etat et la Région Ile-de-France.

En effet, depuis 2014, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) impose aux communes de mettre en place une densification des zones urbaines. De plus, la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations du logement social, dite « loi Duflot I », impose aux communes de plus de 3 500 habitants la réalisation de 25% de logements sociaux d'ici 2025.

Dans ce cadre législatif contraignant, il faut réfléchir et définir des espaces urbains favorisant une urbanisation modérée, pertinente et régulée. En effet, l'urbanisation souhaitée devra s'inscrire comme une évolution qualitative de la ville qui permettra à Verrières-le-Buisson de préserver son cadre de vie, son environnement, ses particularités physiques, sociales et urbaines.

L'absence d'une telle réflexion aurait pour conséquence de quintupler les pénalités dont est passible la commune en cas de non-respect des dispositions. A terme, l'Etat pourrait également se substituer à la ville pour la mise en place et l'organisation spatiale de son urbanisme opérationnel.

Aussi, l'emplacement du tronçon du boulevard du Maréchal Foch, axe structurant la ville, véritable porte d'entrée du centre ville où l'urbanisation existante est très hétéroclite semble être un secteur idéal pour définir un périmètre d'étude afin de poursuivre, avec les Verriérois, le travail déjà engagé consistant à penser la ville de demain. Le devenir de ce secteur pourrait constituer un enjeu majeur pour la commune afin de répondre aux objectifs qui lui sont imposés.

Par conséquent, afin de réfléchir à la réalisation d'une opération de renouvellement de ce tissu urbain de 2,3 hectares, il est donc proposé d'instituer un périmètre d'étude au sens de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme. Ce dernier permet de délimiter un secteur d'étude à l'intérieur duquel la commune peut instaurer une servitude pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation d'un projet d'aménagement global. Au sein de ce périmètre, conformément à l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme, la commune pourra opposer un sursis à statuer à tous les travaux, constructions et installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement, dès lors que ce projet a été pris en considération par la commune et que les terrains affectés par ce projet ont été délimités.

Cette décision cessera de produire ses effets si la réalisation d'une opération n'a pas été engagée dans les cinq ans.

Les membres de la commission Urbanisme/Habitat élargie, réunis le 18 avril 2017, ont émis un avis favorable.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Nous projetons une densification urbaine imposée par la loi Alur et par le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France. En effet la proximité immédiate de deux gares, celle de Massy - Verrières et celle d'Igny, fait que le SDRIF demande la densification de 15 % de notre territoire. De même la loi Alur impose des objectifs de densification des tissus urbains déjà bâtis, ce sont des objectifs chiffrés qui devront apparaître dans le rapport de présentation de notre PLU.

Face à ce cadre législatif contraignant et afin d'éviter de quintupler les pénalités et d'éviter également que l'État se substitue à la ville pour engager des constructions, nous avons décidé d'engager une réflexion sur l'urbanisation de notre commune. Nous vous proposons ce soir d'instaurer sur le boulevard Foch et une partie de la rue des Prés aux Vins un périmètre d'étude, il s'agit de la première étape de la réflexion sur ce secteur, qui se fera en concertation avec les habitants du périmètre et également avec leurs voisins immédiats.

Aucun projet n'a bien entendu été encore défini mais face à l'inquiétude bien légitime que beaucoup ressentent, je voudrais ici souligner la volonté que nous avons de préserver au maximum le cadre de vie des Verriérois afin de poursuivre la même recherche qu'ont eue les municipalités précédentes et qui ont permis de préserver le charme et l'attrait de Verrières-Le-Buisson. Nous vous demandons ce soir d'approuver l'instauration du périmètre d'étude.

Monsieur le Maire : Merci. Vous avez la parole.

M. GRISSOLANGE : Je souhaiterais savoir s'il est possible d'avoir une concertation sur le périmètre lui-même. C'est-à-dire qu'il est évident qu'il y aura une concertation

une fois le périmètre terminé mais pourrait-il y avoir une concertation sur ce périmètre ?

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Il y a eu des commissions qui ont été organisées...

M. GRISSOLANGE : Oui mais je voulais dire une concertation en direction des citoyens, des habitants.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Là aussi il y a eu des réunions publiques, une réunion de concertation a eu lieu notamment le 9 juin dernier.

M. MORDEFROID : Juste un mot pour faire le lien avec le sujet précédent : vous n'avez pas tous le plan sous les yeux mais on a tenu à ce que le rond-point Paul Fort et le carrefour Paron - Foch soit hors périmètre pour conserver justement l'aspect Trame Verte et Trame Bleue qui passe par le corridor arboré. Cela me semble important.

M. TRÉBULLE : Je vais prendre la parole pour un point qui me paraît important et qui d'ailleurs est assez complémentaire de ce qui a été dit parce que dans le périmètre d'étude tel qu'il est dessiné, certaines des parcelles qui sont dans ce périmètre d'étude sont aussi concernées par la Trame Verte et Bleu, et c'est important de le redire et de le dire publiquement, c'est bien pour indiquer que cela n'a rien d'incompatible avec une protection patrimoniale et paysagère. Ce n'est pas parce que c'est dans le périmètre d'étude que ce n'est pas protégé, il n'y aura rien dans le périmètre d'étude qui pourra contredire ce que l'on vient d'arrêter, à savoir que la Trame Verte et Bleue protège la dimension des continuités écologique.

Et deuxième élément important à dire, je crois : dans la finalité du périmètre d'étude, l'objectif est précisément comme son nom l'indique de faire des études et il y a des dispositions légales qu'il est vraiment important de rappeler. Ce sont des dispositions légales par rapport à ce qu'est un périmètre d'étude, alors il est défini par le code de l'Urbanisme et par l'article L151-41 du code de l'Urbanisme ; et à cet instant, je voudrais attirer l'attention de chacun sur le cinquième de l'article L151-41 qui nous dit que le périmètre d'étude instaure des servitudes qui vont permettre de disposer d'un délai de cinq ans pour examiner la situation et l'étudier, et donc il ne s'agit pas du tout d'arrêter une décision ou de figer quelque chose, on est bien dans un processus d'examen d'une question, c'est le premier point à tirer de cet alinéa.

Mais par ailleurs, et c'est extrêmement important, il faut le dire et le méditer : on a lu dans un certain nombre de « bonnes feuilles » des éléments d'inquiétudes légitimes mais ces éléments d'inquiétudes procèdent d'une lecture qui n'est pas celle du code de l'Urbanisme qui nous dit dans la dernière phrase du cinquième alinéa de l'article L151-41 qui s'impose à tout le monde et particulièrement à nous, je veux croire que la commune aura à cœur de respecter la loi et je n'imagine même pas qu'il en puisse être autrement, cet alinéa dit que ces servitudes dans le périmètre d'étude sont le fait qu'il y a un temps pendant lequel on réfléchit, il est marqué : « Ne peuvent avoir pour effet... » donc ce n'est pas possible, même si la commune le voulait, elle ne le pourrait pas.

Et donc il faut que ce soit bien clair : « Ne peuvent pas avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection, ou l'extension limitée des constructions existantes. » Et on a un piège parce que la formulation est négative : « ne peuvent avoir pour effet », cela veut dire qu'il y a quelque chose qui interdit à quelqu'un, ce quelqu'un est la commune, il est interdit à la commune d'interdire ces « travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection, ou l'extension limitée des constructions existantes ».

Cela veut bien dire que dans un périmètre d'étude, évidemment c'est une zone sur laquelle on réfléchit mais ce n'est pas une zone sur laquelle c'est interdit de vendre

ou interdit d'agrandir sa maison quand c'est une construction existante. Et là le code de l'urbanisme est parfaitement clair.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

M. FOURNIER : Par rapport au premier épisode de l'ouverture de la révision du PLU adoptée en conseil municipal de manière légitime en son temps, et en continuité du précédent PLU, plusieurs points m'interpellent :

D'une part j'entends ici et là une volonté éventuelle, si jamais demain il devait y avoir une sorte de reconfiguration de cette portion mise à l'étude, d'un rez-de-chaussée commercial. Pourquoi du rez-de-chaussée commercial au regard des investissements qui ont déjà été actés et mis en œuvre dans le centre-ville et qui ont aujourd'hui prouvé leur échec ?

Par ailleurs, deuxième point : il y a aussi aujourd'hui la zone des Prés Hauts sur laquelle nous pourrions peut-être assoir une nouvelle volonté de dynamisme d'un plan de Verrières et continuer à développer, je parle d'avoir une vision de la ville.

Par ailleurs il y avait, - et cela, c'est pour le coup quelque chose qui avait été signalé au préalable, au moment de l'entrée en révision du PLU - une volonté d'essayer de créer un éco-quartier au niveau de la ZAE des Petits Ruisseaux, quid de ce projet qui concernait la plus grande portion en termes d'hectares comme c'est souligné dans la délibération suivante ? Il s'agit par rapport au PADD d'environ 10 hectares quand sur la portion du Maréchal Foch, on parle de 12 500 mètres carrés.

Je continue : cette phase de révision du PLU qui s'engageait il me semble plutôt bien puisqu'il y avait des réunions publiques qui étaient organisées auprès de la population, avec des échanges, une volonté de clarté, nous pousse là ce soir - c'est la sensation que j'ai - à devoir signer une sorte de chèque en blanc, et vous le savez Monsieur Le Maire, je rappelle qu'il y avait eu un précédent au niveau du centre-ville sur lequel vous étiez revenus au moment de votre prise de fonctions. Aujourd'hui j'ai l'impression qu'on fait face à un manque de réflexion sur le long terme de la commune pour dégager éventuellement des zones foncières, essayons d'avoir une réflexion d'envergure, on voit bien que d'autres portions ici et là sont libres. Peut-être qu'elles concernent la Trame Verte et Bleue en effet et je l'entends, mais il y a là, je pense, une obligation de votre part de dire quelle est la volonté réelle de ce périmètre d'étude. Vous le devez aux Verriérois qui ont fait le déplacement ce soir, je pense.

Et par ailleurs, est-ce qu'il ne serait pas possible, via une concertation peut-être, de dégager et trouver d'autres zones foncières ?

Donc en l'état nous voterons contre pour l'ensemble des éléments que je vous ai cités.

(Applaudissements d'une partie de l'assistance)

M. ZAKARIAN : Moi, je voudrais partager quelques éléments de réflexion, j'en ai conduit un certain nombre avec l'équipe et c'est bien normal d'y revenir aussi succinctement ce soir à la fois dans la posture qui est la mienne et dans l'explication du vote qui sera le mien.

Je voudrais déjà, et ce n'est pas un vain mot, adresser mes remerciements et mon soutien à Karine pour le travail qu'elle conduit et qui me semble extraordinairement lourd, difficile à porter et à assumer pour le compte d'un collectif au service d'un bien commun.

Je vois que certains rient, je ne sais pas ce qui prêche à rire mais on pourra en parler tout à l'heure.

En ce qui me concerne je mesure le poids que cela représente pour un collectif comme le nôtre qui a construit son habitat sur plusieurs décennies de manière

équilibrée, en faisant le mieux et le plus possible la part à l'accueil de nouveaux Verriérois. Quand j'étais petit, je me souviens qu'entre Le Colombier et le centre-ville, il n'y avait que des champs de coquelicots, aujourd'hui il y a nombre de maisons et je suis heureux d'avoir ces nouveaux Verriérois qui sont aujourd'hui des Verriérois installés.

La question qui se pose pour nous est de trouver un développement équilibré. J'ajoute qu'il n'est pas facile dans le contexte actuel de porter ce genre de dossier avec la complexité et les contraintes qui sont posées par la loi. D'une certaine manière la commune n'a pas voulu le nouveau pourcentage de logements sociaux qui lui sont assignés, elle n'a pas voulu la densification dans le Schéma Directeur d'Ile-de-France, les 15 % de population. On peut remarquer aussi que nous sommes astreints à cette croissance de population sans avoir de facilités ou de rénovations marquées des transports en commun qui nous facilitent la vie au quotidien.

Donc on voit bien qu'on est dans un schéma extraordinairement contraint où paradoxalement, le fait qu'on ait préservé le territoire de Verrières au cours des 40 dernières années fait de nous ce que je qualifie -et je ne porterai pas débat ici ce soir- une cible pour plein d'opportunistes et d'opportunités.

Je note avec satisfaction la prise en compte de nombreux éléments des débats que l'on a tenus, notamment sur l'élargissement de la Trame Bleue - Trame Verte à la totalité du rond-point, ce n'était pas encore le cas il y a quelques semaines, et vraiment merci pour ce travail-là.

Il y a aussi le souci de maintenir le caractère arboré du rond-point de la Place Paul Fort qui constitue de manière indéniable un élément de l'identité visuelle de Verrières. J'ai eu l'occasion de le partager avec beaucoup de passion avec Karine, et je note que cette volonté est réaffirmée, stabilisée.

Il y a aussi le fait de vouloir concilier développement urbain et maintenir - il faudra voir comment - le caractère verdoyant et arboré d'un Boulevard Foch qui par un couvert végétal nous masquera les constructions qui, peut-être, seront à venir.

Ici je tiens à réaffirmer ma solidarité à l'équipe municipale quant à la démarche qui doit nous conduire à trouver les termes d'un développement urbain équilibré, respectueux de la loi, mais qui s'inscrive aussi dans la continuité de ce qui a été fait et bien fait au cours des dernières décennies. Je garde en tête car j'en suis à mon deuxième mandat les propos et propositions que certains partis d'opposition nous ont amenés dans la construction de notre urbanisme, et donc gardons-leur tête aussi.

Toutefois, et même si Karine tu le sais, je te fais une très grande confiance, ce soir je m'abstiendrai sur ce point. Je m'abstiendrai parce qu'à ce stade, dans le périmètre d'étude qui nous est proposé, je l'ai partagé, je n'adhère pas au découpage qui est aujourd'hui proposé. Cela ne veut pas dire que je mets au ban le schéma général qui est proposé, je crois que de toute manière, nous avons une proposition à formuler, sinon l'Etat le fera à notre place, proposition du meilleur développement que nous voulons avoir pour la densification urbaine à laquelle je n'adhère pas plus que cela, pour le logement social aussi, il nous faut mettre en œuvre cette proposition, de toute façon c'est la loi, mais franchement et vous le savez, dans le périmètre qui est défini, il me semble que l'extension de la rue des Prés aux Vins et le maintien de certaines parcelles autour du rond-point posent questionnement.

Cela a été dit et c'est un signe très encourageant, cela fera partie de la Trame Verte et Bleue, alors avec François on se rejoint sur plein de choses mais on l'exprime différemment, il m'a été confirmé que la volonté est aussi de préserver notre habitat, car ne le nions pas, certains privés ont dans l'idée de chercher à valoriser le plus

possible ces lots et ces parcelles pour en tirer le plus grand des profits à titre privé, après tout c'est le droit de propriété, et il faut aussi savoir l'explicitier.

Fort de cette abstention que j'aurai sur le projet, et même si ces éléments-là figurent dans le PADD, car ce sont des éléments constitutifs du PADD, le PADD emporte aujourd'hui plein de belles et bonnes choses, il structure l'avenir je trouve de manière très favorable dans l'esprit de la Trame Verte et Bleue, si ce soir je m'abstiens de manière bienveillante, attentive, en accompagnement efficace et un peu ronchon, je voterai favorablement le PADD puisque je le trouve, lui, particulièrement équilibré. Et ce PADD nous place, car c'est tout l'enjeu des discussions au-delà du périmètre d'étude, dans l'énoncé de ses éléments et de ses objectifs, ce PADD nous place en situation de confort -si tant est qu'on peut parler de confort- avec les tiers que sont l'Etat, nos principaux interlocuteurs publics qui attendent de nous des décisions et des éléments chiffrés qui, si on ne les explicite pas, les conduiront à prendre, ce que je refuse pour notre commune, des décisions à la place des Verriérois.

Malheureusement, il nous faut prendre des orientations, c'est ce qu'énonce le périmètre de cette étude, je comprends que c'est un territoire qui peut être une opportunité de développement équilibré, reste à trouver les voies et les moyens, mais je ne suis pas tout à fait d'accord, vous l'avez compris, dans son zonage. Alors je sais que la pression est considérable vis-à-vis de l'Etat, de la Préfecture, de la Région, car ces schémas directeurs sont historiquement ancrés et il faudrait regarder qui les a définis, mais ces éléments-là sont constitutifs d'un Verrières que je ne veux pas.

Voilà les éléments de réserve que je voulais partager avec beaucoup de passion, mais finalement c'est pour cela que je suis dans ce conseil.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Merci beaucoup pour cette confiance un petit peu voilée, je l'entends.

Je voulais revenir sur un certain nombre de choses et sans doute des inquiétudes vu votre présence très nombreuse ce soir, et insister sur la construction que nous avons eu du PADD dont on va parler tout à l'heure.

Dans les objectifs de ce PADD, on affirme et on réaffirme vouloir préserver le cadre de vie des Verriérois et ce n'est pas un vain mot. Qu'il y ait beaucoup de choses qui circulent à droite à gauche, qu'il y ait beaucoup d'inquiétudes, je peux l'entendre et le comprendre mais je voudrais vraiment vous parler en tant que Verriéroise de choix, je vais vous parler un peu de ma vie, excusez-moi, je viens d'Antony, donc pas très loin, j'ai grandi à Antony, j'étais la neuvième génération d'Antonien, c'était vraiment une ville qui me tenait à cœur et en fait, ce qui s'est passé à Antony et ce qui se passe sur Palaiseau, Massy, et d'autres villes tout autour, c'est quelque chose que je ne veux absolument pas pour ma ville.

Donc j'entends votre inquiétude, mais encore une fois il s'agit ici d'un périmètre d'étude et j'entends parler beaucoup de « bétonisation », etc, ce n'est pas du tout le but du jeu.

Pour répondre à un certain nombre de questions formulées par Baptiste, notamment sur ce qui va se passer sur la ZAE des Petits Ruisseaux, il y a déjà un périmètre d'étude dessus, là aussi on est en train de réfléchir, du coup nous avons un cadre un peu large, nous avons cinq ans, cette zone n'est pas oubliée, il y a déjà eu un périmètre d'étude qui a été voté dessus, on retrouve en fait un cadre dans lequel nous avons déjà travaillé, et il y a aussi trois autres secteurs qui sont les OAP, donc il n'y a pas que ce périmètre d'étude qui est regardé.

Encore une fois, là où l'on s'interroge et où l'on s'inquiète sur la vision que nous pouvons avoir de la ville, l'idée n'est pas de tout mettre dans un seul secteur et

finalement rien ailleurs, l'idée est de pouvoir envisager la construction de notre ville sur différents points.

Je vais laisser la parole à Monsieur le Maire sur le commerce.

Monsieur le Maire : Puisque tu declines ton pedigree, je vais en faire autant : j'ai pris la présidence du Club Nature des Gupi alors que j'avais 16 ans, j'ai créé la Maison des Arbres et des Oiseaux alors que j'avais 17 ans, j'ai créé l'association Patrimoine de Verrières alors que j'avais 20 ans, j'ai été Vice-président des Amis de la Vallée de la Bièvre, je suis aujourd'hui le Président de Terre et Cité, j'ai fait ma carrière avec un seul employeur : l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, vous pensez bien qu'en ayant comme action publique cela, je ne veux pas que Verrières devienne ni Le Plessis-Robinson, ni Châtenay, ni Antony.

Je fais tout, Karine fait tout, nous faisons tout pour diminuer au maximum la pression de la loi Duflot, elle ne s'appelle pas autrement, et je voudrais qu'on se rappelle qui la soutenait autrefois... La loi Duflot nous impose aujourd'hui, c'est elle qui a été votée, et dans le même temps l'ancienne Région, avant le renouvellement, a proposé que le SDRIF ait non pas 25 % de logements sociaux en 2025 mais 30 % ! Et c'est ce qui se préparerait éventuellement aujourd'hui.

Nous voulons rester maîtres de l'avenir de Verrières, de son écriture architecturale, des matériaux qui sont employés, et des endroits où l'on pourrait accueillir les obligations qui nous sont faites.

Je fais tout aujourd'hui avec Karine pour faire en sorte que les résidences pour personnes âgées de Verrières, qui ne sont pas toutes des résidences sociales, soient mutées en résidences sociales pour permettre d'accroître notre taux.

Je fais tout pour faire en sorte que tous les petits bâtiments de Verrières, qui ont cinq, dix, quinze logements, soient repris par des bailleurs sociaux, et nous en avons dressé la liste et nous sommes en train de les mettre en contact. Là aussi ça nous évitera de réaliser cela.

J'ai fait avec Karine et avec Rozenn une Conférence des bailleurs sociaux pour leur demander quels étaient leurs projets à Verrières, de rénovation, de reconstruction, et voire d'agrandissement, pour diminuer le nombre de logements sociaux que nous aurions à construire sur les espaces publics.

Oui, notre équipe s'est engagée pour faire en sorte que nous aboutissions au taux de 25 % de logements sociaux en 2025 sans construire sur les espaces verts de Verrières. Alors nous avons notamment mis en œuvre de quoi accomplir nos devoirs des anciennes lois qui étaient en vigueur et nous serons en mesure de les tenir pour qu'en 2020, il y ait 20 % de logements sociaux, c'est ce que nous avons engagé avec la restructuration du foyer ADEF en résidence sociale, et nous aurons au moment de son inauguration 20,5 % de logements sociaux à Verrières.

Avec les efforts que nous développons, nous espérons avoir le moins de logements à réaliser, mais nous avons des contraintes, et comme l'a évoqué Karine, il y a des secteurs de projets, il y a un périmètre qui est proposé ce soir au conseil municipal pour nous mettre dans la capacité d'anticiper les choses et nous prolonger sur l'avenir pour que nous n'ayons pas de pénalités, car je ne nous vois pas augmenter les impôts de Verrières, payer des pénalités multipliées par cinq pour qu'au total le Préfet ou la Préfète de l'Essonne vienne à désigner tel ou tel espace vert de Verrières pour nous faire du tout logement social en nous envoyant la facture que nous aurons à régler là encore sur nos impôts. C'est exactement ce que nous ne voulons pas. Le boulevard du Maréchal Foch ne sera pas la variable d'ajustement du logement social à Verrières. Nous l'avons dit, pour cela ce sera la ZAC des Petits Ruisseaux qui sera désignée comme tel pour pouvoir réaliser nos objectifs.

Une ZAC des Petits Ruisseaux qui sera mixte, pour du logement privé, pour du logement social, pour des activités de commerce, et pour des activités entrepreneuriales.

Il ne s'agit pas de signer un chèque en blanc, au contraire, si vous avez la mémoire des choses vous vous souvenez que nous nous apprêtons rue Joseph Groussin à réaliser une ZAC avec l'appui de l'EPF 92 pour nous rendre maîtres des terrains. Là il n'en est rien, nous désignons un périmètre d'étude avec aucun projet et si vous avez entendu parler du développement du commerce, vous avez probablement entendu parler simplement du maintien du commerce qui s'y trouve, et si d'aventure il était mal équilibré, pourquoi ne pas créer les surfaces de commerces dont on a besoin à Verrières ? A savoir de plus grandes surfaces que celles qui existent en centre-ville.

Alors j'ai tout entendu et j'aurais aimé que vous précisiez les choses ce soir, il ne s'agit pas de se cacher derrière son petit doigt, de dire « not in my backyard », il faut désigner les lieux dans lesquels on souhaite faire ce logement social qui nous est imposé par les socialistes. Les Prés Hauts, vous en avez parlé mais je ne pense pas que les habitants des Prés Hauts à dimension extrêmement sociale acceptent vraiment de gaieté de cœur qu'on construise au droit devant chez eux, en construisant sur le mail comme cela m'a été suggéré, et donc que l'on prive les gens du Grand Clos de la vue sur la propriété des Vilmorin. On m'a proposé de construire sur le golf en zone inondable, on peut construire sur pilotis bien sûr, c'est tout à fait intéressant comme concept et comme signature de l'entrée de Verrières ! On m'a proposé de construire dans la Vallée à la Dame inscrite de haute lutte par les Amis de la Vallée de la Bièvre dans les sites inscrits au patrimoine national ! On m'a proposé de construire sur les jardins familiaux, à côté de l'école des Gros Chênes, en faisant une sortie sur l'avenue Pompidou, c'est juste impossible de par la loi, on ne sort pas sur une voie à caractère départemental.

Oui, bien sûr on peut imaginer repousser les choses pour les mettre chez les autres mais c'est la raison pour laquelle nous nous battons comme des chiffonniers pour parvenir à abaisser au maximum le nombre de logements sociaux aujourd'hui établi à 385 logements, qu'il nous est fait obligation de réaliser, et il y a peut-être des habitants de ce secteur de Verrières qui ne vivent pas forcément bien tous les jours, on essaie d'améliorer leur quotidien, et cela parce qu'il n'est construit qu'avec des logements sociaux, je parle du secteur de Grais, si on ne veut pas reproduire cela dans Verrières en faisant de la mixité sociale bien pensée comme on l'a fait y compris dans le centre-ville de Verrières ou sur la résidence du Manoir qui est le pendant de la résidence du Faisan, c'est ce que nous avons réalisé, avec de la plus-value réalisée chez les uns on a payé des surcharges foncières pour les autres, c'est comme ça qu'on veut organiser les choses. C'est la raison pour laquelle nous proposons au conseil municipal le périmètre ainsi prévu. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. HULIN : J'avais prévu des choses à dire mais je suis surpris de la tournure que prend la discussion. Je vais rappeler trois sujets de base, j'en n'avais que deux mais j'en rajoute un :

D'abord je renouvelle ma confiance et mes félicitations et mes remerciements à Karine, ce n'est pas le sujet, on a discuté ensemble sur le PLU, sur le PADD, et s'il faut le refaire je le referai sans aucun problème, ce n'est pas le sujet.

Ensuite je veux bien que chacun comprenne ce qui se passe et je suis conscient qu'il faut construire sur cette ville plus de logements, je vais même vous dire que j'y suis plutôt favorable. Hé oui, chacun son avis ! Je dis juste qu'en Ile-de-France il y a de

plus en plus d'habitants et je ne vois pas pourquoi Verrières ne prendrait pas sa part de manière équilibrée et réfléchie.

Je parle de logements et depuis tout à l'heure, on oriente la discussion sur les logements sociaux, ce n'est pas que cela, j'ai entendu parler de beaucoup de logements sociaux socialistes mais il y en a d'autres que des socialistes qui ont fait des logements sociaux.

Dernier sujet : je ne suis pas contre les zones d'étude et je ne suis pas contre le fait d'étudier les choses par principe, au contraire, je trouve que l'idée d'une zone qu'on étudie est une bonne chose, par contre la seule chose que je précise et c'est d'autant plus vrai depuis quelques jours, c'est que lorsqu'on définit une zone d'étude, il faut être clair sur les limites qu'on se donne, les orientations que l'on se donne, et pourquoi on va là et pas ailleurs. Il y a une zone d'étude sur la ZAC des Petits Ruisseaux qui a déjà été votée, aujourd'hui je ne sais pas où en est la réflexion sur cette ZAC des Petits Ruisseaux, je dis juste que dans le PADD dont on va parler tout à l'heure, on parle de mettre en place « une réflexion sur une éventuelle reconversion de la ZAC des Petits Ruisseaux », donc on vote un périmètre d'étude, on nous en fait voter un deuxième et on ne sait pas ce qui se passe sur le premier !

Ensuite j'ai entendu la question de Dominique sur : Est-ce qu'on ne pourrait pas faire une concertation sur le périmètre ? La réponse a été de dire que l'on a fait une réunion publique, mais une réunion publique sur un sujet tel que celui-ci et de la façon dont cela s'est passé, ce n'est pas une concertation, c'est une présentation, une information. Il y a eu des débats, des questions, alors peut-être que je me trompe mais dites-nous suite à la réunion publique quelles ont été les modifications dans cette zone, quelles sont les remarques qui ont été prises en compte ? Dans ce cas-là c'est bien une concertation.

Vous pouvez avoir un objectif et l'afficher en disant que c'est là que vous voulez travailler mais dites que c'est une décision que vous avez prise et que vous avez informé les Verriérois dans cette réunion publique ; mais ce n'est pas de mon point de vue une concertation. Quand vous dites que le projet se fera en concertation, cela ne peut pas me rassurer. Donc la question est simple : on peut parler de qui soutenait Cécile DUFLOT, je la soutenais à l'époque, je vous rassure c'est fini, je suis guéri aujourd'hui... (rires)... mais pour les raisons que je vous ai données sur les logements sociaux, Verrières doit prendre sa part ; et moi aussi je peux faire mon pedigree mais cela n'intéresserait personne et en plus ce n'est pas le sujet, chacun a eu un parcours différent, même si le mien est un peu le même que celui de Thomas Joly, mais le fait est qu'on n'est pas d'accord quand même, en tout cas la question est de savoir ce que l'on veut faire. Donc dites-nous quelles sont les grandes orientations, jusqu'où vous voulez aller, est-ce qu'à un moment donné ou un autre il est envisagé une Déclaration d'Utilité Publique qui pourrait laisser la porte ouverte à des expropriations ? Est-ce que c'est possible ou bien est-ce que vous vous l'interdisez, ou bien est-ce que vous vous dites : pourquoi pas ? On parle beaucoup de logements sociaux, est-ce que ce sera la majorité ? On parle de commerces : de quel type de commerces on parle ? On parle d'immeubles, de zones résidentielles, vous avez sûrement des idées ?

Karine a dit : il n'y a pas de projet. D'accord, je vous fais confiance, il n'y a pas de projet, très bien, mais il y a quand même des orientations, dites les choses clairement, mettez-les sur la table et là on n'aura pas l'impression de vous donner un chèque en blanc. Parce que dans la position où nous sommes et où sont les Verriérois ce soir, la majorité va voter, à part une abstention bienveillante, ce périmètre d'étude, on est trois de l'opposition mais si on était cinq, cela n'aurait pas

changé grand-chose. Donc ce sera voté. Après vous aurez les commissions, les services et les conseillers municipaux pour faire ce que vous voulez y faire, donc soyez en confiance, dites-nous ce que vous voulez faire et si vraiment vous n'avez rien en tête, pas d'idées sur cette zone, alors on vous proposera des choses, mais ce serait inquiétant, je suis sûr que vous avez une idée, expliquez-la, peut-être que cela va nous rassurer et si cela ne nous rassure pas, au moins les choses seront claires.

(Applaudissements d'une partie de l'assistance)

M. GRISSOLANGE : Moi, je voulais exprimer le plaisir que j'ai eu à entendre Vincent dire qu'il approuvait certains des objectifs qui sont présentés par Monsieur le Maire et par d'autres personnes comme des contraintes comme si c'étaient des contraintes arbitraires. Je suis du même avis que lui sur deux points qui sont les plus importants mais qui sont deux choses distinctes : d'abord la nécessité de construire la ville sur la ville, autrement dit de densifier. On ne peut pas dire à la fois : non, ce n'est pas bien le mitage, ce n'est pas bien l'extension de la ville sur la campagne, le fait que l'Essonne rurale est petit à petit grignotée, et dire d'un autre côté qu'il faut faire comme la loi Alur le dit, c'est-à-dire densifier la ville et donc construire là où la ville existe déjà, mais surtout pas ici !

Si le périmètre à définir était aux alentours de la place Léon Maugé, on aurait d'autres gens dans le public qui viendraient aussi applaudir ou contre-applaudir ce que le conseil municipal serait appelé à décider. On ne peut pas être toujours d'accord sur les grands principes et ne pas les appliquer. Donc, oui, je suis pour le fait de densifier la ville et donc de construire la ville sur la ville, je suis minoritaire et archi minoritaire, je le sais, mais les 7 % environ des Verriérois qui ont voté pour moi n'accepteraient sûrement pas que je vote contre la construction de logements sociaux à Verrières.

Deuxième point : ces logements sociaux sont à l'horizon 2020, et 25 % cela me paraît un objectif juste. De ce point de vue on est aux alentours de 19, il serait juste de savoir la manière dont vous allez les faire, car Monsieur le Maire, vous avez présenté la question sur le périmètre en faisant allusion au périmètre Foch, cela laisse entendre que non, là il n'y aura pas de logements sociaux, je ne vois pas comment cela est possible, s'il n'y a pas de logements sociaux on ne peut pas progresser en direction des 25 %. Il faut bien qu'à un moment donné on construise et quand on fera de nouvelles constructions, il faudra qu'il y ait plus de 25 % pour faire progresser le taux, si on fait moins de 25 % de logements sociaux rue du Maréchal Foch cela n'augmentera pas du tout le pourcentage, donc il faudra bien des logements sociaux et d'ailleurs sans cela, je ne vois pas comment il pourrait y avoir une DUP.

Mon voisin me dit qu'il n'est pas question de faire une DUP, oui pour l'instant, mais s'il y a un périmètre d'étude, c'est bien pour qu'il y ait quelque chose de ce genre un jour ou l'autre. Vous pouvez toujours faire des signes de dénégation mais est-ce que c'est vraiment crédible ? Comme l'a dit Vincent, vous avez forcément un pré projet ? Ce n'est pas possible qu'il n'y en ait pas, on ne fait pas un périmètre comme ça si l'on n'a pas une petite idée de ce qu'on veut y faire.

Donc je repose la question du début : est-il possible avant de voter ce soir, donc en ne votant pas ce soir, une concertation sur le périmètre lui-même, pas sur le contenu de ce que l'on mettra dans le périmètre mais sur le périmètre lui-même ? Comme l'a dit Vincent, les réunions publiques sont intéressantes, elles apportent beaucoup d'informations, elles ont été bien menées, mais ce n'est pas de la concertation à proprement parler, donc la question qui est posée, pour moi la question importante est : est-il envisagé et est-il possible d'avoir une concertation préalable sur le

périmètre lui-même ? En le regardant, quand on voit le trait rouge et les hachures, on se dit : mais pourquoi la parcelle numéro tant n'est pas dedans alors que la parcelle numéro tant est dedans ?

Ensuite j'avais une question qui m'a été suggérée par un Verriérois sur la fameuse sente dite « du Notaire » qui est tracée tout à fait clairement sur le périmètre, c'est une question de détail : où en est-on sur ce point ? Pour ma part je voterai ou je ne voterai pas ce projet de délibération selon qu'on me dira oui ou non sur la possibilité de concerter sur le périmètre lui-même et l'existence d'un pré projet. Je ne crois pas qu'il n'y ait pas de pré projet.

Monsieur le Maire : Donc de toute façon tu ne voteras pas.

M. GRISSOLANGE : Je ne sais pas.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Quand il y a eu des réflexions de notre part, ce n'est pas sorti comme cela d'un chapeau, il y a forcément eu une réflexion derrière. Quand je dis qu'il n'y a pas de projet, c'est qu'il n'y a rien d'écrit parce qu'encore une fois on ne sait pas ce qui va bouger ou pas à l'intérieur du périmètre d'étude, c'est dans ce sens-là. Maintenant bien sûr qu'on a réfléchi en amont, on souhaite mettre des périmètres d'étude à certains endroits et des OAP à d'autres endroits, donc oui il y a eu une réflexion. Maintenant il n'y a rien de définitif dans nos réflexions même s'il y a des idées, mais tout cela ne pourra se faire qu'avec les Verriérois. On ne va pas -et c'est là qu'on peut affirmer quelque chose de fort- il n'y aura pas de déclaration d'utilité publique sur le boulevard du Maréchal Foch, c'est pour cela que tout ça doit se faire en concertation, pas forcément sur la délimitation du périmètre d'étude mais sur la construction qu'il faudra faire derrière, oui absolument on va faire des réunions et c'est ce que j'ai affirmé tout à l'heure, on va rencontrer à la fois les gens qui sont à l'intérieur du périmètre d'étude et les voisins immédiats qui bien sûr seront impactés par les projets qui pourront être faits. Mais en l'état actuel on ne peut pas dire qu'on a un projet défini puisqu'on ne sait pas ce qui va se passer à l'intérieur du périmètre d'étude.

Monsieur le Maire : Je rajouterai à cela, puisqu'il y a eu des questionnements sur la ZAC des Petits Ruisseaux, que le temps a été mis à profit depuis notre délibération et nous a permis de faire une évaluation qui a été longue eu égard au nombre d'entreprises qui se trouvent dans ce secteur, mais comme cela, en première approche, il faudrait mobiliser 60 M€ pour juste indemniser les entreprises qui s'y trouvent. C'est une information qui a son intérêt pour organiser les choses et pouvoir se projeter dans la suite des opérations.

Je pense que je me suis mal fait comprendre sur les équilibres à respecter sur les zones, que ce soit les OAP ou les zones d'étude, le principe directeur que nous poursuivons est d'avoir 50% de logements en accession à la propriété privée et 50% de bailleurs sociaux, y compris sur le boulevard du Maréchal Foch. Un coup cela pourrait être 60 - 40 et un autre coup 40 - 60, mais le principe générique est 50 - 50.

En ce qui concerne les aspects de concertation-information, oui il y a des moments où il faut que la puissance publique propose et ensuite de cela que le conseil municipal dispose, et lorsqu'on engagera ensuite des études, bien évidemment comme nous l'avons fait et je pense que tout le monde n'était probablement pas présent au forum ouvert mais je reconnais certaines têtes qui y ont participé, c'était la première fois qu'en Ile-de-France et peut-être même en France nous utilisons ces techniques de partage pour pouvoir élaborer notre PADD, ce n'est pas au regard de cela qu'on va désormais tout cadenasser en gardant tout cela dans un coffre et en ne le partageant pas. On reviendra bien évidemment vers toutes celles et tous ceux qui sont intéressés par ce projet quand on aura des éléments à présenter mais il faut

laisser le temps au temps et nous permettre d'organiser les choses. Parce que dans cinq ans, bien malin est celui qui pourrait imaginer ce qu'il en sera ! Et le Gouvernement de notre nouveau Président de la République aura pris un certain nombre de mesures par ordonnances ou nouvelles lois qui modifieront les présentes et nous, dans cinq ans, on aura fait aussi notre petit bonhomme de chemin.

Et je discutais encore tout à l'heure avec le directeur de l'EHPAD Léon Maugé dont je suis le président, on met tout en œuvre pour que les 85 lits soient reconnus comme logements. Si sur les 385 qui sont imposés il y en a 85 déjà qui ne sont pas à faire, cela change un peu la donne. Et si certains bâtiments dont je parlais mutaient en logements sociaux, cela changerait aussi la donne. Le seul établissement qui est le foyer de travailleurs migrants qui va être transformé en résidence sociale va nous faire passer de 18,82 de logements sociaux à 20,50, c'est tout à fait significatif. Donc l'accumulation de ces éléments et les OAP nous permettront, j'espère, de gagner beaucoup et encore une fois, le projet sur le boulevard du Maréchal Foch on le partagera, et la variable d'ajustement qui nous permettra d'atteindre nos objectifs ne sera pas le boulevard du Maréchal Foch mais la ZAC des Petits Ruisseaux.

Il y avait une question sur la pertinence du périmètre : je n'ai trouvé personne pour m'expliquer qu'il fallait engager une procédure de classement au titre des monuments historiques ou des sites remarquables à la fois pour l'Intermarché et pour la Poste. Mais dans le même temps il est inimaginable que ces deux établissements puissent fermer plus d'une journée parce qu'il n'y a plus d'existence de l'un ou de l'autre. Donc il nous faut penser une opération à tiroirs où l'on développe la réalisation de l'un en créant de nouvelles surfaces pour pouvoir les accueillir, et où dans le même temps les bâtiments actuels continuent à être en exploitation ; et donc que moyennant une nuit ou deux jours de fermeture, l'ensemble des services puisse continuer.

Donc il faut de la surface et c'est pour cela que le périmètre d'étude est ainsi défini. Maintenant à Paris, chez mon employeur, le Monoprix d'à côté est installé sur trois niveaux, si cela nous permet de réduire l'emprise au sol par rapport au périmètre aujourd'hui défini par les études qui démontrent que l'on pourra faire un étage en enterré, un étage en rez-de-chaussée et un premier étage, et que l'ensemble des équipements sera rentable avec une surface équivalente à celle d'aujourd'hui, on étudiera cela tout à fait sérieusement. Mais ce n'est pas nous qui allons faire les études, on va être accompagnateurs d'aménageurs, de promoteurs qui nous feront des propositions pour que cela corresponde au mieux des besoins et à ce que nous souhaiterions avoir. Et encore une fois nous donnons des droits à construire et c'est l'offre et la demande qui vont jouer vis-à-vis de ceux qui sont aujourd'hui propriétaires à l'intérieur de ce périmètre.

Voilà ce que je voulais vous faire partager avec un dernier mot pour la sente : nous attendons que le juge arrête définitivement les allers et retours entre le Monsieur que je ne citerai pas et la ville de Verrières puisqu'il y a un jeu absolument abject d'utiliser tous les délais au quart d'heure près pour déposer des mémoires en conclusion, ce qui prolonge les délais d'autant, n'ayant manifestement absolument pas envie de voir le juge se prononcer sur le dossier parce qu'il est sûr de perdre. Nous sommes donc dans l'attente de l'arrêt des procédures contradictoires pour que la Cour puisse examiner les documents. Je suis profondément agacé par cette situation-là mais on ira jusqu'au bout.

Est-ce qu'il y a encore des interventions ?

M. GRISSOLANGE : Je suis tenté de voter pour le projet malgré mes réserves, en même temps deux éléments me feraient aller dans le sens opposé : j'apprends ce

soir que des études ont été menées sur le périmètre de la ZAC des Petits Ruisseaux et qu'elles ont été chiffrées...

Monsieur le Maire : On a le droit de faire travailler les services.

M. GRISSOLANGE : D'accord mais il existe des commissions où l'on aurait pu avoir des informations sur les 60 M€, ce n'est pas que je regrette que les Verriérois les aient en même temps que moi mais des études sont menées, il est question d'un coût de 60 M€ pour indemniser les entreprises, on a un peu l'impression qu'on ne fera pas cela là-bas.

Monsieur le Maire : Je suis absolument déterminé à faire cela là-bas.

M. GRISSOLANGE : Donc la variable d'ajustement, c'est plus ou moins dans la ZAC des Petits Ruisseaux ?

Monsieur le Maire : Bien évidemment.

M. GRISSOLANGE. Je n'avais pas bien compris : vous dites qu'il y aura 60 % dans le périmètre Foch, ou 50 ou 40 %, et c'est la ZAC des Petits Ruisseaux qui fera le reste ?

Monsieur le Maire : Absolument ; et je me permets de rappeler qu'il y a les OAP derrière, avec Menoret, avec le terrain du Bua, également Léon Maugé, autant d'éléments qui sont portés à la connaissance de chacun et cela nous occupe aussi.

M. GRISSOLANGE : Et je demande une autre confirmation : il n'y aura pas d'opération sur le territoire du périmètre Foch du type de celle qui avait été tentée entre la rue d'Estienne d'Orves et la rue Joseph Groussin ?

Monsieur le Maire : C'est d'une nature totalement différente.

M. GRISSOLANGE : Mais est-ce qu'il y aura oui ou non un établissement public foncier qui sera chargé d'acheter les parcelles ?

Monsieur le Maire : Non.

M. GRISSOLANGE : Vous le dites ici solennellement ?

Monsieur le Maire : Je n'ai jamais laissé entendre qu'il en serait différemment.

Mme BOULER : Je voudrais juste reprendre les termes de Dominique Grissolange : je suis déléguée au logement, je sais de quoi on parle quand on parle de logement social et de mixité, on a beaucoup débattu avec Karine, on met un point d'honneur à avoir quels que soient les projets une mixité sociale, à valoriser le logement social pour ne pas défavoriser les logements privés, et que ce soit sur les différents projets Foch ou ailleurs, on essaie de trouver un maximum de logements qui pourraient être convertis en logement social aujourd'hui pour avoir ce maximum de 385 places à déduire de tout ce que l'on aura trouvé d'ici 2025. C'est important d'avoir cette réflexion-là sur des zones en attendant que d'autres choses se mettent en place.

M. HULIN : Comprenez bien que lorsqu'on apprend ce soir les 60 M€ sur la ZAC des Petits Ruisseaux, les services ont travaillé d'accord, vous avez eu l'information...

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Il faut venir en commission.

M. HULIN : Si l'on pouvait avoir un débat ici sans que vous leviez toujours les bras au ciel et sans hochements de tête, ce serait génial ! Comprenez que ces informations on ne les a pas, nous dans l'opposition, on nous dit des choses mais on a l'information au compte-gouttes ; et donc quand on parle des réunions publiques qui sont des réunions d'information et pas de concertation, cela peut vous paraître du détail mais les autres réunions de concertation, quand se feront-elles ? À quel moment il y a eu un plan sur lequel les gens ont dit : c'est plutôt ceci ou cela ? Si vous ne voulez pas le faire, vous avez le droit, de temps en temps la ville doit prendre des décisions mais ne dites pas que vous avez concerté derrière.

Et quand vous dites que par la suite vous concerterez sur ce projet, comprenez qu'on puisse avoir des inquiétudes et qu'on se dise : si les mêmes causes produisent les

mêmes effets, ce ne sera pas le cas. On parlait de changement de paradigme sur la Trame Verte et Bleue, comprenez qu'on puisse se poser des questions. C'est une question de positionnement comme nous l'avons dit.

M. FOURNIER : Encore une fois, pour reprendre les propos de Stéphane ZAKARIAN et des premières interventions, la question qui se pose pour nous n'est pas une question de densité, c'est la viabilité de ce projet qui tombe quasiment du jour au lendemain sur le centre-ville...

(Vives réactions sur les bancs de la majorité).

On l'a vu au dernier conseil peut-être mais...

Monsieur le Maire : Pardon, il y a eu quand même une réunion il y a plus de trois mois sur le PADD.

M. FOURNIER : Au préalable la zone des Petits Ruisseaux était envisagée d'entrée de jeu au niveau du PLU. Même si c'était il y a trois mois, cela ne va pas être une surprise ce soir au conseil municipal. Je dis juste que par rapport à l'impact que cela peut avoir au niveau du centre-ville et des investissements massifs qui vont à avoir lieu, 4 M€ entre l'achat de la maison Fournier et la réfection du centre-ville, on en est à des projets où il y a des réflexions qui sont menées bien entendu, très bien, mais je dis juste que la question des mobilités n'est pas évoquée, il y a trop de sujets qui impactent ce secteur-là ce soir. J'entends que vous dites que ce n'est pas le sujet mais on a l'impression de signer des chèques en blanc, on pose des questions depuis tout à l'heure, vous n'avez pas de précisions sur les réponses, c'est la sensation que l'on a et finalement on n'a rien sur la zone des Petits Ruisseaux. Même si comme je l'ai dit en off à Thomas, je trouve que c'est une bonne idée.

Quant à la préservation de Verrières, je pense que toutes et tous ici nous y tenons, j'ai eu la chance dans mon parcours d'habiter un logement social à Verrières et c'est l'environnement Verriérois qui m'a permis de me développer personnellement et d'avoir accès à une forme de mixité. À un moment donné ces questions-là sont ailleurs, moi je parle juste de ce projet en centre-ville.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Je vais être soft mais il y a un moment où des réunions sont proposées, des commissions sont proposées, je sais Baptiste que tu n'en fais pas partie mais quand même, elles sont ouvertes et il y a eu beaucoup de réunions depuis 2015. Les périmètres d'études tout comme les OAP sont publics depuis au moins le PADD, la réunion publique a eu lieu au mois de janvier je crois...

M. FOURNIER : Non, au mois de mars.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Admettons mais il y avait déjà les diapositives, le périmètre était inscrit et c'est ce qui est présenté ici. Tu ne peux pas dire que tu découvres cela maintenant car ce serait mentir.

Ensuite, ce n'est pas un projet, c'est une étude, d'où l'impression peut-être du chèque en blanc que vous avez mais encore une fois, quand on est dans une étude, on ne peut pas vous dire qu'il y a un projet derrière puisqu'on veut étudier. Cela veut dire qu'on réfléchit. Donc la concertation va commencer à partir de maintenant véritablement, il va falloir que l'on construise ensemble ce que l'on va pouvoir faire ou non sur ce fameux périmètre d'étude. La concertation se fait à partir de maintenant et ce sera tout le temps parce qu'on s'est rencontré fin janvier avec Dominique, certes je ne t'ai pas vu encore Baptiste, mais encore une fois je suis quelqu'un d'assez disponible, je partage les informations et au sein de cette majorité il n'y a rien qui jamais n'ait été caché.

Monsieur le Maire : Je voudrais juste dire que la pression est élevée sur les épaules de votre serviteur et sur notre territoire puisque pas plus tard que la semaine dernière ou la précédente, j'ai été tout simplement convoqué par Madame la Préfète du

département de l'Essonne qui m'a dit qu'une deuxième année de non-respect de nos objectifs à Verrières ferait de Verrières une ville « carencée ». Donc elle m'a dit : Monsieur le Maire, quels sont vos projets ? Il faut donc que nous montrions à la puissance publique de l'État que nous avons la détermination de parvenir à ces 25 % de logements sociaux en 2025 et que nous sommes sur le chemin ; mais bien évidemment nous prendrons notre temps pour que ceci puisse être partagé avec chacune et chacun d'entre vous qui êtes présents ce soir pour ceux que cela intéresse. Mais il n'a jamais été question d'expulser, il est juste question pour l'heure d'étudier, il n'y aurait pas pire chose que de vous dire : nous allons étudier et vous mettre un plan sous les yeux de ce que nous voulons réaliser.

Nous votons relativement à ce périmètre d'étude. Vous avez une explication de vote ?

M. GRISSOLANGE : Je vais être bref : je voulais vous dire que vu la décision que nous avons à prendre, il me semble que les votes courageux ce soir sont de voter pour ou de voter contre.

(Rires et applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Vote à main levée : délibération adoptée par 25 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Monsieur le Maire : Je voudrais très sincèrement remercier le public, pour un sujet qui est aussi difficile, d'avoir su écouter les échanges que les élus ont eus, en manifestant votre approbation sur certaines déclarations mais en ne sifflant pas pour autant les points de vue des autres, ce n'est pas si fréquent que cela, pour participer à de très nombreuses réunions publiques je voulais le dire et saluer votre républicanisme à l'occasion de cette séance du conseil municipal.

4- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, (PADD).

(Rapporteur : Madame CASAL DIT ESTEBAN)

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Nous avons au cours des mois passés élaboré plusieurs documents constitutifs de notre futur PLU, en premier lieu le diagnostic et l'état initial de l'environnement avec présentation aux personnes publiques associées et à la population en janvier et mars 2016. Nous avons élaboré ensuite le PADD en collaboration là aussi avec les Verriérois lors du forum ouvert dont il a été question tout à l'heure ; et enfin nous avons élaboré le règlement, le plan de zonage et les orientations d'aménagement et de programmation qui ont été présentées lors de notre dernière réunion publique le 29 mai dernier.

Dans le cadre de la révision du PLU et conformément à la loi ALUR relative à la solidarité et au renouvellement urbain, le conseil municipal doit débattre - et j'insiste sur ce terme « débattre » - de ce PADD pour valider les orientations qui y sont présentées. Ce PADD est véritablement le document stratégique du PLU qui vise à tracer les grandes lignes de Verrières pour les 10 à 15 ans à venir. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme, de paysages, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Les orientations du PADD, vous l'avez dans le document qui est joint, sont présentées selon quatre axes qui concernent aussi bien l'habitat que les transports, les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, tout en luttant contre l'étalement urbain et une trop grande consommation de

l'espace. En résumé ce document définit vraiment la stratégie d'aménagement et de développement durable de la commune.

Alors pour plus de clarté dans les débats et c'est Monsieur le Maire qui les animera, nous pourrions peut-être débattre axe par axe pour que ce soit plus simple.

Monsieur le Maire : Qui souhaite prendre la parole de préférence sur l'axe 1 de façon à purger au fur et à mesure les différents axes ?

M. GRISSOLANGE : Je suis content que Karine ait insisté sur le fait que c'est le débat qui compte ce soir, c'est-à-dire que ce qui sera dit ce soir sera noté soigneusement et fera partie du PADD. Je vois que pas mal de gens du public s'en vont du fait que le point 3 a été voté, je trouve que c'est dommage puisque vous vous êtes dérangés, Mesdames et Messieurs pour venir voir, vous pourriez assister à la partie débat qui ne sera pas suivie d'un vote, c'est le débat qui compte.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : On prendra acte du débat.

Monsieur le Maire : Des prises de parole ?

M. PEPERS : Sur l'axe 1.6, page 6, on parle de « recommandations paysagères selon une palette végétale représentative du patrimoine vert », la palette représentative du patrimoine vert c'est ce qui a été répertorié et inventorié par les services de la ville et qui ne correspond pas forcément à la variété végétale et à la biodiversité que je souhaiterais. Donc je voudrais que ce cahier de recommandations paysagères soit seulement des recommandations mais ne soit pas obligatoire. C'est mon inquiétude et je voudrais que les Verriérois restent libres de planter ce qu'ils veulent chez eux.

M. MORDEFROID : En français courant, une recommandation n'est pas une obligation, c'est dans cet esprit-là qu'on le fait. Il s'agit de recenser les espèces qui sont locales et qui sont intéressantes du point de vue de la biodiversité, y compris mon cher Daniel des espèces mellifères.

Monsieur le Maire : Ce qui préside à l'établissement de ce cahier de recommandations de plantations, ce sont deux objectifs essentiellement : d'une part les villes de banlieue qui sont remplies de forsythias et qui ressemblent à des œufs brouillés au printemps, c'est exactement ce que l'on ne veut pas si l'on veut donner l'appétence à nos concitoyens de planter des choses un peu plus diversifiées. Les troènes, c'est très bien concernant le miel et les abeilles mais il y a beaucoup d'autres essences qui peuvent être plantées. Et dans le même temps Verrières s'enorgueillit d'être une ville arboretum et d'avoir une palette végétale qui permet de faire déborder les Arboreta des Vilmorin, on ne s'en portera pas plus mal avec des essences qui seront plus diverses que ce que l'on peut voir sur Verrières.

Et plus on a une biodiversité des essences arborées, plus elles sont protégées parce que moins elles sont nombreuses et permettent aux maladies de se répandre de branches en branches, d'arbres en arbres. C'est une bonne façon de se protéger, on a encore des zones à Verrières parce que ce sont des espèces isolées.

M. TRÉBULLE : Je voudrais faire une déclaration publique, une déclaration d'amour aux forsythias qui embellissent nos jardins au printemps, moi je suis très heureux et très fier d'avoir non pas un mais deux forsythias dans mon jardin qui sont extrêmement anciens.

Mais je voudrais intervenir sur le point 5, sur l'affirmation « des espaces verts publics au sein du tissu urbain ». C'est un point qui peut être noté au débat de ce soir et qui a même beaucoup de sens au vu de beaucoup de choses qui se disent et se répandent, notamment le fait que ce point 5 est extraordinairement engageant parce qu'il s'agit bien de l'ensemble des espaces verts identifiés et donc de répondre à ce que tu évoquais tout à l'heure sur le fait qu'en quelque sorte on les rend indisponibles

pour toute autre utilisation que les espaces verts, ce qui est bien dans l'axe 1 de cet élément et de ce point de vue, c'est quelque chose de tout à fait courageux, je trouve que la façon d'exprimer est extrêmement satisfaisante sur le fait qu'il y a des enjeux de protection de tous les espaces, Arboretum, Parc de la Noisette, Régnier, Vaillant, Parc de la Bourdonnière, Vilmorin, l'Hexagone, etc. C'est quelque chose qui me paraît signifiant. C'est un élément de débat non à charge mais plutôt au soutien et je salue à quel point c'est probablement nécessaire.

M. HULIN : Juste un détail : je partage les orientations qui sont là en termes techniques, mais dans l'énumération de ce qu'il est possible de faire dans les parcs, je trouve que ce n'est pas hyper dynamique, on parle de « valoriser les éléments remarquables » on parle « d'histoire », on parle de « patrimoine historique », je sais qu'on est d'accord mais je pense qu'il faudrait qu'on donne plus de place au lien social dans les parcs, ce sont les zones sur lesquelles il faut continuer à pousser les gens qui sont demandeurs d'activités, comme on l'a vu au Parc Régnier, des activités artistiques et autres, cela pourrait avoir plus de place dans cet axe-là même si c'est un axe environnemental.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Je suis d'accord, il faut le souligner et effectivement quand on parle de parcs, on pense tout de suite à l'écologie mais ce terme de « sociabilisation » est extrêmement important. Mais on a un plan Parcs qui est mené de main de maître et des choses vont apparaître et sortir de toute cette réflexion.

Monsieur le Maire : Le document est un document cadre dans lequel on peut ensuite placer des actions. Aujourd'hui notre PLU ne mentionne pas cet aspect social, c'est celui qu'on propose à travers ce PADD qui le mentionne mais celui qui est en vigueur n'en parle pas et cela ne nous empêche pas de l'utiliser pour ce faire. Là on le mentionne et c'est à nous de nous en emparer pour le faire vivre.

M. GRISSOLANGE : Je voulais relever mais cela va dans le sens de ce qu'a dit Vincent, que la répétition ou la redondance du terme « préserver » dans l'axe 1 est peut-être un peu excessive. Nous avons certainement un environnement de qualité à Verrières, on parle de le préserver, c'est bien, mais il faut aussi faire des choses et je trouve qu'on pourrait dans certains cas trouver une autre façon de le dire parce que là, cela fait très conservateur.

J'ajouterai une réserve absolue sur l'expression concernant le point 7 : « préserver les vues identitaires ». Vous dites cela à Monsieur Tout le Monde, vous dites qu'à Verrières on va préserver les vues identitaires, je ne sais pas s'il comprendra bien. Je pense qu'on pourrait dire cela plus clairement : Il s'agit « des coteaux qui dominant la vallée et qui ménagent quelques points de vue remarquables sur la plaine, notamment le Belvédère, le chemin des Cœurs, la route des Gâtines, et élargissent ce champ visuel, ces larges vues sur le paysage environnant », je pense qu'on pourrait ne pas les appeler des « vues identitaires », en plus le mot « identitaire » ne sonne pas très bien à mon oreille d'homme de gauche.

(Rires)

Monsieur le Maire : Je comprends ce que tu veux dire mais l'axe 1, c'est pour une protection et une préservation, donc ce n'est pas anormal que ce soit répété, c'est un axe fort qui marque notre PADD.

Ensuite, sur les vues identitaires, à Versailles la vue sur le château est assez identitaire de la commune. Nous, nous en avons d'autres et je pense qu'il faut être attentif à les préserver ; et moi, le mot « identitaire » ne me choque pas plus que cela dès lors qu'il n'est pas sorti de son contexte.

M. GRISSOLANGE : On pourrait dire « des vues qui identifient la commune de Verrières ». Je ne suis pas contre « identifier » mais c'est le mot « identitaire » qui me gêne vraiment.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Je suis d'accord.

Monsieur le Maire : Alors si Karine est d'accord, moi aussi je suis d'accord pour cet amendement.

M. FOURNIER : Pour aller sur l'aspect sémantique, je préférerais « valorisation » à la place de « préservation » car cela crée une forme de dynamique.

Monsieur le Maire : On ne va pas réécrire le texte ce soir.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Cela alimente le débat.

Monsieur le Maire : Les personnes associées en seront nourries.

M. DOSSMANN : Dans la foulée de Vincent HULIN, je crois qu'il faudrait mentionner le rôle culturel de certains espaces à Verrières : on a fait des manifestations, des animations culturelles, on est en train d'animer tous les espaces y compris celui de Grais, il faudrait le marquer quelque part.

Monsieur le Maire : C'est noté et consigné.

M. ZAKARIAN : Sur l'axe 1 toujours, on en a parlé mais j'y reviens : c'est la continuité écologique de la Trame Verte, il y a plein de choses qui ont été énoncées tout à l'heure, je ne vais pas susciter de polémique mais je n'ai pas apprécié le terme de Dominique tout à l'heure, mais on en parlera en aparté...

Il a été évoqué le fait de vouloir construire la ville sur la ville, chose à laquelle moi, en tant que conseiller municipal, je ne souscris pas. On est dans un schéma où l'on a une hyper concentration sur le territoire français et notamment en Ile-de-France d'un ensemble d'acteurs économiques, politiques, sociaux, et d'une certaine manière vouloir en Ile-de-France construire la ville sur la ville renforce dans le temps et la durée cette concentration et rend extraordinairement difficile la mise en place d'une dynamique équilibrée.

Mais le PADD sert aussi à cela et c'est pour ça que le terme de « préservation du cadre de vie » me convient, parce que pour le préserver il faut s'inscrire dans une stratégie de moyen et long terme. Il se trouve que ma stratégie n'est pas de construire la ville sur la ville mais peut-être de construire autrement les rapports au travail et le mode de vie au travail, aujourd'hui on dispose de moyens techniques qui permettent certainement de vivre le travail dans 30 ou 40 ans différemment de la façon dont il s'exerce aujourd'hui. Et donc dans ce cadre-là, au contraire, je pense qu'on est dans un schéma qui préserve, qui valorise la préservation sur la base souvent d'un mécanisme d'ajustement par les prix. Je suis pour dire qu'une préservation du cadre de vie est nécessaire, on l'a peaufiné, peut-être faudra-t-il d'ailleurs se donner la possibilité dans la mise en œuvre concrète d'une continuité écologique de la Trame Verte. On a un territoire qui va évoluer dans sa structure avec des jardins, des parcs, il faudra aussi dans le temps savoir revisiter cette Trame Bleue - Trame Verte pour qu'elle ne soit pas elle-même un élément qui fige la manière avec laquelle on veut voir évoluer notre commune.

Puisque l'objet est de débattre autour de cela, je voulais porter au débat ces quelques éléments.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'axe 1 ? Non, donc axe 2.

Mme CHATEAU-GILLE : Je voulais attirer votre attention sur le fait qu'on parle peu du développement économique dans cet axe 2, voire pas du tout. Sinon, sur une mise en place d'une réflexion, et je tiens vraiment à le souligner pour Baptiste qui tout à l'heure parlait de projet, moi, je ne parle que d'une étude sur la zone d'activité

des Petits Ruisseaux, je ne sais pas non plus ce qui va se faire et j'aurais aimé être au courant aussi.

Pour le moment, donc, nous en sommes à une phase de réflexion et au-delà, quand nous serons dans la phase d'étude, je pense qu'on pourra faire de la concertation avec les entrepreneurs de la zone des Petits Ruisseaux, cela me semble effectivement important.

Il ne m'a pas échappé que le développement économique est de compétence communautaire, ceci étant je pense qu'il serait important qu'on puisse rajouter vraiment un paragraphe sur ce développement économique et ceci d'autant plus que dans le SDRIF, et aussi dans notre volonté, il est important de développer l'emploi local. D'où l'importance aussi de cette fameuse étude sur la zone des Petits Ruisseaux qui va ouvrir un certain nombre de réflexions sur comment développer l'emploi local. Je souhaitais apporter cette réflexion au débat qui était peut-être de rajouter ou accentuer, voire faire un paragraphe, sur le développement économique et l'emploi local aujourd'hui.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Effectivement le développement économique est une compétence communautaire obligatoire mais tu es bien placée pour savoir que nous travaillons en étroite collaboration avec la CPS, Verrières fait aussi des choses pour le développement économique. La ville a notamment initié un guide personnalisé pour les entreprises, il y a eu aussi une première rencontre des entreprises, tu es bien placée aussi pour savoir tout cela. Il y a une collaboration mais il y a en effet une attention très forte de la part de la commune qui cherche à favoriser la création et l'implantation des entreprises et qui les accompagne véritablement dans le développement. S'il n'y a pas de paragraphe, c'est à cause de cette problématique de compétence communautaire mais je pense qu'il est important que cela soit porté au débat pour que cela apparaisse aussi à côté de ce document.

Monsieur le Maire : Dans le cadre de la mutation notamment de la ZAC des Petits Ruisseaux je reprécise les choses : même si aujourd'hui il y a peu d'études qui ont été vraiment conduites pour regarder comment cela pourrait se passer sur le terrain, dans notre esprit il n'est pas du tout impossible que cohabite une activité économique à travers des sièges d'entreprises avec des pavillons ; parce que des camions de plusieurs tonnes qui passent au travers des jeunes enfants qui se rendent dans leur école, ce n'est pas forcément super compatible. Donc la livraison de produits à stocker n'est pas forcément la destination finale de cette ZAC des Petits Ruisseaux mais peuvent parfaitement cohabiter des pavillons, d'ailleurs il en existe aujourd'hui.

Il existe la possibilité de construire de l'habitat vertical pour parvenir à nos 15 % d'habitants en plus, de densification, et dans ces 15 % réfléchir au logement social et au logement en accession libre. C'est pour dire que si l'on pouvait faire un quartier des Justices à cet endroit-là qui associe l'activité économique, ce serait une belle réalisation.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Je voudrais reprendre une réflexion que l'on avait eue avec François-Guy TREBULLE : on parle de mixité sociale mais on peut parler aussi de « mixité fonctionnelle ».

M. TREBULLE : Je voulais le dire. Sur le point 6 de l'axe 2, il y a cette formule que je trouve remarquable de « mixité sociale et fonctionnelle », c'était d'une façon générale quelque chose que j'aurais voulu que l'on mette en avant. Pas du tout seulement dans la zone des Petits Ruisseaux mais qu'on envisage absolument partout de travailler cette dynamique de mixité sociale et fonctionnelle, cela me paraît une voie d'avenir pour la construction de la ville.

Sur l'axe 2 toujours, j'ai une crainte relative : je trouve dommage que le paragraphe 4, alors que le paragraphe 5 insiste bien sur la qualité architecturale et environnementale des constructions, puisse donner à penser qu'on veut absolument faire du toit double pente, du crépi année 60 et autre. Il est dit : « Ces nouvelles constructions devront s'intégrer aux caractéristiques architecturales et paysagères... » plus qu'une idée d'intégration, c'est la qualité qui doit être le maître mot ici et que cohabitent des toits à double pente et des toits sur plaques, pourquoi pas si c'est de bonne qualité et d'une esthétique soignée, avec une intégration globale mais qui ne soit pas de la duplication, il faut véhiculer l'idée de la diversité et de la qualité plus que la reproduction d'un modèle déjà dépassé et daté.

M. GRISSOLANGE : Je voudrais intervenir sur les questions du logement et partir du diagnostic que l'on avait fait et qui avait été présenté dans une réunion publique. Dans ce diagnostic il est noté que la population de Verrières est une population vieillissante, plus âgée que la moyenne de l'Essonne, et aussi que le nombre moyen de personnes par ménage est en baisse, qu'il y a une augmentation significative du nombre de ménages comprenant une seule personne. Il est indiqué aussi qu'il y a une majorité de très grands logements et que cette majorité est elle-même croissante, il y avait déjà une majorité, il y en a encore plus à mesure que le temps passe.

Pour les logements sociaux, je ne sais plus si c'est 18,82 ou 18 et quelque, en tout cas c'est un peu moins que 19, ce sont en majorité des 3 ou 4 pièces et cela génère naturellement une forte demande de petits logements, en tout cas de moins de 3 pièces.

Enfin il est dit que le loyer au mètre carré à Verrières pour le logement social est supérieur à la moyenne de l'Essonne mais inférieur à la moyenne de l'Île-de-France. Et compte tenu que dans la moyenne de l'Île-de-France le poids de Paris doit être assez important, je pense qu'il vaut mieux utiliser comme référence la moyenne de l'Essonne.

Sur la base de ce diagnostic, je trouve en lisant le texte qu'il y a un manque de précision sur ce que l'on va faire en matière de logement. Alors cela peut paraître paradoxal par rapport à ce qui a été débattu au point 3, cependant il serait peut-être intéressant de savoir comment la commune compte agir pour favoriser la construction de petits logements, notamment de logements de deux pièces, autant dans le secteur privé que dans le secteur social puisque cela concerne les deux domaines. Comment pour la population qui est vieillissante, et on ne peut pas s'en réjouir bien sûr, comment la ville compte agir pour favoriser l'arrivée ou le maintien d'une population plus jeune à Verrières ?

Il y a évidemment des jeunes qui souhaitent rester à Verrières mais qui quittent Verrières pour des questions diverses notamment liées au coût du logement, mais il y a aussi des gens qui potentiellement voudraient bien venir à Verrières si c'était à la portée. Quand on observe de façon empirique ce qui se passe autour de chez soi, on voit qu'arrivent des gens plus jeunes après que quelqu'un soit décédé, ces plus jeunes arrivent mais ces personnes plus jeunes ne sont pas des gens à proprement parler jeunes, c'est plutôt à partir de 40 ans. Bien sûr on est très jeune à 40 ans et je souhaiterais retrouver mes 40 ans, mais je veux dire que ce ne sont pas des 25 - 35 ans, c'est la tranche au-dessus. Enfin comment peut-on agir ? Qu'est-ce que peut faire une ville comme Verrières en particulier pour faire baisser le prix au mètre carré des loyers dans le secteur social ?

Je pourrais aller vers plus de détails, vous savez qu'il existe plusieurs types de logements sociaux, qu'il y a les PLS, c'est le haut-de-gamme, ensuite il y a les PLUS

qui sont au milieu et les PLAI qui sont plus bas. Comment compte-t-on agir pour qu'il y ait une proportion significative de PLAI et de PLUS dans les logements sociaux que nous envisageons de construire ? Et après, c'est sans doute plus compliqué, que peut faire une ville pour faire baisser le prix d'achat des logements privés ? Pas grand-chose j'imagine mais on pourrait peut-être y réfléchir, en tout cas ça n'y est pas et c'est dommage.

Enfin à propos mais c'est un détail de la ZAC des Petits Ruisseaux, ce n'est pas une ZAC, c'est une ZAE, Zone d'Activités Economiques.

M. FOURNIER : Pour attaquer les points 7 et 8 sur l'espace public renouvelé, la revitalisation du commerce de proximité verriérois et accroître son activité, vous le savez j'ai des marottes, je laisserai Vincent parler de la circulation en centre-ville mais à l'époque vous nous aviez promis un bilan, un état des lieux des actions qui ont été menées sur la rénovation, la réfection du centre-ville, notamment son impact par rapport au commerce. J'aurais souhaité savoir si c'était encore dans l'esprit de chacun de faire ce bilan.

Deuxième question : Il est marqué : « Il s'agira de maintenir les rez-de-chaussée en locaux commerciaux sur l'ensemble de la commune à travers un outil réglementaire », je sais qu'il existe, pensez-vous le mettre en œuvre rapidement ?

Troisième question : on voit dans des villes de toutes colorations politiques de nombreuses préemptions qui ont lieu généralement sur les commerces d'hypercentres pour faire baisser la pression locative, je voudrais savoir ce qu'il en est à Verrières ? On en avait parlé en 2014, est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez dans les années à venir pour essayer de diversifier un peu les activités commerciales dans cet hyper centre ?

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Je commence par répondre à Dominique GRISSOLANGE sur l'accueil de jeunes globalement sur la ville : il faut qu'on assume véritablement les évolutions démographiques et il faut qu'on fasse une place plus importante aux populations nouvelles. Cela va passer par la création de logements plus petits. Le constat qui est fait est la place très importante de grands logements et finalement une surreprésentation de ces grands logements alors qu'il y a beaucoup de décohabitations et des jeunes qui n'arrivent pas à se loger.

Dans les espaces dans lesquels il y aura des futures constructions, il va être demandé la création de plus petits logements, des studios, des T1 et T2 sur la ville qui permettront de faire baisser le prix d'acquisition puisque ce seront des plus petits logements, un très gros travail va être fait là-dessus.

Il faut aussi qu'on travaille, et ces nouvelles constructions le permettront, sur les mobilités et notamment les parcours résidentiels parce que c'est un point crucial, il n'y a pas de doute, on partage tous ces sujets-là avec Rozenn, il y avait vraiment quelque chose d'important à faire.

Dernier point sur les prix du logement social : c'est très conditionné par les financements qu'on utilise, soit en PLAI, soit en PLUS, soit en PLS qui a été abandonné il y a très longtemps sur Verrières car c'était vraiment très difficile de pouvoir y accéder, on continuera à privilégier les modes de financement pour la création de PLAI et de PLUS. On est en vrai partenariat avec beaucoup des bailleurs sociaux sur la ville et c'est un travail aussi difficile mais extrêmement important et qui porte vraiment ses fruits. On en discute avec eux régulièrement.

Monsieur le Maire : Sans paraphraser ce que dit Karine, je peux assurer que les endroits où nous sommes propriétaires et nous avons des secteurs d'opérations, on privilégiera les petits logements pour répondre à ces besoins. Comme on est chez nous, on peut prendre les décisions que l'on veut sur notre territoire. On a d'ores et

déjà mis en place la conversion du foyer ADEF en résidence sociale, 98 lits aujourd'hui, demain il y en aura 140, 140 logements pour accueillir certes les résidents d'aujourd'hui mais aussi tout une nouvelle population avec des jeunes en décohabitation et des familles monoparentales.

Sur quels types de logements, de toute façon tout cela est extrêmement normé, nous avons des obligations qui nous sont faites de par le SDRIF et la loi, et donc on aura assez peu de marge de manœuvre.

Quant à la question sur le commerce et son bilan, je pense qu'avoir consulté l'intégralité de la population de Verrières à travers un questionnaire qui a été rempli par plus de 800 de nos concitoyens et en avoir fait le compte rendu dans le mensuel de Verrières, cela a permis d'avoir les informations dont on avait besoin sur le bilan de l'usage de la rue d'Estienne d'Orves notamment et sur le commerce en général. On est même allé beaucoup plus loin que ce que l'on avait annoncé.

Après, sur la baisse des prix sur l'hyper centre, en a regardé cela de façon très sérieuse. Globalement les propriétaires des boutiques du centre-ville sont propriétaires de l'ensemble de l'immeuble. Quand on se rapproche d'eux, ils ne veulent pas vendre la boutique mais l'immeuble entier et cela nous paraît absolument hors de notre portée que de nous rendre maîtres de l'ensemble des immeubles du centre-ville, c'est cela notre difficulté. Nous l'avons fait puisque Tonton et Tonton est une propriété de la ville, je pense que cela ne leur a pas été défavorable quand on voit le développement de cette entreprise et on s'en réjouit. Mais ce n'est pas du tout du même volume que le sont les bâtiments principaux qui abritent les boutiques de Verrières. Voilà ce que je voulais dire en complément de Karine.

M. ZAKARIAN : J'avais une remarque autour du point 4 qui parle « d'encadrer les opérations immobilières afin de les intégrer au mieux dans le tissu urbain existant » : comme le disait François-Guy, l'objet n'est pas de normer l'architecture Verriéroise, on voit bien que nous arrivons à marier de manière harmonieuse les différents types d'habitat, on a des propriétés qui sont historiques et à côté des habitations très modernes, et donc effectivement l'objectif et je n'ai rien contre la norme, contre le normé, ce n'est pas de créer une succession de coronas mais d'avoir une structure architecturale harmonieuse qui vit aussi, car d'une certaine manière la rénovation de l'habitat c'est un moyen d'entretenir ce patrimoine individuel privé mais aussi de contribuer au collectif, et l'un des enjeux et on en a discuté déjà, et d'ailleurs ça avait fait l'objet d'amodiations par rapport à l'esprit qui s'annonce sur les opérations de modernisation du PLU, c'est bien d'avoir le plus possible et le plus systématiquement possible un couvert végétal en façade de manière que l'habitat ne se trouve pas comme on le voit dans d'autres communes avec la mitoyenneté qui est la règle. Il n'y a plus de couvert végétal de part et d'autre des propriétés.

Ce n'est pas non plus d'avoir des façades immédiatement en pied de trottoir, tous éléments-là sont importants. C'est la structure de l'esprit du PADD, et d'ailleurs d'une certaine manière la vraie question pour moi est de savoir si nos collègues de l'opposition seront pour ce PADD sur lequel on n'a pas formellement à voter mais au moins on a de par notre débat à positionner notre grille de lecture sur le fait de valider l'esprit ou pas.

J'ai dit tout à l'heure que je souscrirais aux principes qui s'y trouvent, l'important est de savoir si sur les principes constitutifs du PADD, on s'y retrouve collectivement ou pas.

Je reviens aussi sur la remarque qui a été faite de la tension foncière qui est à Verrières et qui ne permet plus aux Verriérois d'être primo-accédants. C'est vrai, mais c'est aussi une logique de vouloir construire la ville sur la ville, mécaniquement,

plus la densification s'opère, plus progressivement les territoires limitrophes sont eux-mêmes soumis à la pression foncière et progressivement aussi, mécaniquement chacun cherche à tirer le meilleur prix de sa propriété. Donc on a sur les questions du développement urbain une vraie question qui se pose. Il faudra trouver au niveau des mécanismes visant à encadrer les opérations immobilières les bons mécanismes. On voit que d'une certaine manière le droit d'urbanisme offre de plus en plus de liberté dans la capacité de construire, dans les formes de construction, dans les gabarits, dans la densité, simplement on verra comment intégrer la qualité environnementale, les couverts végétaux, il faudra voir comment les restituer dans le PLU.

M. HULIN : Une réaction simplement : si aujourd'hui on récupère de la surface sur les gens qui sont pavillonnaires et qui construisent un étage, je ne vois pas comment mécaniquement cela pourrait régler les problèmes, je pense que c'est une erreur d'interprétation.

Puisque la question nous est posée de savoir si l'on est d'accord sur les grands principes, je trouve le sujet de l'évolution du logement et de l'adaptation de la population intéressant. C'est justement le problème de l'avenir, par exemple j'ai réussi à acheter une maison dans Verrières, je ne suis pas sûr que mes enfants pourront faire de même si les choses continuent comme ça.

Je voulais revenir sur le paragraphe 7 qui parle de l'espace public et de la qualité pour la ville encore plus accueillante, je partage les orientations qui sont là mais je vois qu'il est prévu sur la place Charles-de-Gaulle de faire un lieu de centralité, de rencontre et de partage, c'est parfait mais on prend comme exemple ce qui s'est passé sur la rue de Paron et la rue d'Estienne d'Orves, on parle de « réfléchir à l'espace à donner aux véhicules motorisés », je voudrais séparer mon propos en deux parties :

J'ai un avis personnel sur la question qui n'est sûrement pas celui de plein de gens ici mais avant cela je considère, j'ai la faiblesse de considérer que cet objectif est mauvais. Ce qui se passe dans la rue d'Estienne d'Orves avec la circulation des voitures, avec la fermeture aux voitures dans certaines zones, ne me semble pas abouti et me semble être un peu trop un mélange de tout. Aujourd'hui on a une zone très courte qui est fermée le week-end et pas que le week-end, le samedi matin et le dimanche, on a une zone piétonne qui est ouverte, la rue de Paron, au moment du marché, et vous avez des gens qui déboulent de l'église, qui descendent sur la rue d'Estienne d'Orves, qui rencontrent des gens qui sont au marché alors qu'avant il n'y avait pas de voitures, avec des zones où l'on peut stationner, des trottoirs qui ne sont pas des trottoirs, à un endroit on dit que la ville a bien marqué ces trottoirs pour que les zones de circulation soient bien marquées, or ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Donc je trouve que dans le cadre du bilan sur les commerces, on est sur un entre-deux qui ne me semble pas abouti et voire même dangereux dans certaines zones. Les voitures qui déboulent de la rue de l'Église sur la rue d'Estienne d'Orves, cela ne va pas, la cohabitation me semble problématique. Mon avis à moi, c'est que soit on va jusqu'au bout de la démarche et à ce moment-là on bloque à certains moments en trouvant des façons d'atténuer les effets, en trouvant des zones de stationnement, soit on fait de ce centre-ville une vraie zone de partage ou en tout cas une zone où la priorité est donnée aux vélos et aux piétons.

Il suffit d'y aller un soir de semaine, la priorité c'est la voiture. Il suffit qu'il y ait un piéton et la voiture zigzague sur le trottoir d'en face, on stationne un peu n'importe où, je trouve que cette zone-là aujourd'hui n'est pas très bien aboutie, il faudrait réfléchir à la place des voitures dans la rue d'Estienne d'Orves. Et si l'on fait la même

chose sur la place Charles-de-Gaulle, on va se retrouver avec encore une zone mixte, on n'ira pas vraiment au bout des choses. Soit on y va, soit on n'y va pas, mais je m'inquiète de voir qu'on veut faire la même chose place Charles-de-Gaulle que ce qui s'est fait sur la rue d'Estienne d'Orves.

Et pour finir, concernant la qualité environnementale dont vous parlez sur la rue d'Estienne d'Orves, je ne vois pas bien les choses. Il est marqué : « améliorer la qualité environnementale », je ne sais pas très bien ce que cela veut dire.

Monsieur le Maire : On ne va pas faire un débat sur la rue d'Estienne d'Orves ce soir, par contre on peut s'interroger sur la place des véhicules dans le centre-ville de Verrières comme dans l'ensemble de l'espace public. On ne va pas amorcer le débat de savoir s'il faut fermer ou ne pas fermer et jusqu'où il faut fermer, le tout à travers la qualité environnementale, c'est de se dire que les pavés autobloquants en ciment qui dataient des années 70 et qui manquaient d'entretien étaient d'un degré de qualité de matériaux un peu moins élevé que ce qui a été mis en place et que précédemment il n'y avait pas de présence végétale, désormais il y en a ; et c'est à travers cela qu'on propose de persévérer dans le choix des matériaux, de les développer comme on le fera à l'intérieur du Passage de Paron que tu n'as pas relevé mais qui est bien indiqué. C'est le droit de réfléchir à une extension de cette création-là, ce parti-pris minéralisé qui peut parfaitement évoluer avec des espaces qui seront parfaitement naturels. Mais s'il y a une continuité, elle existe quasiment devant la mairie, elle est reprise devant l'immeuble Jean Mermoz et dans le passage du Manoir, il s'agit d'unifier l'ensemble de ce parcours pédestre avec des matériaux qui soient cohérents.

Moi j'adore débattre, vous le savez, je me permets juste de rappeler aux collègues, mais il leur appartient de nourrir le débat comme ils le veulent, qu'on en est à peu près à la moitié du PADD et qu'il reste 17 dossiers. C'est juste un rappel, et il est 23h15.

M. GRISSOLANGE : Nous n'avons pas la maîtrise de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Absolument mais je n'ai pas pour habitude d'empêcher les collègues de s'exprimer, j'essaie simplement d'organiser le débat pour qu'il soit nourri, cordial et agréable.

M. FOURNIER : Une question historique dans ce mandat : quid de l'avenir de la Maison Fournier ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. MILLET : Je voudrais revenir sur l'aspect économique : il serait bien d'avoir une réflexion sur le point 6, sur le fait d'avoir une Maison des Jeunes Entrepreneurs, avec des innovations, par exemple sous forme de pépinière d'entreprises. Il y a beaucoup de jeunes aujourd'hui qui se développent en autoentrepreneurs et il pourrait y avoir un axe de développement économique dans les conditions de vie et d'accueil à Verrières, c'est assez propice à la réflexion. Ce que j'ai pu connaître aux Etats-Unis par exemple où l'on retrouve cet esprit, et à Verrières ce serait bien d'avoir cette perspective d'économie douce, sans camions qui circulent.

Mme CHATEAU-GILLE : C'est une compétence communautaire, on y réfléchit avec la communauté d'agglomération, nous regardons comment le faire, sous quelle forme, est-ce que c'est une pépinière ou un hôtel ou un co-working, etc. Mais il est vrai que la communauté d'agglomération n'est pas très vieille, nous y travaillons depuis un an et il faut le temps que cela se mette en place. Les compétences communautaires, ce n'est pas tout à fait l'objet de ce conseil mais j'en parlerai volontiers lors d'un prochain conseil si vous le souhaitez, en tout cas sachez qu'on y réfléchit.

Monsieur le Maire : Nous passons à l'axe 3.

M. HULIN : Il est dit dans le paragraphe 3 sur la performance énergétique des bâtiments publics que la commune « souhaite que la rénovation de certains bâtiments publics intègre certains critères de haute qualité environnementale », je pensais qu'on pouvait appliquer « les critères », donc est-ce qu'on pourrait savoir quels sont ces critères ?

Mme BOULER : Dans le paragraphe 2, je souhaiterais qu'on mentionne que l'herbier communal est classé aux Monuments Historiques. Cela fait aujourd'hui dix ans et un jour qu'on a eu cette notification.

Mme LIBONG : Par rapport aux points 1 et 2, il est mentionné des équipements culturels et sportifs et on parle de compléter l'offre d'équipements culturels et de loisirs récréatifs, on a parlé de notre ville vieillissante dans les axes précédents, nous souhaitons un logement approprié pour les jeunes et les familles avec des enfants, compte tenu des contraintes et notamment des 15 % de population, on aura sûrement des enfants. Vous avez tous suivi l'actualité, on a jusqu'en 2019 pour décider si oui ou non, on continue les NAPS, est-ce qu'on continue la semaine de quatre jours et demi ou est-ce qu'on revient à l'ancien système ? Tout cela pour dire, et on en a parlé lors des discussions sur le PADD, qu'il y a un équipement qui déjà est limite au niveau des effectifs pour la jeunesse, je parle du centre de loisirs, il faudrait avoir en tête son évolution et voir s'il doit être agrandi, s'il doit y en avoir deux, enfin c'est une nécessité d'y réfléchir.

Mme FOUCAULT : J'aimerais bien que l'on inscrive dans le PADD ce que l'on souhaite faire à Paul Fort - David Régnier pour l'amélioration des performances énergétiques et pour l'accessibilité des personnes handicapées.

M. FOURNIER : Je voudrais faire quelques remarques : d'abord, vu le niveau de détail dans lequel on rentre, je pense que ma question sur la Maison Fournier pouvait y prendre sa part.

Quid de l'investissement au niveau de Robert Desnos puisque depuis la tempête de 1999 la tribune est inutilisable et obsolète ? Est-ce que ça peut s'intégrer dans l'offre des équipements culturels et de loisirs éducatifs et créatifs ?

Monsieur le Maire : Je voudrais juste à cet instant rappeler que le PADD est un débat sur la projection de la ville, ce n'est pas un bilan à mi-mandat. On aura si vous le souhaitez, à l'occasion de toutes les questions écrites ou des questions orales que vous voudrez nous poser, à répondre à ces questions-là mais cela ne me paraît pas le sujet aujourd'hui, même s'il y a un certain nombre d'équipements qui sont notifiés à l'intérieur du PADD, je peux très bien vous parler pendant 1 heure 30 de la Maison Fournier pour vous raconter tout ce que l'on a fait depuis la dernière question, mais il me semble nécessaire de dire que ce n'est pas à l'ordre du jour. Je pense que ce n'est ni attendu ni l'objet même du PADD.

M. PEPERS : Axe 3, point 4, concernant le niveau d'accès aux communications numériques : il est dit que « le déploiement total de la fibre optique à Verrières vient d'être lancé par la société Orange qui va déployer celle-ci sur une partie de la commune », j'espère que c'est sur l'ensemble de la commune.

M. DELORT : Sur la fibre, je vous donne l'information car ce n'est peut-être pas dans le PADD : elle a été mise dans trois secteurs : les deux premiers sont aux champs bleus, on travaille sur le déploiement vertical de la fibre, et ensuite cela va se faire sur les autres secteurs en 2017, c'est un dossier que je suis particulièrement et qui avance, les premières personnes qui vont recevoir la fibre vont l'avoir fin juin.

M. DOSSMANN : Sur le point 2, je trouve que la partie requalification du centre André Malraux est un peu réductrice, il ne s'agit pas que de moderniser une

médiathèque, on s'oriente vers un troisième lieu avec une mise en valeur du patrimoine de Verrières, notamment le Musée de Verrières et tout ce qui est attaché au patrimoine. Donc ça va au-delà de la simple modernisation. On fait coexister un troisième lieu avec la valorisation du patrimoine.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Un petit ajout : c'est le musée Herbière et Historique.

M. TRÉBULLE : Concernant l'axe 4, je voudrais souligner à quel point il me paraît nécessaire effectivement, comme indiqué dans le projet de PADD, au point 1, de favoriser les mobilités douces et évidemment il y a là quelque chose d'important, je regrette que ce paragraphe ô combien essentiel soit finalement assez sous-développé par rapport à la desserte de transport en commun du pôle multimodal Essonnien qui arrivera dans le futur. Il y a quelque chose d'extrêmement important par rapport à la présence et à la place notamment du vélo en ville par rapport à l'aménagement des voies qui fait qu'il nous faut satisfaire aux obligations légales qui font qu'à chaque fois qu'on touche une voirie il faut prévoir un aménagement dédié spécifiquement aux cyclistes.

Et bien évidemment cela touche aussi à la problématique du stationnement en ville. Je me prenais à rêver en lisant le PADD qu'à l'heure où l'on célébrera bientôt les mille ans de tout ou partie de Verrières, avec ses réminiscences du 11^{ème} siècle, on propose et on met en place un grand plan sur le vélo : « mille ans, mille vélos » sponsorisé par la Mairie ou par des gens qu'on trouverait pour accompagner le déploiement du vélo électrique à Verrières et ainsi aller dans un sens qui permettrait d'avancer dans la promotion et la valorisation de cette expérience ; sachant que l'État encourage par des subventions un certain nombre de villes et les accompagne dans le cadre de leur PADD, on pourrait porter cette réflexion.

Monsieur le Maire : Je suis ravi qu'il y ait du public, cela permet de voir la créativité de nos élus, et je me permets de rappeler que j'ai porté cette proposition au sein de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB), cela m'avait été refusé par la majorité à laquelle j'appartenais, comme quoi il y a parfois des ratés.

Mme CHATEAU-GILLE : Je voulais intervenir sur l'axe 4, point 2, là aussi cela ne vous a pas échappé que le transport était une compétence communautaire, ceci étant dans les transports et notamment dans les bus, je sais bien qu'il y avait un projet de ligne intercommunale qui irait de la gare de Verrières à la gare de Massy, et une desserte historique mais qui est loin d'être satisfaisante, on rencontre quand même beaucoup de difficultés, je sais que des fréquences de bus sont envisagées mais dans un avenir relativement lointain, donc je voulais aussi faire preuve de réactivité et demander s'il ne serait pas envisageable de créer une navette pour desservir les deux gares RER Antony et Massy, et que ce soit une navette qui ait une fréquence plus grande parce qu'aujourd'hui, quand on prend le bus, on a un temps d'attente très long. Or comme on veut développer l'emploi qui sera avec des horaires plus flexibles, avec des emplois locaux, on pourra se déplacer, il serait utile d'avoir une fréquence plus grande en bus et je pense que ce n'est pas forcément avec la RATP et ce type de transport qu'on va y arriver. Pourrions-nous imaginer, envisager, suggérer, créer une navette pour aller aux gares RER ?

M. MORDEFROID : Je rebondis sur ce qu'a dit Madame CHATEAU-GILLE : en fait c'est une demande que nous avons déjà faite auprès de la communauté d'agglomération dans différents travaux d'études, de comités, etc, nous avons préconisé un transport en commun, peut-être sous forme de navette, qui permettrait de relier les différents secteurs de Verrières avec le quartier de Massy Opéra où se trouvent les organismes sociaux.

M. GRISSOLANGE : Je ne peux que souscrire à ce que vient de dire Jean-Paul : effectivement il y a deux manques : il y a la difficulté pour un Verriérois de se rendre facilement dans le secteur de Massy Opéra avec un transport en commun, à pied c'est un peu loin même si ça peut se faire ; et il y a l'autre manque qui est une desserte commode de Palaiseau qui a le commissariat de police, la sous-préfecture, par exemple quand on veut établir une procuration pour les élections, c'est pratique d'aller à Palaiseau. Mais il n'y a rien comme desserte.

Alors la navette, je ne sais pas si c'est le bon terme mais en tout cas il y a un minibus qui circule dans Massy, on pourrait imaginer qu'un minibus analogue circule à travers Verrières en prenant grosso modo le grand axe de Grais en direction des Prés Hauts, et un autre ou bien même le même se dirigeant vers les deux gares qui sont assez correctement desservies par le 196 et vers Massy - Verrières qui ne l'est pas du tout. Même si dans une utopie heureuse on pourrait préférer avoir un téléphérique ou quelque chose comme ça, en attendant, peut-être qu'un minibus serait dans un premier temps quelque chose de plus réaliste.

Concernant les circulations douces, qu'est-ce que la ville peut faire par rapport à cela ? C'est certainement en partie au niveau de la CPS que ça se décidera, il n'empêche qu'on peut aussi en parler ici.

Quant aux circulations douces, il me semble que le plan vélo a apporté un certain nombre de choses mais qu'on peut améliorer et en particulier je revendique la position historique de Verrières Ville Ouverte concernant la création d'un axe de circulation douce selon le même grand axe, Amblainvilliers - les Prés-Hauts, en utilisant des boulevards assez larges qui ne s'opposent pas à la création de quelque chose qui ne s'appellerait certainement pas piste cyclable car c'est démodé, mais quelque chose où cohabiteraient des vélos et autres moyens de circulation douce.

Mme BOULER : Pour te rassurer, on a fait rajouter ces lignes de navette dans le PLH, dans le diagnostic qui est en cours en ce moment.

M. HULIN : J'avoue que je n'ai pas bien compris pourquoi la place de la voiture dans le centre-ville n'était pas un débat que l'on pouvait avoir dans le cadre du PADD. Vous avez dit tout à l'heure que ce n'était pas votre sujet.

Ceci dit j'abonde dans le sens de mes collègues sur le vélo et le minibus, ne parler que de renforcer la signalétique et de réaliser des stationnements, ce n'est pas suffisant, je pense qu'il faut une politique protectrice, c'est plus coûteux que de la signalétique et du stationnement mais je pense qu'on en est à un stade où il faut le faire progressivement, et dans les aménagements en centre-ville on peut identifier des zones où il y aura les vélos, que ce ne soit ni la route ni les trottoirs, tout cela doit se faire dans une réflexion globale.

Et je regrette donc qu'on ne parle que « de réfléchir à l'espace à donner au vélo » et de « limiter la circulation automobile dans le centre-ville » sans aller plus précisément et savoir avoir des objectifs un peu plus ambitieux.

Monsieur le Maire : J'ai peut-être mal compris, je voulais éviter que l'on débattenne pour savoir si les bornes existantes devaient s'ouvrir un peu plus tôt ou un peu plus tard, mais pour moi il y a véritablement une vraie question et c'est un débat de société à mettre sur la table, pour le coup on est particulièrement au cœur de ce genre d'orientation pour la ville. Depuis fort longtemps il est question de créer une nouvelle nappe de parking sur la place Charles-de-Gaulle avant de la refaire, qui serait contiguë à celle qui existe aujourd'hui pour agrandir l'offre de parking. Est-ce que c'est une bonne idée ? Parce qu'aujourd'hui on est sur des modes de voitures en partage, d'ubérisation de la société, de développement des offres alternatives, des projets existent sur la Communauté du Plateau de Saclay pour diversifier l'offre des

voitures en partage par rapport aux modèles de vélib. Est-ce que c'est vraiment encore aujourd'hui une forme de modernité que d'offrir des parkings enterrés sur les hyper centres-villes ? Ou est-ce qu'on est déjà ringard en imaginant réfléchir à ces questions-là ? C'est un véritable débat. On ne va pas non plus organiser la nouvelle place Charles-de-Gaulle maintenant mais cela, oui, fait pleinement partie du débat.

M. ZAKARIAN : Je voulais revenir sur le point 2 de l'axe 4 sur l'amélioration des dessertes en transports en commun. Je suis d'accord sur la nécessité d'améliorer l'accès aux grandes gares SNCF ou RATP, je voulais juste dire que si sur l'objectif je suis d'accord, dans la mise en œuvre on en connaît tous l'extraordinaire voire effroyable complexité ! On a un STIF, on a une RATP, on a la Région qui gère sur les routes départementales l'installation des arrêts de bus, autrement dit on voit bien qu'aujourd'hui il y a un maëlstrom d'acteurs qu'il faut faire interagir et qui pose des problématiques inefficaces, tout cela est globalement inefficace.

Par contre je fais une remarque : si sur l'objet on se retrouve, sur l'objectif on se retrouve, vouloir mettre en place des moyens que je qualifie, moi, de « supplétifs » au niveau de l'intercommunalité ou de la municipalité alors qu'on paye des impôts, qu'il y a une contribution à tout cela, d'une certaine manière on exonère ces grands acteurs régionaux de l'obligation d'efficacité et de moyens. Je pense qu'il faudra voir chaque fois qu'on rentre dans une logique où l'on met en place des moyens supplétifs pour le compte de, qu'on allège la pression de la population sur ces structures et qu'on les amène à chercher à améliorer la globalité du service et son schéma général. J'en comprends l'esprit, simplement je voulais marquer le fait que mettre en place ces moyens alors que parallèlement on a un allègement de la DGF et autre, cela me semble paradoxal.

Monsieur le Maire : Merci. On va pouvoir clore nos échanges sur le PADD, échanges qui ont été nourris, je rappellerai juste que la CPS est un organisme d'organisation des transports, organisation territoriale, et que les modèles que vous voyez à l'œuvre aujourd'hui commencent à être quelque peu mis à mal puisque la CPS entend réformer son système, voire réformer son système de participation des communes, certes c'est la CPS qui organise la gratuité en accord avec les communes mais les communes payent la moitié de l'exploitation, mais même cela lui coûte encore fort cher et donc elle envisagerait de charger les communes un peu plus. On touche là les limites et tu as parfaitement raison, avant d'établir les lignes et qu'elles puissent fonctionner, il faut avoir l'aval de tous ces braves gens.

Merci pour la qualité de nos échanges, le débat a eu lieu, Karine tu dois être satisfaite, nous pouvons maintenant passer au point suivant de l'ordre du jour. Nous prenons acte du débat.

Le conseil municipal prend acte.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

5- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 1^{er} juin 2017 de la Communauté Paris-Saclay.

(Rapporteur : Monsieur JOLY)

Monsieur le Maire : Vous avez vu le rapport, nous avons une CLECT qui agit à la fois sur les eaux pluviales, sur les réseaux hydrographiques, sur la défense incendie et sur les espaces naturels sensibles. À chaque fois nous avons fait valoir nos droits en défendant mordicus les charges qui étaient les nôtres, qui étaient en prises en charge autrefois par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre avant et qui nous reviennent aujourd'hui, et donc sur les deux années, il y a eu deux fois 528 000 €, ce qui fait un total de 1,057 M€ qui nous reviennent dans le budget communal à l'occasion de cette CLECT qui touche beaucoup d'autres communes mais nous n'avons pas à nous prononcer spécifiquement sur ce qui se passe dans les autres communes. Ce qui nous intéresse, c'est ce qui se passe à Verrières pour ce dossier.

M. GRISSOLANGE : Une remarque générale qui concerne plusieurs dossiers : d'habitude les conseillers municipaux même non membres de la commission des finances sont informés de la réunion de la commission des finances, la dernière a eu lieu le mardi 20 juin et cette commission a émis un avis favorable ou défavorable, il a dû y avoir un raté car je n'ai pas reçu d'information, je n'avais rien dans ma boîte aux lettres.

Monsieur le Maire : Si la faute revient aux services, je te prie de m'en excuser.

M. GRISSOLANGE : Je reconnais volontiers que si j'avais eu cela, je serais venu à la réunion du 20 juin, il était encore temps de me précipiter. Je ne fais pas de procès d'intention mais sauf erreur de ma part je n'ai pas été informé.

Monsieur le Maire : J'entends des collègues qui ne participent pas à la commission et qui disent qu'ils ont bien reçu l'information que la commission se tenait, il y a peut-être eu un loupé te concernant, on va regarder cela avec attention, le Directeur général t'apportera une réponse pertinente sans tarder.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

6- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – adoption du principe de la répartition dérogatoire libre.

(Rapporteur : Monsieur JOLY)

Monsieur le Maire : Il s'agit là d'approuver les modalités dérogatoires proposées par la CPS selon les modalités que les membres de l'ancienne communauté d'agglomération CAEE avaient définies, la CPS prenant en charge le surcoût du FPIC. Concernant Verrières et Wissous, on se débrouille avec notre charge qui diminue légèrement, avec notre intégration à l'intérieur de cette nouvelle intercommunalité par rapport à ce que nous envisagions d'avoir à régler.

M. FOURNIER : Simplement sur les conditions d'application de cette répartition, pourquoi a-t-on un régime dérogatoire par rapport aux autres communes de l'ex CAEE ou de la CAPS ?

Monsieur le Maire : Ce qui est recherché, c'est la neutralité par rapport à la situation antérieure. Il y a prise en charge de l'excédent du coût du fait que nous avons rejoint notre nouvelle intercommunalité à 27, pour la CAEE, cela ne change rien, ils sont à l'étale, donc c'est la CPS qui prend en compte comme le prenait en charge la CAEE mais ce sera en sifflet, ça ne va pas durer jusqu'à la nuit des temps.

Et nous, nous restons comme on l'était, comme on bénéficie d'une petite diminution ce n'est pas plus mal.

M. HULIN : Je reprends la question de Baptiste, je ne trouve pas cela correct, j'imagine que ce n'est pas de votre fait mais je trouve que ce n'est pas normal d'avoir un traitement différencié selon les communes qui font partie d'une même communauté. Ce n'est pas très solidaire, je ne peux pas me satisfaire de cela.

Monsieur le Maire : C'est comme la linéarisation des prix des conservatoires que l'on a eu à vivre dans notre ancienne communauté d'agglomération, il y avait des disparités avec un lissage sur 12 années pour parvenir au même montant, à l'année N où nous avons commencé il y avait des différences et c'est le même cas de figure ce soir.

M. GRISSOLANGE : Cela veut dire que cela va être amélioré à terme ?

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr on ira en sifflet vers une même participation.

M. FOURNIER : Une question de simple curiosité : je vois qu'on parle d'une contribution pour Orsay de 278 243 €, nous sommes à 397 848 €, le différentiel me paraît énorme au regard de la démographie d'Orsay.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas de réponse à apporter sur le dynamisme du FPIC à Verrières-le-Buisson ou à Orsay mais on regardera et on apportera des précisions. Cela dépend du nombre d'habitants bien entendu mais on apportera une réponse à un prochain conseil municipal.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le FPIC ?

Vote à main levée : la délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 voix contre.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7- Création de poste.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Afin de remplacer un agent partant à la retraite sur un poste de technicien territorial à temps complet, nous recrutons pour assurer les fonctions d'administrateur réseau en informatique.

Monsieur le Maire : C'est juste de l'adaptation en fonction des départs en retraite.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

8- Construction de l'espace Bernard MANTIENNE - autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire pour les avenants en plus et moins-values.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Monsieur Le Maire, mes chers collègues, en 2013 la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre avait organisé et notifié les marchés publics pour la rénovation et la construction de l'Espace Bernard MANTIENNE. La ville de Verrières-le-Buisson est maître d'ouvrage depuis janvier 2016, année de notre adhésion à Paris Saclay...

Lecture du rapport de présentation

RAPPEL DES MARCHES DE BASE

Pour rappel, l'ensemble des marchés relatifs à cette opération avait été défini, organisé et notifié par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB) depuis l'année 2013, année où avait été organisé le concours d'architecture.

La ville de Verrières-le-Buisson est Maître d'Ouvrage de cette opération depuis le 1^{er} janvier 2016.

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) est co-maître d'ouvrage et partenaire financier de ce projet, ainsi que la Région Ile-de-France.

La construction du pôle culturel de Verrières-le-Buisson, ou espace Bernard MANTIENNE, est une opération de démolition et de reconstruction et rénovation. Il s'agit de construire un nouveau conservatoire de musique équipé d'un auditorium, d'une nouvelle salle de cinéma et de rénover la salle polyvalente et la salle de spectacle du Colombier tout en construisant des loges et autres salles annexes nécessaires à l'activité de cet édifice à vocation culturelle.

Les marchés de travaux ont été scindés en cinq lots :

Lot 01

Référence du marché : T15 01-01

Titulaire : Demathieu Bard

Montant du marché : 6 526 938,69 € HT

Notification : 03 décembre 2015

Corps d'état de l'opération de travaux : travaux de dépollution, gros œuvre, charpente métallique, couverture et étanchéité, menuiserie extérieure, serrurerie extérieure, plomberie de cuisine, chauffage et ventilation, électricité.

Lot 02

Référence marché : T15 01-02

Titulaire : Eurovia Ile de France

Montant du marché : 242 156,34 € HT

Notification : 03 décembre 2015

Corps d'état de l'opération de travaux : travaux de voirie et réseaux divers

Lot 03

Référence marché : T15 01 – 03

Titulaire : Sogefi

Montant du marché : 1 765 896,77 € HT

Notification : 03 décembre 2015

Corps d'état de l'opération de travaux : travaux de cloisons, doublage et faux plafonds, menuiserie intérieure, mobilier, revêtement de sols souples et durs, peintures et revêtements muraux.

Lot 04

Référence marché : T 15 01 – 04

Titulaire : Schindler

Montant du marché : 71 100 € HT

Notification : 03 décembre 2015

Corps d'état de l'opération de travaux : travaux de fourniture et pose d'ascenseurs et monte charge

Lot 05

Référence marché : T15 01 – 05

Titulaire : groupement Lagoon – BC Caire – Technologistique

Montant du marché : 575 156,77 € HT

Notification : 03 décembre 2015

Corps d'état de l'opération de travaux : travaux de fourniture et pose d'équipements scéniques.

Les travaux ont démarré dès mars 2016 après une période de préparation de deux mois. Plusieurs ajustements se sont avérés nécessaires, tant sur un plan d'adaptations nécessaires au bon déroulement du chantier, que pour une modification du besoin exprimée par la maîtrise d'ouvrage de Verrières-le-Buisson ou de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. Ces ajustements ont des incidences techniques et financières.

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS

Voici un récapitulatif des modifications qui motivent les avenants aux marchés de base :

Lot 01

Plus values :

- démolition d'un escalier existant en béton armé : démolition de l'escalier issue de secours de la salle du Colombier, non prévu contractuellement mais nécessaire pour pouvoir construire les nouveaux locaux dans cette zone,
- désamiantage et déconstruction des gaines de ventilation existante dans le vide sanitaire du Colombier, non prévu contractuellement mais nécessaire pour le déroulement du chantier,
- création d'une pompe de relevage d'eaux pluviales pour le drain périphérique aux salles du sous sol,
- rénovation des toitures terrasses de la salle du Colombier et de la salle polyvalente non prévu initialement, et mise en conformité de leur isolation thermique,
- remplacement du système de ventilation air chaud prévu au marché par un système à double flux permettant le chauffage et le rafraîchissement de toutes les salles de spectacles,
- mise en place d'un vitrage spécifique anti effraction sur les menuiseries extérieures de la salle polyvalente,
- nettoyage plus performant que prévu initialement de la façade en brique conservée de la salle du Colombier,
- mise en œuvre d'un traitement hydrofuge et anti graffitis sur les panneaux de bétons architecturaux extérieurs pour éviter les dépôts naturels de mousse et permettre leur bon entretien,
- modification des équipements de cuisine : le besoin de la maîtrise d'ouvrage a changé depuis la passation des marchés par la CABH
- ouverture de murs en béton armé dans le conservatoire pour création d'un studio d'enregistrement à la demande de la CPS.
- mise en œuvre d'un désenfumage complémentaire sur l'une des façades : obligation de sécurité non prévu contractuellement sur le marché de base,
- modifications de l'équipement de sécurité incendie : suppression de détecteurs de fumée prévu à des endroits non nécessaires, ajouts de nouveaux détecteurs nécessaires et non prévus et ajouts de flash lumineux dans les salles de musique, ainsi que dans l'ensemble des salles où des personnes malentendantes seraient isolées, non prévu au marché de base et obligation réglementaire,
- scellement d'huisseries livrées tardivement par le titulaire du lot 03 : incident chantier,
- démolition d'un parement intérieur en brique rendu nécessaire pour avoir la largeur de dégagement d'issue de secours,

- création d'un local extérieur sous la salle du colombier : besoin nouveau de la maîtrise d'ouvrage,
- demande d'électricité complémentaire par la maîtrise d'ouvrage pour permettre la mise en place d'équipements spécifiques non prévus initialement dans les besoins recensés (électricité pour activités sur la place, etc. ...)

Moins values :

- prestations contractuelles prévues au marché de base et impliquant le chauffage par air chaud et les réparations sommaires de l'étanchéité des toitures terrasses conservées.

Lot 02

Plus values :

- création d'un réseau d'assainissement EU externe à l'édifice,
- remplacement de bordures pour délimiter le stationnement,
- création de voirie légère en enrobé noir

Moins values :

- suppression des revêtements en béton désactivés prévus au marché de base,
- suppression des escaliers prévus initialement dans certaines allées,
- suppression d'une pompe de relevage d'eaux usées.

Lot 03

A ce jour, les documents techniques arrêtant le montant de l'avenant ne sont pas arrêtés entre la maîtrise d'œuvre et l'entrepreneur. Les membres de la CAO seront appelés à émettre un avis sur un avenant à ce marché de travaux lors d'une prochaine séance.

Lot 4

Il n'y a pas de modification à ce marché.

Lot 5

Plus values :

- sur demande du maître d'ouvrage : passage de lignes électriques et informatiques pour la numérisation du projecteur de la salle du Colombier.
- adaptation et liaison mécanique rendue nécessaire pour solidarisation gros œuvre et appareillages scéniques dans l'auditorium

Moins values :

- il n'y a pas de moins values concernant le lot 05

RÉSUMÉ

Le total coût travaux de l'opération de création du Pôle culturel est de 9 181 247,97 € HT.

Le total des avenants présenté à la CAO du 1^{er} juin 2017 et résumé dans le tableau ci-dessous est de 492 375,54 € HT soit 590 850,56 € TTC. Cela représente une augmentation de 5,36%.

| Entreprise | | Nature des travaux | Montant HT |
|--------------|----------------|---|------------|
| Lot n°1 | Demathieu Bard | Démolition d'un escalier | 6 136,09 |
| | | Désamiantage gaines situées dans le vide sanitaire | 24 960,00 |
| | | Installation pompe de relevage drain | 8 830,08 |
| | | Etude thermique complémentaire | 4 622,80 |
| | | Rénovation étanchéité terrasses bâtiments existants | 104 666,24 |
| | | Vitrage SP10 anti effraction salle polyvalente | 1 562,50 |
| | | Traitement par hydrogommage brique Colombier | 9 419,20 |
| | | Hydrofuge et anti graffitis des panneaux béton blanc extérieurs | 14 536,50 |
| | | Modification des équipements de cuisine | 22 947,95 |
| | | Modification des installations thermiques | 185 695,90 |
| | | Ouverture de murs du conservatoire | 2 788,91 |
| | | Désenfumage mur rideau et modification système de sécurité incendie (SSI) | 29 749,59 |
| | | Scellement des huisseries de l'office | 2 670,00 |
| | | Démolition parement briques (R+1) derrière Colombier | 1 197,00 |
| | | Scellement des huisseries | 19 440,00 |
| | | Création d'un local extérieur sous la salle du Colombier | 13 874,02 |
| | | Demande CFA/CFO complémentaire | 4 209,28 |
| TOTAL | | 457 306,06 | |

| | | | |
|---------|-----------------------|---|------------------|
| Lot n°2 | Eurovia | Modification du réseau d'assainissement et du parking | 23 345,50 |
| | | TOTAL | 23 345,50 |
| Lot n°5 | Lagoona - Technologic | Ajout de lignes électriques | 7 922,73 |
| | | Fers supplémentaires pour résille scène auditorium | 3 801,25 |
| | | TOTAL | 11 723,98 |

| | |
|------------------------------|-------------------|
| TOTAL TTC POUR 3 LOTS | 590 850,65 |
|------------------------------|-------------------|

Les membres de la CAO, réunis le 1^{er} juin 2017, ont émis un avis favorable sur le total des avenants.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. FOURNIER : C'est plus une question d'ordre général au regard du coût : je sais que le dossier a été long et fastidieux, il faut financer jusqu'au bout, je m'interroge quand même quand je vois ce que l'on a financé à Desnos, à Malraux, avec l'abandon de la crèche familiale, 10 M€ de dépenses pour un investissement de ce type, cela m'interpelle pour les années à venir ! Je ne remets pas en cause cela, on n'était pas dans la même situation budgétaire et financière quand les choses ont été

actées mais avec les nouvelles annonces de baisse des dotations qui sont faites, c'est une somme extrêmement importante.

Monsieur le Maire : Je fais juste la remarque car c'est important : ce n'est pas 10 M€ à la charge de la commune de Verrières, c'est un équipement qui coûte 10 M€ et qui était un peu arrivé au bout du bout. Cela me permet de rappeler que sans les travaux, l'équipement dans les deux ou trois ans était fermé par les services d'incendie et de secours pour absence de respect des normes. Il fallait prendre le taureau par les cornes et je ne refais pas le cinéma sur notre choix qui a été de construire le conservatoire pour enchaîner les rénovations de Malraux qui feront parler d'elles en termes de coûts et d'investissements.

M. FOURNIER : Je précise que ce n'était pas du tout cela que je mettais en cause, c'était juste au regard des futurs investissements, ce n'était pas une critique.

Monsieur le Maire : D'accord, je le prends comme tel.

Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SERVICE CULTUREL

9- Tarifs cinéma et spectacle de l'Espace Bernard MANTIENNE.

(Rapporteur : Monsieur Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation.)

Après 3 ans de fermeture pour travaux de réhabilitation et d'agrandissement, l'Espace Bernard MANTIENNE devrait rouvrir ses portes en janvier 2018. Ce nouvel équipement permettra une amélioration de l'offre culturelle pour le public, notamment avec la création d'une nouvelle salle de cinéma.

Aussi, il est nécessaire de voter de nouveaux tarifs afin de prendre en compte à la fois l'amélioration de l'offre et les tarifs pratiqués par les salles des villes voisines, tout en proposant un tarif attractif afin de faciliter l'accès pour tous à la culture.

Il est donc proposé la grille suivante pour le cinéma :

| TARIFS | Rappel 2014 | Propositions 2018 |
|--|--------------------|--------------------------|
| Plein | 5,80 € | 7 € |
| REDUIT . Tarif unique du jeudi . Demandeur emploi . RSA . Familles nombreuses . Handicapés . +62 ans . -25 ans . Groupes (8 et +) . CE . Ciné Passion . Accompagnateur au Ciné Enfant | 4,55 € | 5,50 € |
| ENFANTS (- 14 ans) | 3,60 € | 4 € |
| CINE ENFANT Séance spéciale très jeune public (film court) | 3,50 € | 3,50 € |
| CINE CONCERT Film muet + accompagnement musical live | | TP 10 € / TR 6 € |
| SEANCE "HORS-FILM" | | TP 18 € / TR 12 € |

| | | |
|--|-----------------|---|
| Ballet ou opéra retransmis en direct ou en différé | | / Enfants 8 € |
| Connaissance du Monde Film documentaire voyage + commentaire du réalisateur en direct | 6,53 € / 4,55 € | 10 € / 6 € |
| NUIT DU CINEMA Nuit à thème (plusieurs films) + collation | 3,5 € / film | 1er film : tarifs normaux Films suivants : Tarif unique = 4 € |

| | | |
|---|--------|---|
| MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE | 4 € | 4 € |
| SUPPLEMENT 3D | 1,10 € | 1,50 € |
| . ECOLE ET CINEMA . COLLEGE AU CINEMA . LYCEENS ET APPRENTIS AU CINEMA . SEANCES SCOLAIRES | 2,30 € | 2,50 € |
| GRATUIT . Culture du cœur . Accompagnateur de groupe scolaire . Partenaires réseau Cinessonne . Carte CICAÉ | 0 € | 0 € |
| CARTE ABONNEMENT DE 10 ENTREES | 40 € | 50 € (carte à 4 € si perte) |
| CARTE CINESSONNE | 5 € | 4 € la carte nominative/an la place à 5 € |

Il est donc proposé la grille suivante pour le spectacle :

| TARIF | A | B | C | D | E |
|-----------------|----|----|----|----|----|
| plein | 21 | 14 | 12 | 10 | 12 |
| réduit | 16 | 10 | 10 | 8 | |
| enfant - 12 ans | 10 | 6 | 6 | 4 | |
| groupe adulte | 16 | 10 | 10 | | |
| groupe - 18 ans | 10 | 6 | 6 | 4 | |

| | | |
|---------|---------------------------------|----------------------------|
| TARIF A | boogie, spectacle exceptionnel | En 2014, 20, 15 et 8 euros |
| TARIF B | théâtre, danse, musique à l'EBM | En 2017, 13, 11 et 8 euros |
| TARIF C | au grais des musiques | En 2017, 11 et 6 euros |
| TARIF D | jeune public | En 2017, 8 et 3 euros |
| TARIF E | lecture brunch | En 2017, 11 euros |

| | | |
|------------------------|-------------------------|------|
| ABONNEMENT TARIF PLEIN | 3 places dont 1 tarif A | 40 € |
| ABONNEMENT REDUIT | 3 places dont 1 tarif A | 30 € |

REDUIT

plus de 62 ans, familles nombreuses, abonnés cinéma Espace Bernard MANTIENNE, personnes en situation de handicap, moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, intermittents du spectacle

TARIF GROUPE

valable à partir de 8 personnes

Les membres de la commission Culture, réunis le 30 mai 2017, ont émis un avis favorable.

Monsieur le Maire : Suite à ces amendements rédactionnels après la réunion de la commission, est-ce qu'il y a des questions ?

M. GRISSOLANGE : Une remarque : je trouve qu'il y a une augmentation sur les tarifs pleins et réduits de 20 % environ en trois ans, je trouve que c'est trop.

M. HULIN : En se basant sur l'inflation cela devrait nous donner un tarif à 11 € et 6 €, c'est une augmentation plus forte que l'inflation.

Monsieur le Maire : Absolument, avec un nouvel équipement aussi.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 1 abstention.)

2- Demande de subvention auprès de la Communauté de Paris - Saclay pour la Fête de la Science.

(Rapporteur : Monsieur Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation.)

La Communauté Paris-Saclay a pour ambition de soutenir la création d'espaces de rencontre et d'échange entre chercheurs et habitants du territoire. Pour répondre à cet objectif, la Communauté de Paris-Saclay s'appuie sur la manifestation nationale la Fête de la Science qui se tiendra du 7 au 15 octobre 2017.

La Communauté Paris-Saclay subventionne les villes proposant des actions dans ce cadre et répondant à plusieurs critères : accès gratuit pour le public, promotion de l'activité scientifique du territoire, offre de plusieurs niveaux de compréhension, présence d'un scientifique référent, participation à la communication engagée par la Communauté de Paris-Saclay.

La Ville propose dans ce cadre de solliciter une subvention pour la manifestation intitulée « Le paysage des ondes » lors de la fête de la Science 2017 qui comprendrait :

- une exposition participative « Cap sur les ondes » du 3 au 15 octobre avec des ateliers pour les scolaires, les maisons de retraite et le foyer La vie au grand air,
- une conférence « Ondes et santé », par Dominique Richard, ingénieur,
- une balade « à l'écoute des ondes » au bord de la Bièvre,
- un concert au Moulin de Grais,
- une exposition artistique dans le cadre de la « Science de l'art » à l'Orangerie-Espace Tourlière.

La Ville propose de solliciter une subvention à hauteur de 1 734 € pour un montant total de 4 956 € (soit 35%).

Les membres de la commission Culture, réunis le 30 mai 2017, ont émis un avis favorable.

M. DOSSMANN : Nous avons l'intention de participer à la Fête de la Science et nous proposons de demander une subvention à Paris - Saclay pour cet événement de 1 734 €, soit 35 % du coût.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

11- Demande de subventions pour le projet de réhabilitation du centre André Malraux.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Vous savez tous que le centre André Malraux accueille la médiathèque, l'herbier de Vilmorin, et un grand nombre d'associations telles que le musée, l'historique de Verrière, le club ABC, également des activités comme des cours de danse ou autres activités sportives ou culturelles.

Pour repenser l'intégralité du centre André Malraux, il faut repenser le fonctionnement de la médiathèque en tenant compte de l'évolution des pratiques numériques et du concept de troisième lieu avec la place de l'utilisateur qui est au cœur du projet de l'établissement, sans oublier l'accessibilité aux personnes empêchées.

Pour réaliser ce projet, la ville sollicite différentes subventions auprès de l'Etat par le biais de la DRAC, la région Ile-de-France et le Conseil départemental. Ces aides seront fléchées dans la réhabilitation du bâti, l'accessibilité, le matériel informatique et le renouvellement du parc numérique de la médiathèque entre autres. La commission culturelle a émis un avis favorable le 30 mai.

M. HULIN : Sur le principe de demander une subvention, ok, mais nous n'avons aucune idée du coût. Et j'en profite, puisque nous sommes plusieurs collègues à avoir reçu copie du courrier au sujet de l'amiante, avec notamment une demande de transmission de documents, est-ce que la transmission de ces documents est bien prévue ?

Monsieur le Maire : On va expliciter les choses avec la question de Dominique.

M. GRISSOLANGE : La question écrite est formelle et à vrai dire je l'ai posée sans avoir vu qu'il était question du désamiantage, et bien sûr Jean-Louis, c'est par hasard que tu n'as pas lu le mot de « désamiantage », parce que là il est écrit « bâti, accessibilité et désamiantage ».

M. DELORT : Je ne pouvais pas tout citer mais le désamiantage fait bien sûr partie des travaux avant toute réhabilitation.

M. GRISSOLANGE : Donc l'inquiétude des usagers ou des parents d'usagers du centre Malraux concernant la présence d'amiante dans certaines salles n'est pas totalement infondée.

M. DELORT : Je vais laisser la réponse à Monsieur Le Maire à la question écrite. Quant au montant des travaux, on a une estimation qui est une première estimation par le bureau d'étude, c'est aux alentours de 10 M€, mais c'est encore trop tôt pour donner un chiffre, ce qui n'empêche pas de demander les subventions les plus élevées possible aux différents organismes.

M. DOSSMANN : Les 10 M€ ne portent pas uniquement sur la partie médiathèque et la partie culturelle mais sur l'ensemble. La subvention que l'on demande, par contre, c'est pour la partie médiathèque et patrimoine.

M. HULIN : Là-dessus pas de souci mais vous nous demandez de voter une demande de subvention la plus élevée possible sur la base d'informations qu'on ne

nous donne pas, je trouve cela un peu particulier et même un peu bizarre ! Précédemment on nous a fait voter des subventions sur un taux dont on nous a dit qu'il était normal, et là on ne nous le donne pas.

Monsieur le Maire : Je vais vous expliquer facilement et très clairement ce qu'il en est : il nous faut une délibération de principe du conseil municipal pour nous inscrire sur les crédits aujourd'hui disponibles dans les différents pourvoyeurs de fonds publics, et donc que l'on ait une délibération qui dise : avec le montant des subventions les plus élevées. On va travailler pendant l'été pour préciser exactement le montant mais si on ne délibère pas maintenant, notre dossier en 2017 sera terminé, voilà la raison pour laquelle on inscrit cela sans plus de précisions.

M. DOSSMANN : Quand on a rencontré les gens de la DRAC, ils nous ont demandé que pour l'automne on puisse avoir ce dossier de subventions pour que cela démarre. Il y a des fonds de la DRAC qui sont disponibles notamment pour la lecture publique.

Monsieur le Maire : Pas d'autres questions ?

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SERVICE DES FINANCES

12- Participation fiscalisée fixée par le Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) pour l'année 2017.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

M. PANCRAZI : Il s'agit de fixer le montant de la participation, on doit approuver ce montant fixé par ce Syndicat Intercommunal qui s'élève à 1,50 € par habitant, soit 24 191 €, c'est en baisse de 8000 € par rapport à 2016.

Monsieur le Maire : Tout cela va dans le bon sens.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

13- Budget principal - approbation du compte de gestion de l'exercice 2016.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

Lecture du rapport de la représentation.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2016, celui-ci étant conforme au compte administratif 2016.

La commission Finances du 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? C'est le percepteur qui produit ce compte de gestion, il est en ligne au centime près avec le compte administratif qui va vous être présenté tout de suite après.

Vote à main levée : avis favorable à l'unanimité des présents et représentés.

14- Budget principal : compte administratif de l'exercice 2016.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

M. PANCRAZI : Pour le compte administratif, nous allons commencer par les grands équilibres financiers. Je vais vous donner les chiffres en milliers d'euros pour que ce soit un peu plus digeste et rapide et je vous ferai grâce des centimes et des euros.

Pour les soldes de l'exécution budgétaire 2016 sur la section d'investissement, on retrouve les recettes de cette section d'investissement pour 10,363 M€ et les dépenses pour 9,697 M€, ce qui fait un résultat d'exercice positif de 665 000 € en excédent de financement.

Pour la section de fonctionnement : 23, 373 M€ de recettes et 21,1 M€ de dépenses, soit un résultat de l'exercice de 2,174 M€. Comme vous le savez, ce montant doit toujours être positif, sinon on aurait des petits soucis avec la Préfecture.

Au total, on obtient pour les recettes au global 33,736 M€ et pour les dépenses 30,896 M€, ce qui nous fait un résultat global de 2,839 M€.

En ce qui concerne la clôture de l'exercice au 31 décembre 2016, on retrouve les soldes de l'exercice 2016, investissement et fonctionnement. À cela il faut rajouter pour le fonctionnement le cumul de 2015 à 4,646 M€, la part affectée à l'investissement qui est de moins 2,286 M€, et on obtient un solde cumulé pour le fonctionnement de 4,533 M€.

Pour la partie investissement, on avait un solde cumulé négatif de 211 000 €, on a une part affectée à l'investissement de moins 43 000 €, et on obtient un solde cumulé de 410 000 € au total.

Soit au global un solde cumulé pour 2016 de 4,944 M€. Quand on rajoute les reports de l'année 2016, on est à un report de moins 2,245 M€, ce qui nous donne un solde libre d'affectation de 2,698 M€, ce qui représente à peu près un mois et demi de finances.

Les dépenses réelles de fonctionnement : au global elles s'élèvent à 19,620 M€ qui se répartissent en dépenses du personnel pour 2,466 M€, soit 63,5 % du global. Les charges à caractère général : 4,963 M€ ; les charges exceptionnelles : 20 537 € ; et des charges de gestion courante pour 20,377 M€. On retrouve en haut à gauche le FPIC pour l'année 2016 de 472 000 €.

Pour aller plus dans le détail, je vais vous faire une récapitulation des postes qui ont varié en plus ou en moins de plus de 10 000 €. Les postes principaux sont celui du pôle famille, avec au service Jeunes une baisse de 10,52 %, soit 19 800 € qui correspondent à une reconduction de la prestation à payer à Gravières. Après un essai peu probant à l'été 2015, on n'a pas reconduit la prestation pour l'été 2016.

Ensuite, sur la Petite Enfance nous avons une dépense en nette baisse de 14,18 %, soit 13 700 €, c'est lié à la fermeture de la crèche familiale et aux économies de fonctionnement associées sur l'achat de fournitures, le ménage et l'entretien.

Au niveau du service Restauration, c'est en augmentation de 5,77 %, soit 70 000 €, c'est lié à la revalorisation annuelle des tarifs enregistrée par notre prestataire ainsi qu'à l'augmentation de la fréquentation des élèves des écoles élémentaires et maternelles.

Au niveau des fournitures, même si c'est légèrement inférieur à 10 000 €, ce service est un peu caractéristique de notre démarche globale de baisse et d'économies, les services sont fortement engagés pour faire des économies quels que soient les postes, et là il s'agit des fournitures qui ont baissé de 9000 €.

Sur le service des Affaires Culturelles, on est en forte diminution de 21 %, 70 000 K€, c'est lié au fait qu'on avait le bicentenaire en 2015 que l'on n'a pas eu en 2016.

Pour les associations et les Relations Publiques, on a une forte baisse des subventions, soit 95 000 €, cela représente presque 16 %, c'est notamment lié à différentes explications, certaines sont liées au fait que l'on a réduit volontairement le budget pour certaines associations, de 30 000 €, d'autres associations ont demandé spontanément des subventions inférieures à l'année précédente, je pense par exemple à Sophie Barat, 3000 € ; et d'autres ont tout bonnement disparu comme

l'Amicale du personnel, 20 000 €. En contrepartie, pour les Relations Publiques on a une augmentation de 20 000 € liée essentiellement à l'organisation du spectacle pour le Noël des enfants, l'achat de bons cadeaux pour 8 500 € et aussi de nouvelles publications dont le livre de l'Herbier de Vilmorin pour 6 600 €.

Pour le pôle Ressources, le service des finances, on a une baisse significative de 26 %, soit 1,023 M€, ce sont des ajustements d'écritures comptables essentiellement concernant les amortissements suite à des opérations d'ordre effectuées à la demande de la perception dans la valorisation du patrimoine.

Nous avons une diminution modérée du FPIC d'à peu près 13 000 € complétée en partie par la diminution des intérêts d'emprunts de 48 000 €.

Pour les Marchés Publics, une hausse légère de 1900 €, soit 2,12 %, ce n'est pas très significatif.

Sur la direction des Ressources Humaines, une baisse très significative de 3,95 %, soit 522 000 € par rapport à 2015 ; pour la seule masse salariale, on est à moins 3,48 %. Cela s'explique parce qu'on a un certain nombre de postes vacants, on a du mal à recruter des agents, notamment des cadres et des personnes sur des emplois spécialisés. Il y a aussi un certain nombre de départs en retraite, et des personnes en longue maladie qui sont parties également.

Pour le pôle Solidarité, sur l'aide sociale et l'insertion, on a une forte baisse de 28 700 €, soit 7,86 %. La baisse de subvention allouée au CCAS vient de la fermeture en 2015 d'un poste administratif sur le budget du CCAS qui est assumé désormais par le budget de la ville.

Pour les Personnes Agées, le service est une baisse de 33 %, 19 400 € par rapport à 2015, c'est la ligne des honoraires infirmiers qui est en diminution, c'est dû à de lourdes prises en charge, plusieurs passages quotidiens, de patients, lourdes prises en charge qui se sont arrêtées en 2016. Il y a aussi un manque chronique de personnel qualifié.

En ce qui concerne la Direction des Services Techniques pour les bâtiments, les crédits dans ce budget sont en hausse de 8,99 %, 92 000 €, avec notamment l'achat de combustibles pour 40 000 € en 2016. Il y avait encore du stock en 2015, on n'avait pas fait d'achats de matières premières.

Les travaux : il y a des travaux supplémentaires dans différents bâtiments pour 30 000 €. Et différentes manifestations organisées par la ville avec vérification d'éclairage électrique et augmentation des tarifs d'EDF et des éoliennes pour 10 000 €.

Sur la défense incendie, nous avons une baisse de 40,90 %, soit 10 400 €, c'est lié à un changement de prestataire et aussi à la fermeture du Colombier en année pleine et de la crèche familiale à partir de septembre.

Pour l'Environnement, une augmentation de 39 %, soit 136 000 €, cela concerne essentiellement des prestations de service qui sont concernées par cette hausse. Certaines compétences non reprises par la CPS sont désormais assumées par la ville comme le Lac de Cambacérès, la Coulée Verte, ou encore le Parc de la Noisette.

On arrive aux recettes de fonctionnement : les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 23,262 M€, elles se décomposent ainsi : 10 % de recettes, soit 2,5 M€ pour le produit des services du Domaine ; 72 % proviennent des impôts et taxes pour 16,8 M€. On a 13,35 % de recettes de dotations et de participations pour 3,1 M€ ; 2 % imputables aux produits de gestion courante, 468 000 € ; et les atténuations de charges pour 239 000 €. Et quelques produits exceptionnels pour 134 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont à hauteur de 92 %. Si l'on tient compte de l'affectation du résultat, on arrive à une exécution de 101,57 %. On essaie comme vous le savez de toujours estimer nos recettes avec prudence et de surestimer nos dépenses au plus juste pour ne pas avoir de surprises, cela fait partie de la bonne gestion.

Monsieur le Maire : S'il y a un collègue qui veut absolument savoir ce qu'il en est par pôle, nous pouvons détailler, mais je me permets juste de rappeler que pour les dépenses c'est important de savoir où part l'argent, savoir que le service de la Petite Enfance a engrangé tant de participation des familles, c'est certes une donnée qui est importante mais c'est la globalisation qui est essentielle. Nous n'avons aucune obligation de donner des informations par nature, donc s'il y a des besoins, on le fait avec bonheur mais comme vous êtes des conseillers municipaux habitués et assidus, que vous lisez l'ensemble des documents qui vous sont remis, vous avez certainement mis le doigt sur les recettes, donc on pourrait s'épargner de les détailler par nature puisqu'elles ont été présentées par chapitre.

Est-ce que cela vous va comme cela ? Pas d'opposition ? Est-ce qu'on peut dans ce cas engager le débat ? Sur le fonctionnement d'abord ?

M. GRISSOLANGE : J'ai une seule question : c'est la baisse des charges de personnel qui est significative tout de même, peut-on avoir des précisions : pourquoi et comment cela se fait ?

Mme FOUCAULT : Comme l'a dit François, nous avons des soucis actuellement pour recruter des cadres notamment, les jeunes qui sortent des écoles, on a du mal à en trouver car l'administration ne fait plus rêver, c'est comme ça, le CIG a ce genre de problèmes, il y a beaucoup de communes qui cherchent des responsables pour les marchés publics sur l'Essonne, on a ce genre de soucis actuellement sur la ville avec des incertitudes sur la fonction publique, mais cela devrait se régler d'ici quelques mois.

Monsieur le Maire : C'est dû au poste du guichet unique des finances et des marchés publics notamment, plus les soins à domicile, les intervenants à domicile que nous recherchons, nous recherchons chaussure à notre pied sans trouver.

Pas d'autres questions ? Je propose qu'on poursuive la présentation sur l'investissement.

M. PANCRAZI : En ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement, elles s'élèvent à 9,396 M, avec essentiellement deux postes principaux : le premier est le remboursement de capital de la dette pour 1,516 M€, le reste ce sont des dépenses d'équipement pour 8,066 M€, qui se répartissent essentiellement comme suit : 1,740 M€ pour des travaux de voirie, dont 1,1 M€ pour le bail de voirie notamment sur la rue Léon Maugé, la rue d'Antony, l'allée du Cimetière, la rue du Maréchal Juin. 300 000 € de travaux d'éclairage public. 197 000 € pour l'aménagement des arches et du centre-ville. L'enfouissement des réseaux pour 41 000 €. La signalétique routière pour 30 000 €.

Ensuite sur les bâtiments : 5,878 M€, c'est essentiellement l'Espace Bernard MANTIENNE pour 5,310 M€ ; 340 000 € sur les écoles et les crèches ; 23 000 sur le centre André Malraux.

Sur les travaux d'environnement, 150 000 € notamment 38 000 € sur la désherbeuse, avec plusieurs subventions qui ont permis d'avoir un coût très faible pour l'achat de cette machine. 19 000 € de réparation des aires de jeux. Et la création d'un merlon avenue Georges Pompidou et quelques autres dépenses pour 698 000 €.

L'exécution de ces travaux est de 86,98 €, ce qui augmente les restes à réaliser pour 4,174 M€

Pour les recettes : 5,525 M€. L'excédent de fonctionnement est de 2,244 M€, les subventions s'élèvent à 2,544 M€ ; et le FCTVA pour 424 000 €

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce compte administratif ?

M. FOURNIER : On est rentré dans un niveau de détail assez important et donc je vais éviter d'en rajouter. Je voudrais juste signaler que si l'on regarde de manière très brève, on voit des dépenses de fonctionnement pour les jeunes, la petite enfance, les services scolaires, les activités culturelles, les associations, les personnes âgées, qui ont baissé quand celles des relations publiques explosent. Ne travaillant pas dans la collectivité, il est difficile d'observer d'une manière réelle mais cela donne juste une petite tonalité à ce budget quand on regarde la manière dont il a été exécuté.

On peut observer deux ou trois choses sur les grandes lignes : il y a un excédent de 2,8 M€ que certains appellent « cagnotte », j'ai dit que c'était un mot que je ne m'appropriais pas, avec lequel je suis en désaccord et je l'ai toujours dit ici. Mais je dis aussi que la trajectoire financière et budgétaire est bonne, saine, notamment quand on regarde la partie fonctionnement liée au personnel. Pour autant je ne comprends toujours pas pourquoi on arrive à un excédent de 2,8 M€, aussi important, alors qu'on augmente de manière quasi continue les impôts des Verriérois avec des choix politiques globaux que nous ne partageons pas sur la philosophie.

Pour autant et je le redis, je dois reconnaître que vos finances sur l'aspect général des comptes sont bonnes. Donc nous avons des interrogations sur ces mouvements au niveau des dépenses de fonctionnement qui diminuent, des justifications derrière mais il y a déjà eu un débat au moment du primitif sur les subventions aux associations, sur la jeunesse et autres. Bien entendu des efforts sont nécessaires et sont demandés notamment par l'État, la trajectoire de ce point de vue-là ne devrait pas réellement changer, il est certain que la DGF ne va pas repartir à la hausse, et encore une fois nous ne partageons pas certaines des grandes orientations politiques qui font que nous allons voter contre ce compte administratif sachant que le débat est plus intéressant au moment du budget primitif.

M. ZAKARIAN : Tout d'abord je suis très heureux d'entendre Baptiste dire que nos comptes sont bons.

M. FOURNIER : Je le dis à chaque fois ou c'est Michel Yahiel qui le disait.

M. ZAKARIAN : Je trouve que c'est un bel hommage à la gestion qui est la nôtre. Je me souviens d'un temps illustre, lors de mon premier mandat, où à l'occasion d'une discussion autour du budget on avait eu une sortie vitupérante de notre opposition sur ces questions, considérant notamment que notre gestion de bon père de famille était inadéquate, je tenais à le rappeler et donc je constate que les temps évoluent.

M. FOURNIER : Il n'y a pas que de l'opportunisme, tu sais !

M. ZAKARIAN : Une remarque quand même : on peut toujours faire l'analyse des charges de fonctionnement et d'une manière générale des dépenses avec le prisme que l'on veut avoir, moi, dans l'exécution des charges de fonctionnement, il y en a une qui me semble intéressante à souligner : c'est toute la problématique sur laquelle on a de nombreuses fois échangé, à savoir notre capacité d'autofinancement. Ce que j'observe, c'est que les charges financières au niveau des dépenses, entre ce que l'on s'était donné comme perspectives et ce qui s'est réalisé, ces charges financières sont significativement à la baisse. Charges financières qui emportent

notamment des éléments de coût de la dette, des emprunts, et tout le travail qui a été fait pour ramener notre niveau de dette à des niveaux compatibles avec nos perspectives de moyen terme en matière d'investissements.

Nous le savons et nous avons eu des débats passionnés ici sur les orientations. Je remarque quand même qu'on a été capable de ramener ce coût de la dette à une dizaine de millions d'euros, de remettre en place des politiques d'investissement, cela veut donc dire qu'il y a un fonctionnement qui cherche à capitaliser des ressources pour pouvoir les mobiliser le moment venu dans une politique d'investissement de bon aloi.

Cela veut dire que c'est la marque d'une anticipation dans le temps et de la volonté de construire une action politique dans le temps, au sens noble du terme. Le fait que nos charges financières aient baissé, je trouve que c'est un excellent signe, on verra sur la suite des travaux que l'on aura ce soir qu'on a démontré la capacité à générer, malgré le contexte fiscal dans lequel s'inscrit notre commune, à dégager de la ressource additionnelle de financement, c'est vraiment remarquable et je voulais le dire, c'est important de le partager.

Donc après on verra mais on a aussi dans les perspectives à moyen terme des questions d'investissement de renouvellement des infrastructures, on a commencé à les évoquer y compris dans le cadre du PADD, on voit bien que s'annoncent non pas des certitudes mais des incertitudes sur le cadre fiscal dans lequel on va s'inscrire, et que de ce fait probablement notre politique d'emprunts, notre politique d'investissement, il faudra savoir la moduler en fonction des marges de manœuvre qu'on aura dans la durée. Mais je voulais signaler qu'en ayant exécuté 76 % des charges financières, c'est le signe quand même quoi qu'on en dise d'une maîtrise du coût global de la politique d'investissement, de l'endettement et quoi qu'on en dise d'une vigilance particulière sur le taux d'imposition, on est très soucieux de cela, on est très conscients aussi qu'au-delà de la fiscalité locale, ce sont surtout les fiscalités extra locales qui ont le plus connu d'évolution et il faudra qu'on voit comment tout cela va évoluer dans le temps. On aura donc le temps d'y revenir.

Monsieur le Maire : Il y a eu cinq ans de diminution régulière du taux d'imposition.

Mme FOUCAULT : Le premier arbre de Noël pour tous les enfants du personnel a eu en 2016, il y avait beaucoup d'enfants et de personnels qui étaient présents, et nous avons donné des Bons cadeaux à tous les enfants, chose que l'Amicale ne faisait pas, elle faisait un arbre de Noël pour les syndicalistes et leurs enfants.

Pareil pour le PLU, les 2400 € sont obligatoires.

M. FOURNIER : Je le répète, quand tu dis « le budget » de manière sèche, générale, d'accord, mais quand tu regardes juste les chiffres et les colonnes, tu vois que pour la Jeunesse, pour la Petite Enfance, le Scolaire, Activités Culturelles, Associations, Personnes Agées, les chiffres sont en diminution, il y en a très peu en augmentation. Pour répondre à Stéphane ZAKARIAN, il y a eu un autosatisfecit, je redis que nous avons des désaccords fondamentaux sur l'utilisation des deniers publics, et sur ce que vous entendez par « investissements ». Mobiliser autant d'argent public et faire financer ce fonds de roulement qui est nécessaire par les Verriérois et leur imposition pour un achat de 1,2 M€ de la Maison Fournier, par ailleurs 160 000 € pour la fermeture de la crèche familiale, ce sont des choix que je ne partage pas et que je ne partagerai jamais. Je répète que la trajectoire est la bonne, après, la manière dont est mobilisé l'investissement, là les divergences sont profondes.

Monsieur le Maire : Je veux juste faire remarquer que si après avoir répondu pendant des années à la perfection de vos attentes concernant la lisibilité du budget, cela se retourne contre nous en faisant ce résumé lapidaire qui consiste à dire : on

augmente peu et on baisse beaucoup, et ceci parce que les titres que l'on a pris ne correspondent pas spécialement à des services, on va revenir à une analyse sur l'ensemble des fonctions budgétaires et vous vous débrouillerez avec cela, je ne veux pas d'une utilisation qui serait faite à l'emporte-pièce.

M. GRISSOLANGE : J'espère que cette menace ne sera pas mise à exécution.

Monsieur le Maire : Dès lors qu'on respecte les règles qui président à nos échanges et au partage avec le public, je suis d'accord.

M. GRISSOLANGE : Cela ferait un peu punition collective, et si les explications sont données, c'est une facilité d'opposer les dépenses des relations publiques en hausse par rapport à la jeunesse en baisse alors que les explications ont été données, je suis d'accord pour dire que c'est un peu artificiel.

Donc je souhaite vivement qu'on ne soit pas punis collectivement en étant privés de ce type d'information.

Je vais poser une question simple : dans le global des dépenses d'investissement, je ne comprends pas comment on peut avoir dans les immobilisations incorporelles seulement 46 % et 71 % sur la ligne immobilisations corporelles. Comment se fait-il qu'on ait un écart pareil par rapport à ce qui a été voté ? Je suppose que c'est explicable mais pourquoi cet écart entre ce qui a été voté et ce qui a été réalisé ?

Monsieur le Maire : C'est l'ensemble des restes à réaliser qui ne sont pas intégrés à ce niveau-là. C'est l'écart avec les pourcentages de réalisation, ce sont toutes les factures qui ne sont pas encore arrivées, pour autant les dépenses ont été engagées. Ce sont des dépenses publiques actées.

Je vais sortir pour le vote.

(Monsieur JOLY sort de la salle, Mme FOUCAULT fait procéder au vote.)

Vote à main levée : la délibération est adoptée par 25 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Retour de Monsieur JOLY dans la salle.

Mme FOUCAULT : Je voudrais remercier les services de Madame ROBY qui ont passé des nuits et des jours à faire ce travail, ainsi que Monsieur LEBEAULT, ce n'est jamais simple.

15- Budget principal - Affectation du résultat de l'exercice 2016.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation)

La commune doit chaque année affecter le résultat de son dernier exercice comptable clos, en l'occurrence pour l'année 2017, celui de 2016.

S'agissant de l'investissement, le montant des restes à réaliser (reports) affiche un montant de 4 174 495,01 € en dépenses et un montant de 1 928 744,44 € en recettes soit un solde des reports de 2 245 750,57 € en négatif.

Le résultat, libre d'affectation, soit 2 698 322,07 € résulte de la différence entre le résultat cumulé 2016 de 4 944 072,64 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 2 245 750,57 €

La commission Finances du 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

16- Budget principal - Vote du budget supplémentaire de l'exercice 2017.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

Lecture du rapport de présentation.

Le budget supplémentaire est une décision modificative qui permet l'intégration du résultat et des reports de l'exercice précédent.

Elle affiche en fonctionnement un montant de 2 470 891,85 € et en investissement un total de 4 835 680,01 €.

L'une des conséquences de la réintégration des excédents de l'année précédente au sein de ce budget supplémentaire est de diminuer de façon substantielle le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2017, l'objectif recherché étant de poursuivre le désendettement tout en continuant à investir pour l'amélioration du cadre de vie des Verriérois.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En fonctionnement, les chapitres sont abondés de la façon suivante :

| Chapitre | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------------|--|-----------------------|-----------------------|
| 73 | Impôts et taxes | 118 474,00 € | - 85 542,22 € |
| 74 | Dotations et participations | | - 142 888,00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | | 1 000,00 € |
| 002 | Résultat cumulé 2015 | | 2 698 322,07 € |
| 60 | Achats et variations des stocks | 28 278,00 € | |
| 61 | Services extérieurs | 42 118,37 € | |
| 62 | Autres services extérieurs | 22 650,00 € | |
| 63 | Impôts, taxes et versements assimilés | 6 000,00 € | |
| 022 | Dépenses imprévues | 500 000,00 € | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 1 753 371,48 € | |
| TOTAL | | 2 470 891,85 € | 2 470 891,85 € |

1.1 Recettes

Pour les recettes, la section de fonctionnement ne comporte aucune opération d'ordre.

Les opérations réelles représentent donc 100,00 % des produits, soit 2 470 891,85 €, décomposées comme suit :

- l'ajustement à la baisse des produits de contributions directes pour 85 k€ ;
- l'ajustement en moins pour 161 k€ de la DGF suite à la notification reçue dans le courant du 2^{ème} trimestre 2017. A noter que, finalement, la DGF 2017 est en baisse de 19,46 % au regard de celle de 2016 ;
- l'inscription de recettes supplémentaires concernant des participations pour les projets culturels de la Ville en 2017 pour 18 k€ (contre marque pour le cinéma, avance pour l'achat du nouveau projecteur numérique dans le futur Espace Bernard MANTIENNE)
- l'affectation du résultat cumulé 2016 pour un montant de 2 698 322,07 €.

1.2 Dépenses

Pour les dépenses, la section de fonctionnement comporte une opération d'ordre : le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 1 753 371,48 €, soit un total de 70,96 % des dépenses.

Les opérations réelles représentent 29,04 % des charges, soit 717 520,37 €, décomposées notamment comme suit :

- L'inscription de la somme de 118 k€ au titre du prélèvement « loi SRU » pour 2017 ;
- l'ajustement des crédits dans le cadre de la saison culturelle 2017 (installation umbrella, prestations techniques sonores) et pour la numérisation et l'inauguration du futur Espace Bernard MANTIENNE pour 49 k€ ;
- l'ajustement des frais de redevance pour le branchement incendie sous voie publique pour 26 k€, dans le cadre des différentes manifestations de la ville ;
- l'ajustement des crédits pour différentes maintenances informatiques dans le cadre de la migration de progiciels devenus obsolètes, avec les formations y afférentes, pour 18 k€ ;
- l'inscription de crédits supplémentaires pour l'ouverture amplifiée de la crèche Saint-Fiacre à partir du mois de septembre 2017 pour 4 k€.

Enfin, des dépenses imprévues pour 500 000,00 € (999 582,02 € en 2013, 625 185,53 € en 2014, 693 000,00 € en 2015 et 800 000,00 € en 2016) ont été inscrites.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement le montant de cette section s'élève à 4 835 680,01 € en ce y compris les reports pour 4 174 495,01 € de dépenses et 1 928 744,44 € de recettes. Le détail des chapitres est le suivant :

| Chapitre | Libellé | Dépenses | Recettes |
|----------|--|----------------|------------------|
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | | 1 000,00 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | 145 575,15 € |
| 13 | Subventions d'investissement | | 486 000,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | | - 1 724 761,63 € |
| 20 | Immobilisation incorporelles | 67 620,00 € | |
| 21 | Immobilisation corporelles | 506 947,41 € | |
| 23 | Immobilisations en cours | 86 617,59 € | |
| 20-21 | Intégration des reports 2016 sur le budget 2017 | 4 174 495,01 € | 1 928 744,44 € |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | | 410 481,41 € |
| 10682 | Excédent de fonctionnement capitalisé | | 1 835 269,16 € |

| | | | |
|-------|--|----------------|----------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 1 753 371,48 € |
| TOTAL | | 4 835 680,01 € | 4 835 680,01 € |

2.1 Recettes

Pour les recettes, une opération d'ordre est à constater. Il s'agit du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 1 753 371,48 €, soit 36,26 % des recettes totales.

Les recettes réelles s'établissent à 3 082 308,53 soit 63,74 %. Elles se décomposent comme suit :

- l'enregistrement de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 835 269,16 € ;
- les reports en recettes à hauteur de 410 481,41 € ;
- l'ajustement du FCTVA pour un montant de 145 575,15 € ;
- l'annulation d'une partie de l'emprunt à hauteur de 1 724 761,63 € inscrit au BP 2017 ;
- l'inscription de recettes supplémentaires correspondant à diverses subventions notifiées à la Ville depuis le début de l'année 2017 : 392 000 € de la CPS pour le centre culturel André Malraux et la réhabilitation du Colombier, futur Espace Bernard MANTIENNE, 36 000 € du Conseil départemental dans le cadre de l'achat du projecteur numérique, 31 000 € au titre de la réserve parlementaire pour les travaux à l'Orangerie-Espace Tourlière et au cimetière, 24 000 € du Conseil régional et de l'Agence de l'eau dans le cadre de l'achat de la désherbeuse et enfin 3 000 € de l'Etat pour la mise en place du matériel pour les procès-verbaux électroniques.

2.2 Dépenses

En dépenses, la section d'investissement ne comporte aucune opération d'ordre.

Les charges réelles représentent 100 % soit 4 835 680,01 €.

Les sommes sont les suivantes :

- l'ajustement des crédits dans le cadre des opérations de travaux de l'Orangerie-Espace Tourlière, du futur Espace Bernard MANTIENNE, du Plan Parcs et de la finalisation de l'aménagement du centre-ville pour 397 k€ ;
- l'inscription de frais d'études et de provisions d'avance pour les marchés à venir pour 136 k€ ;
- l'inscription de crédits pour l'équipement informatique de l'Espace Bernard MANTIENNE pour 43 k€ (billetterie cinéma et affichage dynamique intérieur) ;
- l'ajustement de crédits pour l'informatique pour remplacer certains matériels ou progiciels devenus obsolètes ou usés pour 41 k€ (notamment logiciel sécurité école, projecteurs numériques, parc informatique, tablettes de pointage, téléphonie ...) ;
- l'inscription de crédits pour le remplacement de véhicules pour 25 k€.

Les reports 2016 intégrés au sein de ce BS 2017 s'élèvent pour cet exercice à 4 174 495,01 €.

Ainsi, ce budget supplémentaire 2017 confirme la stratégie réussie de la commune permettant un autofinancement important des dépenses d'équipement de la commune allié à une recherche active de subventionnement tout domaine confondu, alors que le programme d'investissement 2017 est à nouveau soutenu.

La commission Finances du 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

M. PANCRAZI : Un des points importants est l'emprunt et les dettes assimilées, vous voyez une baisse de 1,724 M€, c'est pour réduire au maximum l'emprunt que nous avons inscrit pour 3,020 M€.

Sur les recettes, à noter une subvention d'investissement pour 486 000 €.

Au niveau des dépenses dans l'investissement, nous avons un certain nombre de dépenses supplémentaires, notamment 506 000 € d'immobilisations corporelles et 67 000 € d'immobilisations incorporelles.

M. ZAKARIAN : Je voulais revenir sur le fait qu'il faut là aussi se féliciter qu'au budget initial il y avait les 3,021 M€ que l'on s'était donnés comme emprunt d'équilibre puisqu'on est obligé de présenter un budget en équilibre, et donc l'emprunt vient équilibrer les politiques d'investissement. Quand on voit ce qui a été évoqué précédemment, on a quand même mis en place 8 M€ de dépenses d'équipement en 2016, et malgré ces dépenses d'équipement on a réussi à générer du fait des économies capitalisées dans le temps un transfert de 1,7 M€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, allégeant par là-même le recours à l'emprunt initialement prévu pour 3 M€ qui du coup va s'ajuster par ce transfert.

On a donc une politique équilibrée de bon père de famille, où l'on arrive à conduire ces dépenses d'équipement, à capitaliser des excédents de fonctionnement somme toutes limités mais on a quand même réussi encore cette année, il faut s'en féliciter, à limiter l'accroissement de notre dette et ce faisant à se rouvrir des marges de manœuvre pour la suite. Je voulais partager ces éléments pour 2017.

Monsieur le Maire : Merci. J'apprécie ton analyse et ton évolution car je me souviens qu'il y a cinq ans, il y avait des prévisions un peu catastrophistes qui étaient totalement légitimes dans le contexte qui était le nôtre à l'époque, on les a entendues, on a adapté les choses et nous avons à la fois la capacité à investir aujourd'hui sans pour autant être particulièrement pénalisés par l'emprunt.

M. GRISSOLANGE : Une question de détail : la somme de 118 000 € au titre du prélèvement de la loi SRU, c'est à cause des logements sociaux qu'on n'a pas ?

Mme BOULER : Oui.

Monsieur le Maire : J'apporte une précision : nous respectons nos obligations triennales mais les bâtiments n'ont pas été produits, les prêts par l'Etat, tous les bouclages ont été faits dans les temps mais les bâtiments ne sont pas sortis, donc nous sommes pénalisés. Si on ne fait pas cela rapidement, nous serons rapidement « carencés ».

M. GRISSOLANGE : Sortir, cela veut dire le foyer ADEF ?

Monsieur le Maire : Oui mais aussi la résidence Saint-Charles.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 26 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.)

17- Budget annexe assainissement - compte Administratif de l'exercice 2016.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Je vous propose de voter le budget annexe d'assainissement qui est conforme au compte administratif.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

18- Budget annexe assainissement - affectation du résultat de l'exercice 2016.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

Lecture du rapport de présentation

La commune doit chaque année affecter le résultat de son dernier exercice comptable clos, en l'occurrence pour l'année 2017, celui de 2016 pour l'ensemble de ses budgets principal et annexes.

Sur le budget annexe assainissement, s'agissant de l'investissement, le montant des restes à réaliser (reports) affiche un montant de 99 070 € en dépenses et un montant de 0 € en recettes soit un solde des reports de 99 070 € en négatif.

Le résultat, libre d'affectation, soit 157 691,91 € résulte de la différence entre le résultat cumulé 2016 de 256 761,91 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 99 070 €.

La commission Finances du 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

M. GRISSOLANGE : Le moins qu'on puisse dire, puisqu'il s'agit d'assainissement d'eau, c'est que c'est plein pot ! (Je ne suis pas sûr que ce soit bien ce qui a été dit, merci de vérifier, c'était peut-être « ce n'est pas l'impôt !)

(Rires)

Je voulais faire une remarque concernant la ligne au bas de la page de notre dossier qui dit : « la première année a donc permis d'effectuer l'apprentissage de la compétence, apprentissage technique, administratif et financier, et de réaliser l'entretien classique et récurrent du réseau d'eaux usées », je voulais savoir si cette ligne signifie que des agents municipaux ont travaillé sur ce volet technique et si la réponse est oui, comment ont-ils fait ? Et s'ils ont acquis cette compétence, ce serait dommage d'y renoncer.

M. DELORT : Ce n'est pas forcément du personnel communal, ce sont des entreprises qui ont travaillé à l'entretien des réseaux d'assainissement.

M. GRISSOLANGE : Donc ce sont des choses qui ont été faites pour la ville par des entreprises ?

M. DELORT : Oui

Monsieur le Maire : Aujourd'hui la part de la DSP nous revient et elle est supervisée par nous. Pour faire clair, il n'y a pas un seul agent technique qui va dans les bouches d'égout mais ce sont nos services techniques et juridiques qui suivent la DSP, qui demandent à avoir des précisions sur les bilans d'actions de notre service.

M. GRISSOLANGE : C'est là qu'on a acquis une compétence ?

Monsieur le Maire : Dans le process de contrôle de la DSP, oui.

(Monsieur JOLY sort de la salle pour le vote. Mme FOUCAULT fait procéder au vote.)

Vote à main levée : délibération adoptée par 27 voix pour et 1 abstention.

19- Budget annexe d'assainissement - affectation du résultat de l'exercice 2016.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

La commune doit chaque année affecter le résultat de son dernier exercice comptable clos, en l'occurrence pour l'année 2017, celui de 2016 pour l'ensemble de ses budgets principal et annexes.

Sur le budget annexe assainissement, s'agissant de l'investissement, le montant des restes à réaliser (reports) affiche un montant de 99 070 € en dépenses et un montant de 0 € en recettes soit un solde des reports de 99 070 € en négatif.

Le résultat, libre d'affectation, soit 157 691,91 € résulte de la différence entre le résultat cumulé 2016 de 256 761,91 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 99 070 €.

La commission Finances du 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

20- Attribution d'une subvention exceptionnelle au club ABC au titre de l'année 2017.

(Rapporteur : Monsieur TRÉBULLE)

M. TRÉBULLE : Je sais que vous appréciez ô combien, chers amis, mes déclarations sur les délibérations qui, sans durer à l'excès, vous permettent de mesurer pleinement les enjeux financiers, sociétaux, de divertissement, d'enrichissement, de profondeur de la vie associative Verriéroise. J'aurais bien garde de déjouer vos attentes, de les détourner, et de vous priver d'un divertissement. Cependant, par une coquetterie j'essaierai un mode que je n'ai pas encore pratiqué, le mode télégraphique « ABC - Colombier fermé – braderie - St-André - subvention 500 € à voter - stop. »

(Applaudissements)

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Pas de questions, nous passons au vote.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SERVICE PÔLE SOLIDARITÉS

21- Adhésion de la ville de Verrières-le-Buisson à l'association TRIADE 91.

(Rapporteur : Madame ROQUAIN)

Mme ROQUAIN : Le SSIAD, le Service de Soins Infirmiers A Domicile, est un service médico-social qui apporte au domicile des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans ainsi qu'aux personnes de moins de 60 ans qui sont atteintes de pathologies chroniques ou de handicap des soins infirmiers. Implanté sur le territoire de près de 31 524 habitants, (estimation INSEE de 2014), le SSIAD couvre les communes de Verrières, Igny, Bièvre et Vauhallaan, il est identifié comme partenaire de qualité par les professionnels de santé.

Au travers du SSIAD la ville veut favoriser le maintien à domicile des personnes fragilisées par la maladie ou le handicap. Aujourd'hui ce service est reconnu trop petit de taille par l'ARS, l'Agence Régionale de Santé, qui l'engage fortement à s'associer avec une autre structure. La structure pressentie est l'association TRIADE 91 qui est implantée sur la commune de Palaiseau, cette association a une vraie cohérence de territoire puisqu'elle couvre la commune de la CPS et qu'elle partage les mêmes valeurs déontologiques.

Un projet de rapprochement est en cours d'élaboration et il apparaît nécessaire dès à présent d'adhérer à l'association afin que la commune de Verrières soit représentée au sein des instances de décision, conseil d'administration et assemblée générale.

Cette association est sur Villejust, Palaiseau, Villebon, Gif-sur-Yvette et intervient aussi sur Verrières pour l'Alzheimer puisqu'au niveau de Verrières, nous n'avons pas d'unité Alzheimer. Eux ont environ 80 places, nous 43 places, ce qui ferait un SSIAD de 123 places qui serait viable au niveau de l'ARS qui ne veut plus financer des petits SSIAD. Les membres de la commission sociale ont émis un avis favorable le 13 juin. La cotisation est de 25 € annuels.

Monsieur le Maire : La modestie légendaire d'Élisabeth ROQUAIN l'a empêchée de dire qu'elle serait mon suppléant, telle est la proposition que nous formulons. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. GRISSOLANGE : Ce n'est pas une question mais une remarque concernant la démarche dans son ensemble : l'adhésion à TRIADE est le premier pas vers la disparition du SSIAD de Verrières en tant que tel. Le fait que l'ARS nous pousse et nous oblige, exige que nous adhérions et que nous nous associions à une entité voisine de façon à constituer un ensemble plus grand doit être compris comme une contrainte, et cette contrainte aboutit à deux choses : d'une part éloigner le centre de décision de la commune de Verrières ; et d'autre part passer à un statut privé puisqu'une association est un organisme de statut privé alors que le SSIAD est une structure de statut public.

Je voulais pointer ces deux enjeux qui ne concernent pas le fait d'adhérer à TRIADE parce que cela n'implique pas forcément de faire la suite, mais en réalité c'est cela qui va arriver. Cela ne m'empêchera pas de voter pour, il y a des moments où l'on ne peut pas faire autrement que d'aller vers là où on nous pousse, on nous pousse à faire quelque chose, le choix fait est probablement le moins mauvais possible.

D'autre part on pourrait toujours imaginer que la représentante ou le représentant et sa suppléante à TRIADE constate une fois qu'il est membre du conseil qu'il y a quelque chose qui ne va pas et qu'on ne peut pas y aller ; tandis que si l'on ne va pas à TRIADE, on ne peut pas le savoir. Pour cette raison je voterai pour même si je n'approuve pas du tout l'ensemble du processus.

Mme ROQUAIN : Si je peux me permettre, à partir du 1^{er} janvier 2018, si nous n'avons pas choisi l'association à laquelle nous voulons adhérer, on va nous l'imposer d'office, donc il vaut mieux choisir une association qui nous convient, qui nous ressemble, qui intervient déjà sur Verrières au niveau d'Alzheimer et qui est sur le territoire de la CPS. D'ailleurs ils interviendront aussi sur Bièvre, Bièvre ne fait pas partie de la CPS mais c'est une volonté de l'ARS pour que cela continue sur Bièvre. Autant choisir son partenaire maintenant que de se faire imposer un partenaire qui ne nous conviendrait pas.

M. ZAKARIAN : Peux-tu, Élisabeth, nous rappeler le nombre de lits minimum qu'il faut au niveau de l'ARS par rapport aux futures obligations ? Est-ce que c'est une centaine de lits ?

Mme ROQUAIN : Oui.

M. ZAKARIAN : C'est cela qu'il faut avoir en tête : en contrepoint de la remarque formulée, entre la quarantaine de lits que l'on a aujourd'hui et les obligations qui seront posées demain, il y a un saut considérable qui oblige à une forme de mutualisation et à construire la ville sur la ville...

(Rires)

Mme ROQUAIN : Je voulais préciser pour calmer les inquiétudes qu'on a actuellement au SSIAD deux agents titulaires de la fonction publique qui seront mis à disposition de TRIADE 91. Il va y avoir une restructuration, ce ne sera plus TRIADE, il y aura une nouvelle gouvernance, ils seront mis à disposition et ils ne perdront pas leur statut de titulaires. Les autres personnes sont en CDD, les aides-soignantes sont

en CDD, elles pourront se voir proposer par l'association des CDI, ce qui peut être aussi intéressant.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix l'adhésion et la désignation des représentants, moi-même et Élisabeth.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire : Avant d'examiner la question écrite que nous pose notre collègue Dominique GRISSOLANGE, je voudrais sans minimiser l'importance de tous les rapports qui vous ont été présentés ce soir, dire que ceux qui ont été les plus structurants de notre conseil ont été les suivants :

La Trame Verte et Bleue, et je voudrais remercier Jean-Paul MORDEFROID et Christian SIFRE qui ont travaillé d'arrache-pied.

Je voudrais remercier aussi Karine CASAL DIT ESTEBA pour son travail magnifique qu'elle a réalisé avec Julie ROEHRICH et les dossiers délicats de notre soirée.

Je remercie aussi François PANCRAZI qui a structuré les éléments de compte administratif et de budget, qui a travaillé aux côtés de notre directrice générale adjointe Stéphanie ROBY.

Et je voudrais remercier aussi Fabrice LEBEAULT qui a coordonné l'ensemble de ce travail.

Je demande maintenant à Dominique GRISSOLANGE de lire sa question.

M. GRISSOLANGE. Avant de la lire, je voudrais dire que j'aimerais avoir une forme écrite ou électronique de la réponse.

M. Le Maire : Je te la donnerai dès la sortie.

M. GRISSOLANGE : « *Monsieur le Maire, Des Verriérois, parents d'enfants fréquentant des cours au Conservatoire Koechlin, m'ont fait part de leur inquiétude concernant la présence d'amiante dans ses salles. J'imagine que des mesures ont été effectuées.*

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, donner à notre Conseil, au public présent et aux Verriérois, les informations dont vous disposez à ce sujet ?

Vous remerciant de votre attention et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées. »

Monsieur le Maire : Voici ma réponse :

« Avant toute chose, je tenais à rappeler que cet équipement est intercommunal depuis 2007 et qu'aucune des deux intercommunalités ayant géré successivement l'établissement ne s'est manifestée, ce que je regrette.

Ceci étant, j'ai été effectivement saisi de ce problème au tout début de cette année par les adhérents de La Lucarne qui m'ont fait part du fait que le plafond d'une des salles situées sous l'école de musique se dégradait.

Plusieurs analyses ont été immédiatement réalisées, dont un prélèvement d'échantillons le 18 janvier, aussitôt envoyés à un laboratoire agréé pour analyse.

Le résultat confirme la présence de traces d'amiante dans la composition du plafond, laquelle amiante, je le précise car c'est important, est toutefois encapsulée.

A l'aune de cette information, nous avons alors demandé à une entreprise spécialisée de mesurer le taux d'empoussièrement.

Celui-ci s'élève à 0,9 fibre par litre d'air, soit un taux nettement inférieur au seuil critique de 5 fibres par litre d'air imposé par la réglementation, et ne présente donc aucun risque pour la population fréquentant ce local.

Je précise toutefois que l'ensemble du centre culturel sera désamianté lors des travaux de réhabilitation qui auront lieu prochainement.

Au surplus, n'ayant rien à cacher, je vous précise également en avoir informé les parents d'élèves du Conservatoire qui m'avaient saisi directement, de même que l'ensemble des parents via un affichage sur la porte d'entrée du bâtiment. Je vous remercie. »

DÉCISIONS DU MAIRE.

- N°93 Convention de partenariat avec le Collectif pour la culture en Essonne, dans le cadre de la 7^{ème} édition de la biennale « La science de l'art » du 06 novembre au 10 décembre 2017 pour un montant de 2 000€ TTC,
- N°94 Convention de donation de trois œuvres de l'artiste Nadine PLASSAT à la Ville,
- N°95 Contrat de prestation avec l'association Musiques Actuelles pour une conférence « le Jazz à l'écran » le vendredi 29 septembre 2017 à 19h00 à la médiathèque André MALRAUX pour un montant de 380 €,
- N°96 Contrat de prestations avec les musiciens Simon MARTINEAU, Jon Urrutia MONNOT, Damien VARAILLON et Siegfried MANDON, dans le cadre du 12^{ème} festival jazz, pour un café-jazz, « Bill Evans » le dimanche 21 mai à 11h dans le parc de la Maison Vaillant pour un montant total de 800 € net,
- N°97 Protocole d'accord avec le Lions Club pour l'installation de quatre boîtes à livres implantées sur la commune sans participation financière,
- N°98 Contrat avec la société FOLIATEAM pour la fourniture d'un lien SDSL à 4 Mbps pour un montant annuel de 2 496 € HT,
- N°99 Convention entre la Ville et le Centre de formation Saint-Honoré pour une formation prévue du 29 mai au 01 juin pour un montant de 820 € TTC,
- N°100 Contrat de prestation avec Monsieur Jean-Marc FIESS pour un atelier pour enfants de fabrication de livre « Pop-Up » le mercredi 11 octobre à 15h00, à la médiathèque André Malraux pour un montant de 233 € TTC,
- N°101 Contrat de cession avec la Compagnie L'Homme debout pour un spectacle « Venus » le samedi 24 juin 2017 pour un montant de 13 421,80 € net,
- N°102 Convention entre la Ville et l'UCPA Formation pour une formation prévue du 05 au 13 juin 2017 pour un montant de 420 € TTC,
- N°103 Convention entre la Ville et le Centre de formation Saint-Honoré pour une formation prévue du 06 au 08 juin 2017 pour un montant de 615 € TTC,
- N°104 Convention avec l'Association du Comité de jumelage pour le prêt de vaisselle du 03 au 06 juin, à titre gracieux,
- N°105 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de conte avec La Compagnie du cercle le samedi 01 juillet 2017 à partir de 21h30 à l'arboretum Roger de VILMORIN dans le cadre de la 14^{ème} nuit du conte, pour un montant de 800 € TTC,
- N°106 Convention entre la Ville et Azur Conseil et Formation pour une formation prévue le 09 juin 2017 pour un montant de 130,80 € TTC,

- N°107 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves pour Monsieur RACHAD du 03 juin au 30 novembre 2017 pour une redevance mensuelle de 365,97 € hors charges,
- N°108 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 13 rue d'Antony pour Madame CHOLAY du 01 juin au 31 août 2017 pour une redevance mensuelle de 225,72 € hors charges,
- N°109 Convention entre la Ville et le Centre de formation Saint-Honoré pour une formation prévue du 12 au 14 juin pour un montant de 615 € TTC,
- N°110 Convention avec un bénévole dans le cadre du dispositif Tremplin Citoyen mis en place par le Département de l'Essonne pour réaliser 40h de bénévolat entre le 12 et le 26 juin 2017,
- N°111 Contrat de prestation avec l'association Active, pour une lecture publique par l'auteur Fabrice COLIN de son œuvre à Verrières-le-Buisson, dans les groupes scolaires Paul FORT / David RÉGNIER le jeudi 29 juin 2017 de 09h00 à 11h15 et HEO de 14h15 à 15h30, dans le cadre de l'opération « le livre est lu : le livre élu » pour un montant de 418,55 €,
- N°112 Avenant modificatif n°2 de la régie de recettes Jeunesse, Enfance, Sports – RR 57102,
- N°113 Contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association Tohu Bohu le mercredi 06 décembre 2017 à 17h à la médiathèque André Malraux pour un spectacle de conte « Caché » pour un montant de 470 € TTC,
- N°114 Contrat de prestation avec Mme Véronique DELAMARRE BELLEGO, auteur, pour une lecture publique de son œuvre dans le groupe scolaire David Régnier / Paul Fort le mardi 20 juin 2017 de 09h00 à 11h30 et le vendredi 23 juin de 09h00 à 11h30 dans le groupe scolaire H.E.O dans le cadre de l'opération « le livre est lu : le livre élu » pour un montant de 375 €,
- N°115 Convention de prêt à Monsieur d'ESTIENNE d'ORVES portant sur des objets appartenant à l'Herbier Roger de VILMORIN à titre gracieux,
- N°116 Marché public n°1006 pour la fourniture et la maintenance relatives à l'installation téléphonique de l'espace Bernard MANTIENNE avec la société FOLIATEAM pour un montant de 4 642,00 euros HT,
- N°117 Marché public n°1002 relatif aux travaux de rénovation des faux plafonds et des éclairages pour l'école maternelle Bois Lorient avec la société JEAN PATÉ pour un montant de 72 677,60 € HT,
- N°118 Convention avec l'Etat relative au raccordement d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations (SIAP),
- N°119 Convention avec la Croix Rouge Française pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours pour la manifestation du feu d'artifice le jeudi 13 juillet 2017 de 22h à 00h pour un montant de 296,30 €,
- N°120 Contrat de cession avec l'association Logiprod pour la présentation du spectacle Fred Mélosax Band à l'espace Jean MERMOZ le samedi 24 juin 2017 à 23h15, pour un montant de 7 550€ TTC,
- N°121 Convention avec la résidence Autonomie Arpavie de la Fontaine pour le prêt de vaisselle à titre gracieux,

N°122 Contrat de prestation avec Monsieur Antoine CHOPLIN, écrivain, pour la lecture et la présentation de ses œuvres le vendredi 20 octobre 2017 à 19h0 à la médiathèque André MALRAUX pour un montant de 228 € TTC,

Avez-vous des questions sur les décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession ?

Mme BOULER : Sur la décision 118, pouvez-vous nous donner une précision ?

Monsieur le Maire : L'État a modifié son réseau d'intervention et de communication des alertes en cas de guerre, d'épidémie, de tremblement de terre, etc. Il y a donc un nouveau système qui est aujourd'hui en fonctionnement, et on nous a demandé si l'on souhaitait y souscrire ou pas. En fait il n'y a pas le choix.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vais demander à Caroline FOUCAULT de vous communiquer les dates des prochains conseils municipaux.

Mme FOUCAULT : Monsieur le Maire nous a convoqués pour le 30 juin, en fait c'est le Préfet qui nous convoque à 19 heures pour un Conseil municipal exceptionnel afin de délibérer sur la liste des personnes qui sont susceptibles de nous représenter aux élections sénatoriales.

Les prochaines dates de notre conseil sont le lundi 25 septembre, le lundi 20 novembre, le lundi 18 décembre.

Monsieur le Maire : Merci de votre présence à tous. Merci au public d'être resté aussi longtemps et qui va pouvoir partager avec nous le verre de l'amitié.

La séance est levée à 1h00.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.